



WAFASALAF

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2022 et au premier semestre 2023

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 15 décembre 2023 sous la référence EN/EM/035/2023. Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de bons de société de financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de bons de sociétés de financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de bons de sociétés de financement enregistrée par l'AMMC en date du 17 décembre 2020 sous la référence EN/EM/028/2020 et disponible via le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/NOTE_BSF_WAFASALAF_028_2020_0.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du Document de référence relatif à l'exercice 2022 et au premier semestre 2023 n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al-Maghrib
BCM	Banque Commerciale du Maroc
BPO	Business Project Outsourcing
BSF	Bons de Sociétés de Financement
CAC	Commissaire aux comptes
CACF	Crédit Agricole Consumer Finance
CEC	Comité des Etablissements de Crédit
CES	Créances en Souffrance
CGI	Code Général des Impôts
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNCE	Conseil National du Crédit et de l'Épargne
CPC	Compte de Produits et de Charges
CS	Conseil de Surveillance
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
CTM	Compagnie de Transports au Maroc
Dh	Dirham
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DSI	Direction des Systèmes d'Information
EDM	Équipement des ménages
FOSE	Fédération des Œuvres Sociales de l'Enseignement
GE	Grandes Entreprises
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
GPC	Gestion Pour Compte
HT	Hors Taxes
IMPA	Impayés
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
ITIL	Information Technology Infrastructure Library
Kdh	Milliers de dirhams
K€	Milliers d'euros
LOA	Location avec Option d'Achat
Mdh	Millions de dirhams
Mrds dh	Milliards de dirhams
N°	Numéro
N/A	Non applicable
NPS	Net Promoter Score
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPR	Offre Publique de Retrait
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PNB	Produit Net Bancaire
PP	Prêt Personnel
PPR	Paierie Principale des Rémunérations

RA	Remboursement anticipé
RPAT	Remboursement Par Anticipation Totale
SA	Société Anonyme
SAV	Service Après Vente
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCN	Titres de Créances Négociables
TFZ	Tanger Free Zone
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VAC	Vente à Crédit
Var.	Variation

DEFINITIONS

Encours sains	Encours n'intégrant pas les créances en souffrance
Encours bruts	Encours intégrant les créances en souffrance
Taux de sortie	Taux de crédit octroyé à la clientèle
Taux de refinancement	Taux auquel les fonds sont levés sur le marché financier (emprunts bancaires, BSF)
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit, sur toute catégorie de produits confondus intégrant le dépôt de garantie
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit, sur toute catégorie de produits confondus hors dépôt de garantie

Sommaire

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	8
I. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE	9
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	10
III. ORGANISME CONSEIL	12
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	13
PARTIE II. PRESENTATION DE WAFASALAF	14
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	15
II. CAPITAL SOCIAL	16
II.1. COMPOSITION DU CAPITAL	16
II.2. HISTORIQUE DU CAPITAL.....	16
II.3. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE WAFASALAF SUR LA PERIODE 2018 – 2022.....	17
II.4. ACTIONNARIAT ACTUEL.....	17
II.5. CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR.....	20
II.6. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL	20
II.7. NANTISSEMENT D' ACTIONS.....	20
II.8. NANTISSEMENT D'ACTIFS.....	20
II.9. SAISIE CONSERVATOIRE OU HYPOTHECAIRE	20
II.10. AUTOCONTROLE.....	20
II.11. PACTE D'ACTIONNAIRE.....	21
II.12. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	21
III. ENDETTEMENT.....	22
III.1. DETTES PRIVEES DE WAFASALAF.....	22
III.2. DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DE WAFASALAF.....	24
III.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN	25
III.4. NOTATIONS.....	27
IV. GOUVERNANCE DE WAFASALAF	28
IV.1. ASSEMBLEES GENERALES.....	28
IV.2. ORGANES DE SURVEILLANCE	29
IV.3. CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	29
IV.3. DIRECTOIRE.....	40
V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE WAFASALAF	51
V.1. APPARTENANCE DE WAFASALAF A UN GROUPE.....	57
V.2. FLUX FINANCIERS ENTRE WAFASALAF ET LES ENTITES DU GROUPE	69
V.3. FILIALE DE WAFASALAF.....	69
V.4. LE SECTEUR DU CREDIT A LA CONSOMMATION.....	71
V.5. ACTIVITE DE WAFASALAF.....	93
VI. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	112
VI.1. ENVIRONNEMENT.....	112
VI.2. SOCIAL.....	112
VII. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES	116
IV.1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	116
IV.3. RESSOURCES MATERIELLES.....	118
PARTIE III. SITUATION FINANCIERE DE WAFASALAF	119
I. INDICATEURS FINANCIERS CONSOLIDES SELECTIONNES	120
II. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES IFRS 2020 – 2022 ET AU PREMIER SEMESTRE 2023.....	146
II.1. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT SUR BASE DES NORMES DE COMPTABILITE MAROCAINE.....	146
II.2. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT IFRS (2020-2022) ET AU PREMIER SEMESTRE 2023.....	147
II.3. PRESENTATION DU BILAN SUR BASE DES NORMES DE COMPTABILITE MAROCAINE.....	162
II.4. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS.....	163
II.5. PRESENTATION DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE SUR BASE DES NORMES DE COMPTABILITE MAROCAINE.....	183
II.6. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE IFRS	185
III. COMMUNIQUE DE PRESSE INDICATEURS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2023	188
PARTIE IV. PERSPECTIVES	191
I. PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	192

PARTIE V. FAITS EXCEPTIONNELS.....	193
PARTIE VI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	195
PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUE	197
I. RISQUE DE CREDIT	198
II. RISQUE DE TAUX D'INTERET	198
III. RISQUE DE LIQUIDITE	198
IV. RISQUE OPERATIONNEL.....	198
V. RISQUE INFORMATIQUE.....	199
VI. RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE	199
VII. RISQUE CONCURRENTIEL	199
VIII. RISQUE DE RUPTURE OU REVISION DE PARTENARIAT	199
IX. RISQUE REGLEMENTAIRE	200
X. RISQUE LIE A L'ACTIVITE DIGITALE (NON-MAITRISE DE LA FRAUDE DIGITALE).....	200
XI. RISQUE DE MANIPULATION DES ESPECES.....	200
XII. RISQUE DE FRAUDE	200
XIII. RISQUE FINANCIER LIE A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	201
PARTIE VIII. ANNEXES	202

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Dénomination ou raison sociale	Wafasalaf
Représentant légal	M. Driss Fedoul
Fonction	Président du Directoire
Adresse	72 Angle Bd Abdelmoumen et Rue RamAllah, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.54.51.00
Numéro de télécopieur	05.22.27.35.35
Adresse électronique	d.fedoul@wafasalaf.ma

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022 et au premier semestre 2023

Le président du directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Wafasalaf. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Driss Fedoul
Président du Directoire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Prénoms et noms	M. Abdeslam Berrada Allam	M. Faïçal MEKOUAR
Dénomination ou raison sociale	Ernst & Young	Fidaroc Grant Thornton Maroc
Adresse	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca	7, Bd Driss Slaoui 20160 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.95.79.00	05.22.54.48.00
Numéro de télécopieur	05.22.39.02.26	05.22.29.66.70
Adresse électronique	abdeslam.berrada@ma.ey.com	faical.mekouar@ma.gt.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2018	2018
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes 2023	AGO statuant sur les comptes 2023

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022 et au premier semestre 2023

Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes relative aux comptes sociaux et consolidés de Wafasalaf pour les exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022, au premier semestre 2022 et au premier semestre 2023

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31/12/2020, au 31/12/2021 et au 31/12/2022 ;
- les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31/12/2020, au 31/12/2021 et au 31/12/2022 ;
- Les états de synthèse semestriels des comptes sociaux ayant fait l'objet d'une revue limitée au titre des semestres arrêtés aux 30 juin 2022 et au 30 juin 2023 ;
- Les états de synthèse semestriels des comptes consolidés ayant fait l'objet d'une revue limitée au titre des semestres arrêtés aux 30 juin 2022 et au 30 juin 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Ernst & Young

M. Abdeslam Berrada Allam
Associé

Fidaroc Grant Thornton Maroc

M. Faïçal Mekouar
Associé

III. ORGANISME CONSEIL

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.
Représentant légal	M. Mohamed Idriss BERRADA
Fonction	Directeur Général
Adresse	163, Avenue Hassan II – Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.47.64.35
Numéro de télécopieur	05.22.47.64.32
Adresse électronique	i.berrada@attijari.ma

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022 et au premier semestre 2023

Attestation

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences sont notamment concernées l'analyse de l'environnement économique et financier de Wafasalaf à travers les éléments suivants :

- les commentaires, analyses et statistiques du management de la Société Wafasalaf recueillis par la banque d'affaires ;
- les procès-verbaux des organes de Direction et de surveillance et des assemblées d'actionnaires de Wafasalaf pour les exercices 2020, 2021, 2022 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- les comptes sociaux de la Société Wafasalaf pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- les comptes consolidés de Wafasalaf pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- les comptes semestriels sociaux au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023 ;
- les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023 ;
- les indicateurs financiers trimestriels consolidés au 30 septembre 2022 et au 30 septembre 2023
- les attestations de revue limitée pour les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023 ;
- les rapports de gestion de Wafasalaf pour les exercices 2020, 2021 et 2022;
- les rapports et statistiques de l'APSF pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et au 30 juin 2023
- le rapport de Bank Al-Maghrib pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- les prévisions établies par les organes de direction et de gestion de Wafasalaf ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Wafasalaf. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Attijari Finances Corp. est une filiale à 100% du groupe Attijariwafa bank, et Wafasalaf est une filiale à 50,9% du groupe Attijariwafa bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Mohamed Idriss BERRADA
Directeur Général

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Wafasalaf
Représentant légal	M. Farouq MIAL
Fonction	Directeur Financier et Administratif
Adresse	72 Angle Bd Abdelmoumen et Rue RamAllah
Numéro de téléphone	05.22.54.51.51
Numéro de télécopieur	05.22.27.35.35
Adresse électronique	f.mial@wafasalaf.ma

PARTIE II.

PRESENTATION DE WAFASALAF

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Wafasalaf
Siège social	72 Angle Bd Abdelmoumen et Rue RamAllah - Casablanca
Téléphone / télécopie	05.22.54.51.00 / 05.22.27.35.35
Site Internet	www.wafasalaf.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Date de constitution	18 juin 1986
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre du commerce	Casablanca 48 409
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	<p>L'article 3 des statuts de Wafasalaf stipule que la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ toutes opérations de financement et de crédit à la consommation en vue de permettre ou de faciliter l'acquisition de tous objets, article ou produit manufacturé, de tout matériel industriel, commercial ou agricole, de tout véhicule automobile et d'une manière générale de tout bien de consommation à usage ménager, collectif, agricole, commercial ou industriel, de tout bien immobilier, ainsi que tout service ; ▪ toutes opérations de location de véhicules personnels ou utilitaires, soit à longue durée, soit avec option d'achat ; ▪ la réception du public de fonds d'un terme supérieur à 2 ans ; ▪ toutes opérations d'achat ou de vente, d'importation, d'exportation, au comptant ou à terme, d'arbitrage, de prime, de report ou de déport sur marchandises ou sur titres ; ▪ la création, l'acquisition, la prise à bail et l'exploitation de tout immeuble, local, fonds de commerce, magasin ou atelier nécessaire ou simplement utile aux opérations sociales ; ▪ plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités sus énoncées susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social au 30 septembre 2023	113 179 500 Dh.
Documents juridiques	<p>Les documents juridiques relatifs à Wafasalaf, notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de la société.</p> <p>De par sa forme juridique, Wafasalaf est régie par le texte suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ; ▪ la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. <p>De par son appel public à l'épargne, Wafasalaf est soumise aux textes législatifs et réglementaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'arrêté du ministre des Finances et des investissements extérieurs relatifs à certains titres de créances négociables n° 2560-95 du 9/11/95 tel que modifié et complété ; ▪ la loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne telle qu'elle a été modifiée et complétée ; ▪ la loi °35-94 relative à certains titres de créances négociables modifiée et complétée ; ▪ la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ; ▪ le Règlement Général de l'AMMC n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ; ▪ le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n1077-05 du 17 mars 2005; ▪ la loi n 4312 du 13 mars 2013 relative à l'autorité marocaine des marchés des capitaux ; ▪ Les circulaires de l'AMMC.
Liste des textes législatifs applicables	

Régime fiscal	Avant la loi de finances pour l'année budgétaire 2023, Wafasalaf était soumise, en tant que société de financement régie par la loi sur les établissements de crédit, à un taux de l'IS à hauteur de 37%. Dans le cadre de la continuité de la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre n° 69.19 portant réforme fiscale, la LF 2023 a institué une réforme globale des taux de l'IS selon une méthodologie progressive sur quatre (4) ans. Pour les établissements de crédit, 40% est le taux de l'IS cible à horizon 2026. Ainsi, le taux de l'IS appliqué sur Wafasalaf dans un premier temps est de 37,75%. Wafasalaf est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à une TVA à hauteur de 10%.
Tribunal compétent	Tribunal de Commerce de Casablanca.

II. CAPITAL SOCIAL

II.1. COMPOSITION DU CAPITAL

Au 30 septembre 2023, le capital social de Wafasalaf s'élève à 113 179 500 Dh et est intégralement libéré. Il se compose de 1 131 795 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune. Les actions composant le capital de Wafasalaf sont toutes de même catégorie.

II.2. HISTORIQUE DU CAPITAL

Wafasalaf a connu depuis sa création plusieurs augmentations de capital qui ont accompagné son développement. L'historique de cette évolution se détaille comme suit :

Année	Capital initial (en Dh)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Prix par action (en Dh)	Montant de l'opération (en Dh)	Capital final en Dh
1986	-	Création de la société	1 000	100	100 000	100 000
1988	100 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	99 000	100	9 900 000	10 000 000
1990	10 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	300 000	100	30 000 000	40 000 000
1992	40 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	400 000	100	40 000 000	80 000 000
1995	80 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	200 000	100	20 000 000	100 000 000
1999	100 000 000	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock options de Wafasalaf	17 307	100	1 730 700	101 730 700
2000	101 730 700	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock options de Wafasalaf	6 354	100	635 400	102 366 100
2001	102 366 100	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock options de Wafasalaf	7 500	100	750 000	103 116 100
2002	103 116 100	Augmentation de capital par apport en numéraire	80 808	100	8 080 800	111 196 900
2002	111 196 900	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock options de Wafasalaf	5 500	100	550 000	111 746 900
2003	111 746 900	Augmentation de capital par apport en numéraire	13 339	100	1 333 900	113 080 800
2004	113 080 800	Augmentation de capital suite à la fusion avec Crédor (4 actions Crédor pour 1 action Wafasalaf)	987	100	98 700	113 179 500

Source : Wafasalaf

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Wafasalaf, réunie le 15 juin 1995, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, au profit des cadres supérieurs de Wafasalaf, désignés par lui, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société dans les conditions suivantes :

- **les bénéficiaires** : les personnes appartenant à l'encadrement supérieur de Wafasalaf ;
- **l'enveloppe** : le montant total des options à attribuer donne droit à la souscription d'un nombre d'actions nouvelles n'excédant pas 5% du capital social au terme du plan.

A fin 2002, le nombre d'options levées était de 36 661 contre 17 307 en 1999 (une option donne droit à une action).

En 2004, 987 actions ont été créées suite à la fusion avec Crédor à raison de 4 actions Crédor pour 1 action Wafasalaf, conformément au traité de fusion.

II.3. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE WAFASALAF SUR LA PERIODE 2018 – 2022

L'évolution de l'actionnariat de Wafasalaf se présente de la manière suivante sur les cinq derniers exercices :

	31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022	
	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote
Attijariwafa bank	576 186	50,90%	576 186	50,90%	576.186	576 186	50,90%	50,90%	576.186	50,90%
CACF (ex Sofinco)	554 579	49,00%	554 579	49,00%	554.579	554 579	49,00%	49,00%	554.579	49,00%
Administrateurs	43	0,00%	43	0,00%	43	43	0,00%	0,00%	43	0,00%
Divers petits porteurs (ex-Crédor)	987	0,10%	987	0,10%	987	987	0,10%	0,10%	987	0,10%
Total	1 131 795	100,00%	1 131 795	100,00%	1.131.795	1 131 795	100,00%	100,00%	1.131.795	100,00%

Source : Wafasalaf

Au 30 septembre 2023, le capital social de Wafasalaf est détenu en majorité par le Groupe Attijariwafa bank (50,9%) et CACF¹ (49,0%) suite à l'accord avec le Crédit Agricole conclu en novembre 2008 concernant la cession par le Groupe Attijariwafa bank de 15% de sa participation dans le capital de Wafasalaf à CACF.

II.4. ACTIONNARIAT ACTUEL

Au 30 septembre 2023, l'actionnariat de Wafasalaf se présente comme ce qui suit :

	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote
Attijariwafa bank	576 186	50,9%
CACF (ex Sofinco)	554 579	49,0%
Membres du conseil de surveillance	43	0,0%
Divers petits porteurs (ex-Crédor)	987	0,1%
Total	1 131 795	100,0%

Source : Wafasalaf

Présentation de Attijariwafa bank

¹ Crédit Agricole Consumer Finance

Attijariwafa bank détient 50,9% du capital de Wafasalaf (cf. Appartenance de Wafasalaf à un groupe).

Présentation de CACF

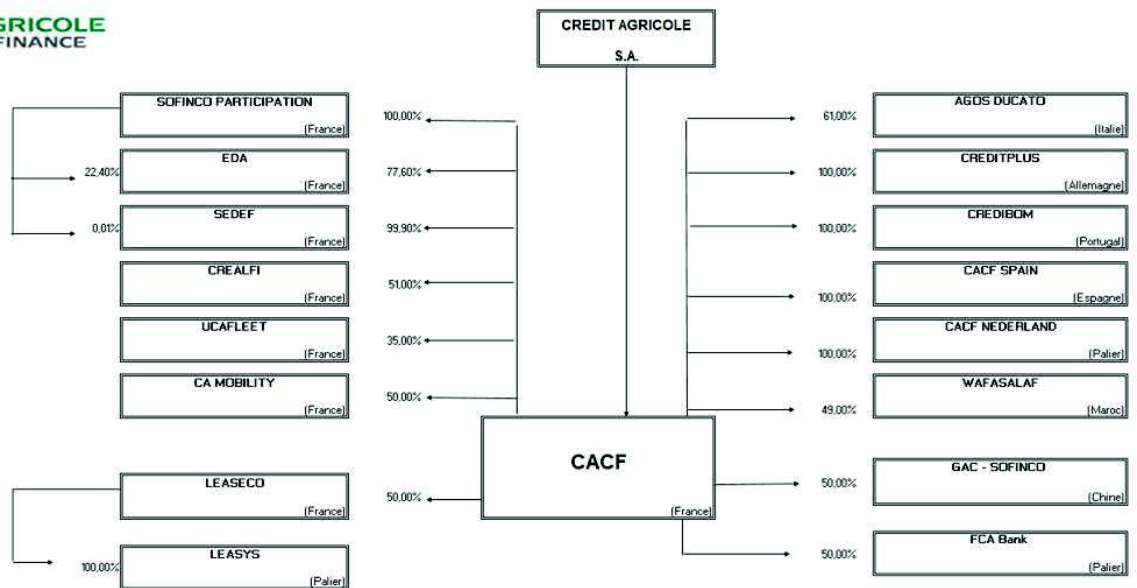
Acteur du crédit à la consommation, Crédit Agricole Consumer Finance agit dans l'intérêt de ses clients, de ses partenaires et celui de la société, en construisant avec l'ensemble de ses parties prenantes des solutions de financement, responsables et adaptées aux besoins de chacun.

Le projet client de CACF, est d'offrir l'expérience nécessaire à ses clients et à ses partenaires.

Crédit Agricole Consumer Finance, historiquement implanté en France sous la marque commerciale Sofinco, distribue aujourd'hui dans plusieurs pays (Italie, Allemagne, Portugal, Espagne, Maroc et Chine) une gamme étendue de crédits aux particuliers et de services associés sur l'ensemble des canaux de distribution : vente directe, financement sur le lieu de vente (automobile et équipement de la maison) et partenariats bancaires.

Aux côtés de grandes enseignes de la distribution, de la distribution spécialisée et d'institutionnels dans les 19 pays où il est présent, notamment via CA Auto Bank, Crédit Agricole Consumer Finance propose à ses partenaires des solutions souples, responsables et adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs clients.

Organigramme des filiales de CACF au 30 septembre 2023



Source : CACF

Flux financiers avec les autres entités du groupe CACF

RAS

Chiffres clés :

Les chiffres clés de CACF au 31 décembre 2022 sont les suivants :

- 16.7 millions de clients² ;
- 47.8 milliards € de nouveaux crédits ;
- 103 milliards € d'encours gérés ;
- 2 126 millions € de produit net bancaire ;
- 10 170 collaborateurs.

Les principaux agrégats financiers³ de CACF, sur les 3 derniers exercices, se présentent comme suit :

En K€	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21
Produit net bancaire	1 991 000	2 098 000	2 126 000	5,40%	1,3%
Fonds propres part du groupe	7 138 724	7 144 125	7 577 898	0,10%	6,1%
Résultat net	559 000	834 000	704 000	50,30%	-15,6%
Résultat net part du groupe	472 000	678 000	596 000	43,60%	-12,1%

Source : CACF

II.5. CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue. Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune modification future du capital n'a été décidée par les instances de Wafasalaf.

II.6. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL

Wafasalaf ne fait l'objet d'aucune cotation.

II.7. NANTISSEMENT D' ACTIONS

Les actions de Wafasalaf détenues par Attijariwafa bank et CACF ne font pas l'objet d'un nantissement.

II.8. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Les actifs de Wafasalaf ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.9. SAISIE CONSERVATOIRE OU HYPOTHECAIRE

Les actifs de Wafasalaf ne font l'objet d'aucune saisie conservatoire ou hypothécaire.

II.10. AUTOCONTROLE

Wafasalaf ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

² Nombre de clients actifs en portefeuille

³ Il s'agit des comptes consolidés IFRS

II.11. PACTE D'ACTIONNAIRE

Le 23 juillet 2004, un pacte d'actionnaires a été signé entre Wafabank et Sofinco concernant la société Wafasalaf. Un avenant de ce pacte a ensuite été signé entre Attijariwafa bank et Sofinco⁴ le 22 septembre 2009.

Ce pacte et son avenant prévoient notamment : (i) le mode de gouvernance de Wafasalaf, (ii) les modalités de sortie éventuelle de ses actionnaires, et (iii) un mécanisme de solution des éventuelles situations de blocage.

Par ailleurs, à travers ce protocole, les parties se sont engagées à doter Wafasalaf des moyens financiers nécessaires lui permettant de développer ses activités ainsi que le cas échéant de procéder à des opérations de croissance externe décidées d'un accord commun.

Mode de gouvernance (principales dispositions)

Les membres du conseil de surveillance de Wafasalaf sont nommés par les deux actionnaires de référence, à savoir Attijariwafa bank et CACF. Cette nomination est faite en fonction de la répartition du capital entre les deux parties.

Par ailleurs, le président et le vice-président du conseil de surveillance sont nommés parmi les membres du conseil ayant été proposés par Attijariwafa bank.

Hypothèses de sortie des actionnaires Attijariwafa bank et CACF

Les hypothèses de sortie des actionnaires de référence peuvent de résumer comme suit :

- manquement grave d'une des deux parties au pacte d'actionnaires ou aux statuts ;
- changement de contrôle suite à une cession directe ou indirecte d'une des deux parties ;
- situation de divergence non résolue.

Dans ces trois cas, et selon la partie qui a subi le préjudice :

- CACF dispose d'une option de vente de sa participation dans Wafasalaf à Attijariwafa bank, ou
- Attijariwafa bank dispose d'une option d'achat de la participation de Wafasalaf détenue par CACF.

Durée du Pacte

Le présent Pacte entre en vigueur à sa date de signature pour une durée de dix (10) ans et sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq (5) ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis d'au moins six mois avant l'expiration de la première période ou de l'une des périodes successives de renouvellement.

II.12. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Selon les statuts de Wafasalaf, le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est distribué sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'Assemblée Générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale Ordinaire sont fixées par elle-même, ou à défaut par le Directoire.

⁴ En 2010, Sofinco est devenue Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) suite à une fusion avec Finaref, la seconde filiale de crédit à la consommation du groupe Crédit Agricole.

Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé, à la demande du Directoire.

Le tableau ci-dessous reprend l'historique de distribution de dividendes de Wafasalaf sur la période 2020-2022 :

	2020	2021	2022
Résultat net social de l'exercice N (en Kdh)	-133 592	301 291	332 914
Dividendes au titre de l'exercice N (en Kdh)	0	199 999	300 005
Taux de distribution (en %)	0%	66,40%	90,11%
Nombre d'actions	1 131 795	1 131 795	1 131 795
Dividende par action (en Dh)[1]	0	176,71	265,07

Source : Wafasalaf

En 2020, il n'y a pas eu de distribution de dividendes due aux résultats déficitaires qu'à connu Wafasalaf sur la période.

À la suite de la décision de l'AGE du 17 décembre 2021, l'Assemblée a décidé la distribution des dividendes exceptionnel aux actionnaires pour un montant de 199 999 Kdh à raison de 171,71 dirhams par action. Leur paiement aura lieu à compter du 20 décembre 2021.

À la suite de la décision de l'AGO du 30 mai 2022, l'Assemblée a décidé la distribution des dividendes aux actionnaires pour un montant de 300 005 Kdh à raison de 265,07 dirhams par action. Leur paiement aura lieu à compter du 1er juillet 2022.

À la suite de la décision de l'AGO du 30 mai 2023, l'Assemblée a décidé la distribution des dividendes aux actionnaires pour un montant de 300 005 Kdh à raison de 265,07 dirhams par action. Leur paiement aura lieu à compter du 1er juillet 2023.

III. ENDETTEMENT

III.1. DETTES PRIVEES DE WAFASALAF

Les principales caractéristiques des titres émis et non échus par Wafasalaf au 30 septembre 2023 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Type	Date d'émission	Date de jouissance	Echéances	Montant émission (en K MAD)	Nombre de titres émis	Encours au 30/09/2023 en KMAD	Durée (en mois)	Nature du taux	Fréquence de révision (si taux variable)	Taux fixe HT	Mode de remboursement	Prime de risque	Prix d'émission
BSF	29/03/2019	29/03/2019	29/03/2024	200 000	2000	200 000	60 mois	Fixe	-	3,15%	A l'échéance	-	-
BSF	15/04/2019	15/04/2019	15/04/2024	100 000	1000	100 000	60 mois	Fixe	-	3,13%	A l'échéance	-	-
BSF	19/06/2019	19/06/2019	19/06/2024	300 000	3000	300 000	60 mois	Fixe	-	3,02%	A l'échéance	-	-
BSF	02/08/2019	02/08/2019	02/08/2024	200 000	2000	200 000	60 mois	Fixe	-	3,04%	A l'échéance	-	-
BSF	24/01/2020	24/01/2020	24/01/2025	150 000	1500	150 000	60 mois	Fixe	-	2,88%	A l'échéance	-	-
BSF	11/02/2020	11/02/2020	11/02/2025	300 000	3000	300 000	60 mois	Fixe	-	2,92%	A l'échéance	-	-
BSF	24/03/2020	24/03/2020	24/03/2025	400 000	4000	400 000	60 mois	Fixe	-	3,08%	A l'échéance	-	-
BSF	01/04/2020	01/04/2020	01/04/2025	100 000	1000	100 000	60 mois	Fixe	-	3,05%	A l'échéance	-	-
BSF	28/08/2020	28/08/2020	28/08/2025	100 000	1000	100 000	60 mois	Fixe	-	2,54%	A l'échéance	-	-

BSF	24/09/2020	24/09/2020	24/09/2025	150 000	1500	150 000	60 mois	Fixe	-	2,59%	A l'échéance	-	-
BSF	21/10/2020	21/10/2020	21/10/2025	190 000	1900	190 000	60 mois	Fixe	-	2,55%	A l'échéance	-	-
BSF	21/05/2021	21/05/2021	21/05/2026	200 000	2000	200 000	60 mois	Fixe	-	2,41%	A l'échéance	-	-
BSF	09/07/2021	09/07/2021	09/07/2026	200 000	2000	200 000	60 mois	Fixe	-	2,45%	A l'échéance	-	-
BSF	17/08/2021	17/08/2021	17/08/2026	200 000	2000	200 000	60 mois	Fixe	-	2,49%	A l'échéance	-	-
BSF	11/10/2021	11/10/2021	11/10/2023	300 000	3000	300 000	24 mois	Fixe	-	2,10%	A l'échéance	-	-
BSF	08/11/2021	08/11/2021	08/11/2023	250 000	2500	250 000	24 mois	Fixe	-	2,07%	A l'échéance	-	-
BSF	25/01/2022	25/01/2022	25/01/2024	100 000	1000	100 000	24 mois	Fixe	-	2,16%	A l'échéance	-	-
BSF	18/03/2022	18/03/2022	18/03/2024	150 000	1500	150 000	24 mois	Fixe	-	2,15%	A l'échéance	-	-
BSF	01/04/2022	01/04/2022	01/04/2024	250 000	2500	250 000	24 mois	Fixe	-	2,18%	A l'échéance	-	-
BSF	03/08/2022	03/08/2022	03/08/2024	200 000	2000	200 000	24 mois	Fixe	-	2,45%	A l'échéance	-	-
BSF	02/09/2022	02/09/2022	02/09/2025	100 000	1000	100 000	36 mois	Fixe	-	2,77%	A l'échéance	-	-
BSF	28/09/2022	28/09/2022	28/09/2024	300 000	3000	300 000	24 mois	Fixe	-	2,86%	A l'échéance	-	-
BSF	14/07/2023	14/07/2023	14/07/2025	250 000	2500	250 000	24 mois	Fixe	-	3,91%	A l'échéance	-	-
BSF	14/07/2023	14/07/2023	14/07/2026	100 000	1000	100 000	36 mois	Fixe	-	4,15%	A l'échéance	-	-
BSF	07/09/2023	07/09/2023	07/09/2025	340 000	3400	340 000	24 mois	Fixe	-	3,82%	A l'échéance	-	-
BSF	11/09/2023	11/09/2023	11/09/2026	200 000	2000	200 000	36 mois	Fixe	-	4,04%	A l'échéance	-	-
BSF	11/09/2023	11/09/2023	11/09/2027	150 000	1500	150 000	48 mois	Fixe	-	4,20%	A l'échéance	-	-
5 480 000													
EOS	29/09/2017	29/09/2017	29/09/2024	167 000	1 670	167 000	84	Fixe	-	3,95%	A l'échéance	90 pbs	
EOS	29/09/2017	29/09/2017	29/09/2024	83 000	830	83 000	84	Variable	Annuelle	2,97%	A l'échéance	80 pbs	
EOS	27/06/2019	27/06/2019	27/06/2026	167 000	1 670	167 000	84	Fixe	-	3,45%	A l'échéance	70 pbs	
EOS	27/06/2019	27/06/2019	27/06/2026	83 000	830	83 000	84	Variable	Annuelle	2,13%	A l'échéance	60 pbs	
Total EOS												500.000	

Source : Wafasalaf

* Prix d'émission au pair, 100% de la valeur nominale

**Taux variable révisé chaque année le 29/09

***Taux variable révisé chaque année le 27/06

La révision des taux variables est programmée à chaque anniversaire de la date de jouissance

Le prix d'émission est de 100%

Au 30 septembre 2023, l'encours des bons de sociétés de financement de Wafasalaf s'établit à 5 480 Mdh.

Dans une optique de diversification de ses sources de financement, Wafasalaf a également procédé à des émissions obligataires en 2017 et 2019 :

- En 2017 : émission d'obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, pour un montant de 250 000 000 Dh à remboursement *in fine* sur une maturité de 7 ans, avec émission de 167 Mdh au taux fixe de 3,95% et de 83 Mdh à un taux variable qui s'élève à 2,48% entre le 29/09/2020 et 28/09/2021 (taux dont la révision est programmée chaque année pour le 29 septembre). Ces obligations subordonnées arrivent à échéance le 29/09/2024.
- En 2019 : émission d'obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, pour un montant de 250 000 000 Dh à remboursement *in fine* sur une maturité de 7 ans, avec émission de 167 Mdh au taux fixe de 3,45% et de 83 Mdh à un taux révisable annuellement qui s'élève à 2,68% entre le 27/06/2020 et le 26/06/2021 (ce taux est révisé annuellement à chaque date d'anniversaire, soit le 27 juin de chaque année). Ces obligations subordonnées arrivent à échéance le 27/06/2026.

III.2. DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DE WAFASALAF

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de Wafasalaf sur la période sous revue se présentent comme suit :

En Kdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var.S1 23/22
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 725 129	3 615 104	4 938 268	-24,50%	36,60%	5 568 955	12,77%

Source : Wafasalaf

Ce poste a connu une baisse durant les années présentées. En 2022, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 4 938 millions de dirhams, soit une hausse de 36,60%. La hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'explique par le retour de Wafasalaf au marché bancaire à la suite de l'augmentation des taux sur le marché secondaire.

En S1 2023, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une évolution de 12,8% pour s'établir à 5 568 955 Kdh. Cette hausse est due au choix de Wafasalaf de privilégier le crédit bancaire aux émissions de BSF en raison de la hausse des taux en 2023.

Montant des facilités de caisse

1 Milliard de dirhams.

Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes (30/06/2023)

INSTRUMENT	DATE DEPART	DATE ECHEANCE	CAPITAL	DUREE	TAUX
CMT	05/11/2018	05/11/2025	250.000.000	84 MOIS	3,54%
CMT	17/07/2019	17/07/2026	300.000.000	84 MOIS	3,54%
CMT	02/08/2019	02/08/2026	250.000.000	84 MOIS	3,54%
CMT	04/09/2019	04/09/2026	200.000.000	84 MOIS	3,54%
CMT	03/10/2019	03/10/2026	200.000.000	84 MOIS	3,54%
CMT	04/11/2019	04/11/2024	150.000.000	60 MOIS	3,54%
CMT	01/12/2019	01/12/2025	150.000.000	72 MOIS	3,54%
CMT	25/12/2019	25/12/2024	150.000.000	60 MOIS	3,54%
CMT	10/09/2021	10/09/2023	400.000.000	24 MOIS	3,30%
CMT	27/12/2021	27/12/2023	250.000.000	24 MOIS	3,30%
CMT	17/02/2022	17/02/2027	300.000.000	60 MOIS	3,70%
CMT	21/10/2022	21/10/2027	500.000.000	60 MOIS	3,70%
CMT	25/11/2022	25/11/2027	500.000.000	60 MOIS	3,70%
CMT	29/12/2022	29/12/2027	400.000.000	60 MOIS	4,00%
CMT	20/02/2023	20/02/2025	300.000.000	24 MOIS	4,00%
CMT	18/03/2023	18/03/2028	350.000.000	60 MOIS	4,50%
CMT	31/03/2023	31/03/2025	100.000.000	24 MOIS	4,00%
CMT	31/03/2023	31/03/2028	300.000.000	60 MOIS	4,50%
CMT	26/03/2020	26/03/2025	50.000.000	60 MOIS	3,56%
CMT	31/03/2022	31/03/2027	150.000.000	60 MOIS	3,40%
CMT	20/11/2023	20/11/2028	100.000.000	60 MOIS	5,00%

Covenants auxquels l'émetteur est assujéti en vertu de ses dettes bancaires

- Les emprunts font l'objet d'une utilisation avant une date limite. A défaut d'utilisation dans ce délai, le prêteur pourrait annuler le crédit si bon lui semble.
- Les emprunts ont pour objet le refinancement partiel de la production
- Wafasalaf s'engage envers la banque à
 - lui adresser chaque année les copies conformes de ses bilans annuels, comptes d'exploitation, compte de perte et profits avec les documents annexes
 - lui dénoncer dans un délai d'un mois, en produisant à ses frais les pièces justificatives nécessaires, toutes les transformations affectant sa forme, son objet, sa capacité, et d'une manière générale, sa situation juridique
 - lui fournir à première demande de la banque un bordereau de situation fiscale et une attestation de la CNSS justifiant qu'il est à jour sur ses impôts et ses cotisations
 - à l'informer dans le délai d'un mois de tous les faits susceptibles d'affecter sérieusement l'importance ou la valeur de son patrimoine ou d'augmenter sensiblement le volume de ses engagements
- l'ouverture de crédit peut être résiliée de plein droit et les sommes dues par Wafasalaf deviendront immédiatement et intégralement exigibles dans les cas qui suivent :
 - à défaut de paiement à bonne date de l'une des échéances fixées
 - En cas de cessation d'exploitation
 - En cas de faillite, ou admission au bénéfice de liquidation judiciaire
 - En cas de vente, location mise en gérance, apport en société, donation ou échange du fonds de commerce
 - Dans le cas où es justificatifs fournis ou les déclarations faites par l'emprunteur seraient faux ou inexacts en tout ou en partie seulement
 - Dans le cas où le crédit n'aurait pas été utilisé conformément à son objet exposé ci-dessus
 - En cas de modification des statuts sauf accord écrit de la banque
 - Dans le cas où l'emprunteur ferait l'objet de poursuites quelconques pouvant entraîner la confiscation de ses biens

III.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de Wafasalaf ont évolué comme suit sur la période sous revue :

En Kdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. 22/21
Engagements donnés – Comptes sociaux	298 883	307 730	309 792	2,96%	0,67%	309 705	-0,03%
<i>Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés</i>							
<i>Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle</i>	298 883	307 730	309 792	2,96%	0,67%	309 705	-0,03%
<i>Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés</i>							

<i>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</i>							
<i>Titres achetés à réméré</i>							
<i>Autres titres à livrer</i>							
Engagements reçus – Comptes sociaux	1 798 000	2 698 000	1 648 000	50,06%	-38,92%	1 648 000	0,00%
<i>Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés</i>	<i>1 798 000</i>	<i>2 698 000</i>	<i>1 648 000</i>	<i>50,06%</i>	<i>-38,92%</i>	<i>1 648 000</i>	<i>0,00%</i>
<i>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés</i>							
<i>Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers</i>							
<i>Titres vendus à réméré</i>							
<i>Autres titres à recevoir</i>							

Source : Wafasalaf

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés. Ce sont des crédits accordés par des banques à Wafasalaf mais qui ne sont pas encore débloqués.

Revue analytique 2020-2021

Au terme de l'exercice 2021, les engagements donnés par Wafasalaf s'élèvent à 307,7 Mdh contre 298,9 Mdh en 2020, en hausse de 2,96% sur la période. Par ailleurs, les engagements reçus s'établissent à 2 698,0 Mdh contre 1 798,0 Mdh en 2020, en hausse de 50,06% sur la période. Ces évolutions s'expliquent par la relance économique nationale et par le remboursement de Wafasalaf des lignes bancaires par des mobilisations des BSF sur le marché secondaire en profitant des taux plus bas.

Revue analytique 2021-2022

Au terme de 2022, les engagements donnés par Wafasalaf s'élèvent à 309,8 Mdh contre 307,7 Mdh en 2021, en hausse de 0,67% sur la période. Par ailleurs, les engagements reçus s'établissent à 1 648,0 Mdh en 2022, en baisse de 38,92% par rapport à 2021. L'évolution des engagements reçus entre 2021 et 2022 est expliquée par la mobilisation des lignes bancaires suite à la hausse des taux sur le marché secondaire.

Revue analytique 2022-S1 2023

Au terme du premier semestre 2023, les engagements donnés par Wafasalaf s'élèvent à 309,8 Mdh. Par ailleurs, les engagements reçus s'établissent à 1 648,0 Mdh en S1 2023, en stabilité par rapport à 2022.

III.4. NOTATIONS

Wafasalaf et/ou des titres de créance émis par la société n'ont fait l'objet d'aucune notation.

IV. GOUVERNANCE DE WAFASALAF

IV.1. ASSEMBLEES GENERALES

Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les assemblées sauf quand c'est précisé autrement.

Mode de convocation :

Wafasalaf étant une société faisant appel public à l'épargne, la convocation ou l'avis de réunion est publié dans un journal d'annonces légal en respectant un délai de 30 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale (art. 121, al. 1 de la loi 17-95).

Conditions d'admission :

- L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ;
- Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut n'être pas lui-même actionnaire ;
- Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires ;
- Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ;
- L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.

Conditions d'exercice du droit de vote :

- Chaque membre de l'assemblée détient autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ;
- Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires ;
- En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire ;
- La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

Conditions d'acquisition de droit de vote double :

Les statuts de Wafasalaf n'ont pas prévu de droit de vote double.

Quorum et Majorité :

Pour délibérer valablement, l'AGO doit réunir le quart, au moins des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Il n'est pas tenu compte, pour le calcul du quorum, des actions que la société a acquises ou prises en gage.

Dans les AGO, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

L'AGE n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins, sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote en vertu des dispositions légales ou statutaires.

A défaut de réunir le quorum du quart, cette deuxième assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Dans les AGE, les délibérations sont prises à la majorité de 75% des voix des actionnaires présents ou représentés.

IV.2. ORGANES DE SURVEILLANCE

Wafasalaf est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, régie par les lois en vigueur au Maroc.

Conformément à l'article 20 des statuts de Wafasalaf, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre, au nom de la société, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social à l'exception des actes soumis à autorisation préalable par le Conseil de Surveillance présentés au niveau de l'article 20 des statuts de Wafasalaf.

Le Président du Directoire assume la direction générale de la société selon l'article 21 de ses statuts. Conformément à l'article 30 des statuts, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi.

La gestion de Wafasalaf est assurée par un comité exécutif composé de quatorze membres. Ce comité, qui se réunit périodiquement, coordonne et suit l'exécution des plans d'actions découlant des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil de Surveillance. Il est composé du Président du Directoire et des Directeurs de pôles.

IV.3. CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de Surveillance de Wafasalaf, au 30 septembre 2023, est la suivante :

Membres	Fonction	Date de dernière nomination	Date d'expiration du mandat
M. Ismail DOUIRI en tant que président du Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance - Directeur Général Délégué d'Attijariwafa Bank	AGO 28 mai 2020	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
Attijariwafa Bank représentée par Mme Ghyzlaine ALAMI MARROUNI	Membre du Conseil de Surveillance – Directeur exécutive en charge du marché des particuliers et professionnels au sein de la banque de détail d'Attijariwafa Bank	AGO 30 mai 2023	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Mohamed EL KETTANI	Membre du Conseil de Surveillance - PDG du groupe Attijariwafa bank	AGO 30 mai 2019	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Hassan BERTAL	Membre du Conseil de Surveillance - Directeur Général Délégué d'Attijariwafa bank	AGO 30 mai 2023	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Rachid KETTANI	Membre du Conseil de Surveillance - Directeur Finances Groupe Attijariwafa Bank	AGO du 31 mai 2021	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
CA CF représentée par M. Sébastien CHAMBARD	Membre du Conseil de surveillance- Responsable du développement des partenariats bancaires internationaux	AGO 31 mai 2021	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Gilbert RANOUX	Membre du Conseil de Surveillance - Président Directeur Général de la société, Credibom, filiale du Groupe Crédit Agricole Consumer Finance au Portugal	AGO 28 mai 2020	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Rija RAJOELIARIVONY	Membre du Conseil de Surveillance - Responsable Pays et de la gouvernance exécutive Groupe Crédit Agricole Consumer Finance	AGO 30 mai 2023	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Stéphane PRIAMI	Membre du Conseil de Surveillance – Directeur Général France de Crédit Agricole Consumer Finance	AGO 31 mai 2021	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024

M. Mohammed EL HAJJOUJI	Membre indépendant du conseil de surveillance	AGM du 28 juin 2019	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
Mme. Sophie LAZAREVITCH	Membre indépendant du conseil de surveillance	AGO 28 mai 2020	AGO de 2026 statuant sur l'exercice 2025

Source : Wafasalaf

Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance

Ismail DOURI

M. Ismail DOURI est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris, de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications et est titulaire d'un MBA de Harvard University en Business Administration.

M. Ismail DOURI débute sa carrière à Westinghouse Electric Corporation en 1992 en tant qu'ingénieur développeur. En 1994, il rejoint CFG Group en tant que directeur de la recherche et directeur des systèmes d'information avant d'intégrer Morgan Stanley en 1999, en tant qu'Associate au sein du groupe Télécommunications de la division Investment Banking. En 2000, M. Ismail DOURI fonde la société DIAL Technologies S.A spécialisée dans les offres de services de données aux utilisateurs du téléphone mobile, au Maroc et dans la région MENA. Dans le même temps, M. Ismail DOURI intègre l'équipe de Mc Kinsey & CO en tant qu'Associate au sein de la cellule du bureau de Genève chargée de l'Afrique du Nord.

M. Ismail DOURI a rejoint Attijariwafa bank en 2004 pour prendre en charge la Stratégie & Développement du Groupe. Depuis septembre 2008, M. DOURI assure la fonction de Directeur Général d'Attijariwafa bank. – Pôle « Finance, Technologie et Opérations ».

Dans le cadre de la nouvelle organisation à partir de mars 2020, M. DOURI est directeur général délégué chargé de la banque de détail à l'international et filiales de financement spécialisées.

Ghyzlaine ALAMI MARROUNI

Titulaire d'un MBA de YORK UNIVERSITY et diplômée du Cycle « Administrateur » de l'UIR et de l'Institut Marocain des Administrateurs, Ghyzlaine ALAMI MARROUNI a initié sa carrière en Audit financier en 2003 pour les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole SA et de plusieurs filiales du groupe pour rejoindre la Direction financière du Groupe BNP PARIBAS en qualité d'Analyste stratégique et financier au sein de l'équipe Capital Management en 2006.

En 2010, Ghyzlaine ALAMI MARROUNI intègre le Groupe ATTIJARIWAFABANK en tant que Responsable Stratégie et Développement rattachée à la Direction Générale. Sa forte implication demeure l'élément clé de ses aboutissements en planification et exécution de la stratégie ainsi que le pilotage des projets d'acquisition des filiales internationales pendant 5 ans.

Ghyzlaine ALAMI MARROUNI est assignée Directrice Marketing Stratégique et membre du Comité de Direction de la Banque de Détail Maroc en 2015. Sur cet élan, elle a dirigé différents Programmes Stratégiques et de transformation Energie/marché MRE. A titre d'exemple, le programme « OUFUK AL MOUHAJIR » 2020 et le programme « Nouveau Modèle Relationnel Retail » 2020.

Depuis octobre 2020, Ghyzlaine ALAMI MARROUNI est Directrice Exécutive en charge du Marché des Particuliers et Professionnels au sein de la Banque de détail Maroc d'ATTIJARIWAFABANK et Administratrice membre du Conseil d'administration de la BIA TOGO, filiale du Groupe ATTIJARIWAFABANK au TOGO, depuis Avril 2021.

Mohamed EL KETTANI

Diplômé ingénieur de l'ENSTA-Paris, Mohamed EL KETTANI entame sa carrière bancaire en 1984 en intégrant la Banque Commerciale du Maroc "BCM".

Il a exercé différentes responsabilités dans les différents métiers de la banque avant de diriger en 2004 le programme de fusion et de rapprochement entre BCM et Wafabank donnant naissance au Groupe Attijariwafa bank.

En 2007, Mohamed EL KETTANI est nommé Président Directeur Général du Groupe Attijariwafa bank. Mohamed EL KETTANI, est également Vice-président délégué du Groupement Professionnel des Banques du Maroc et Administrateur de plusieurs sociétés.

Sous sa présidence, le Groupe Attijariwafa bank a réalisé le déploiement du plan de développement stratégique quinquennal « Attijariwafa 2012 » qui a permis au Groupe de conforter son leadership sur le marché marocain et lui donner un positionnement de référence à l'échelon Africain.

Décoré Officier de l'Ordre du Trône, par S.M Le Roi Mohammed VI, Commandeur de l'ordre national du mérite de la République du Sénégal, et des insignes d'Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur de la République Française.

Hassan BERTAL

Diplômé ingénieur de l'Ecole CENTRALE de Paris, et titulaire du diplôme du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE Casablanca, Hassan BERTAL entame sa carrière bancaire en 1994 en qualité de Directeur Général à IVECO Maroc avant son intégration en 2003 au centre d'affaires BMCI à Casablanca.

En 2004, Hassan BERTAL est nommé Directeur Général d'ATTIJARIWABA BANK EUROPE. Il a piloté le programme de fusion entre les réseaux BCM & WAFABANK pour diriger par la suite la mise en place de la nouvelle Business Unit ainsi que la mise à niveau des centres d'affaires en 2005 dans le cadre du CORPORATE & INVESTMENT BANKING.

Ses réalisations professionnelles à titre de Directeur Général d'ATTIJARI BANK TUNISIE en 2007, ont été témoins d'un succès incontournable depuis la mise en œuvre du Plan de Transformation de grande envergure avec changement de Système Informatique, jusqu'au doublement du réseau d'agences tunisiennes et la création de nouvelles filiales, tout en adoptant une nouvelle organisation performante, et en accélérant la performance commerciale et financières.

Sous son rôle de Directeur du Marché de l'Entreprise en 2012, le Groupe ATTIJARIWABA BANK a vu naissance de plusieurs projets efficaces notamment « le Système de SCORING » pour les crédits aux TPE, « DAR AL MOUKAWIL » et « Dam.com », Programme « ANA MAAK », ou encore le Programme « EFFICOM » pour les centres d'affaires.

En 2016, Hassan BERTAL est désigné Directeur de la Transformation d'où la réalisation de 8 grands programmes et 27 initiatives. Nous citons à titre d'exemple, le « Nouveau Modèle Relationnel », le « Programme Entreprise » et le « Programme accélération du Digital ».

Etant Directeur de la région Casablanca-Settat en 2018 et Directeur Réseau Maroc en 2019, Hassan BERTAL est aujourd'hui Directeur Général Délégué du Groupe ATTIJARIWABA BANK.

Rachid KETTANI

Rachid Kettani est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris en 2004. Il a commencé sa carrière à Attijariwafa Bank en 2005 au sein de l'entité Stratégie et Développement et a été nommé responsable Stratégie et Développement en 2008. En 2012, il a été nommé Directeur Exécutif – Finances Groupe et occupe ce poste jusqu'à aujourd'hui. Il supervise les fonctions suivantes :

- Comptabilité, Fiscalité et Consolidation ;
- Pilotage de la performance ;
- Planification financière ;
- Capital management ;
- Gestion Actifs Passifs et gestion du refinancement du groupe ;
- Communication financière et relations investisseurs ;
- Cost management et rationalisation des charges et des structures.

Sébastien CHAMBARD

Diplômé d'un DESS Marketing stratégique de l'IFG et d'une maîtrise en sciences économiques de l'université de Dijon, Sébastien CHAMBARD a intégré la Caisse Nationale de Crédit Agricole en 1999. Il a commencé sa carrière en occupant différentes fonctions Marketing (conception de produit banque du quotidien et de financement, animation du réseau Entreprises des Caisse régionales...) sur les marchés des professionnels, agriculteurs et entreprises avant de rejoindre la Direction Financière de Crédit Agricole SA. En janvier 2016, il rejoint CACF en tant que responsable du pilotage financier. A partir de Septembre 2020, il est responsable du développement des partenariats bancaires internationaux.

Gilbert RANOUX

Gilbert Ranoux commence sa carrière dans la société aérospatiale française qui a donné naissance à Airbus, puis occupe des fonctions de consultant et des postes de direction dans d'autres entreprises.

Il rejoint le Groupe Crédit Agricole Consumer Finance en 2002 en tant que Directeur des partenariats sur le périmètre français (Sofinco puis BU France). Il contribue au développement des partenariats institutionnels et de distribution et à la fusion entre Finaref et Sofinco. En 2012, il devient Directeur Général de GAC Sofinco en Chine, 3 ans après sa création et responsable de son développement industriel. Il est actuellement Directeur de CREDIBOM au Portugal depuis fin 2018.

Gilbert RANOUX est diplômé de l'ESMA (ENS de Mécanique et d'Aérotechnique) et titulaire d'un MBA Finance de l'INSEAD

Rija RAJOELIARIVONY

Titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Gestion d'Entreprises de l'IAE de Paris Sorbonne, RIJA RAJOELIARIVONY débute son parcours professionnel en 1998 dans le marché bancaire en tant que Directeur d'agence RETAIL à BNI-CL puis, en 1998, il est nommé Directeur Commercial sur la moitié du réseau de la même banque dont ses principales réalisations étaient de renforcer le pilotage des risques de crédit et d'accompagner les managers commerciaux et back-office pour atteindre les objectifs et réussir le changement culturel.

En 2007, Il a intégré le Groupe Crédit Agricole S.A en qualité d'inspecteur et chef de mission adjoint dont l'accomplissement des missions visant à apprécier le niveau de maîtrise des risques et la coordination des travaux de différents Audits internes du Groupe.

Afin de décliner la politique commerciale nationale et l'adapter au contexte local, il a été nommé en 2013 Directeur de Développement LCL France.

A ce jour, il est Responsable Supervision Pays & Gouvernance à CA CF dont il assure la coordination de la gouvernance du Groupe et le suivi des filiales pour la réalisation de leurs objectifs.

Stéphane PRIAMI

Il commence sa carrière dans le réseau commercial avant de rejoindre les services centraux de la Caisse nationale du Crédit Agricole en 1989. Il occupe les postes de directions au sein des Caisses régionales à partir de 1999 (Aquitaine, des Savoie) et est nommé Directeur général adjoint chargé du développement en Savoie. En 2009, Stéphane Priami entre chez LCL où il prendra tête de la nouvelle Direction Technologies et Immobilier. En mai 2013, il devient Directeur Général France de Crédit Agricole. En novembre 2018, Stéphane Priami est nommé Directeur de la Conformité Groupe, membre du Comité exécutif de Crédit Agricole SA.

Le 1^{er} janvier 2020, il est nommé Directeur Général Adjoint de Crédit Agricole SA en charge du pôle Services Financiers Spécialisés et Directeur Général de Crédit Agricole Consumer Finance. Stéphane Priami est diplômé de l'institut Technique de Banque dont il a été ensuite Maître de conférence.

Mohamed EL HAJJOUJI

Monsieur Mohamed EL HAJJOUJI est diplômé d'études supérieures en économie de l'Université de Caen (France), promotion 1979. Après un premier passage dans l'activité conseil chez KPMG (1979-1984), il travaille dix ans à Royal Air Maroc (1985-1995), où il occupe le poste de Directeur chargé du financement de la trésorerie et de la gestion des risques financiers. Après son départ de la RAM, il crée

le cabinet AKCE Finance, 1er Cabinet spécialisé dans le Conseil Opérationnel en financement, trésorerie et risques de marché.

En 2006 il est nommé Vice-Président et Directeur Exécutif en Charge du Pôle Finance et Supports du Groupe OCP.

Monsieur Mohamed EL HAJJOUJI est actuellement Administrateur Directeur Général du Groupe ORBIS HOLDING.

Il est aussi Administrateur Indépendant de la Société Marocaine De Gestion Des Fonds De Garantie Des Dépôts Bancaires, il est Président du Comité d'investissement, Membre de son Comité d'audit et membre du Comité des Résolutions de la SGFG.

Il est aussi Membre du Conseil d'Administration et Président du Comité des Risques d'Attijari Bank Tunis.

Sophie LAZAREVITCH

Sophie est diplômée de HEC en 1982. Elle a occupé plusieurs postes de responsabilités au sein du groupe BPCE entre les années 2000 et 2019, entre autres, un poste de chargée de mission auprès du Directeur Financier du Groupe, un poste de Directeur Général de Natixis HCP et HCP North America et un poste de Responsable du Département Filiales et Participations et Comité d'Investissement. A la date d'enregistrement du présent document de référence elle est administratrice indépendante de CIFD et de Aubay.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent en cette qualité aucune rémunération, excepté les jetons de présence.

Au titre de l'exercice 2020, l'AGO du 28 mai 2020 a ratifié le montant des jetons de présence de 500 000 dhs à répartir entre les membres du conseil de surveillance.

Au titre de l'exercice de 2021, l'AGO du 31 mai 2021 a ratifié le montant des jetons de présence de 500 000 dhs à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

Au titre de l'exercice de 2022, l'AGO du 31 mai 2022 a ratifié le montant des jetons de présence de 500 000 dhs à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

Au titre de l'exercice de 2023, l'AGO du 30 mai 2023 a ratifié le montant des jetons de présence de 500 000 dhs à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

Prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance

A la veille d'enregistrement du document de référence, aucun prêt n'a été accordé aux membres du conseil de surveillance.

Autres mandats des membres du Conseil de Surveillance au 30 septembre 2023

	Sociétés	Fonction
Ismail DOURI	AWB Europe	Administrateur
	AWB Egypt	Administrateur non executif
	ABT	Administrateur, rep andalucarthage
	CBAO	PCA & CAFIN
	CDS	Administrateur
	BIM	Administrateur
	SIB	Administrateur
	BIA Togo	Administrateur
	SCB	Administrateur rep AWB
	UGB	Administrateur

CDC	Administrateur
ABM	Président & AWB
Attijari bank Tchad (en création)	Administrateur
WAFASALAF	Président du CS
WAFACASH	Administrateur
WAFALIMMOBILIER	Président du CS rep AWB
WAFABAIL	Président du CS
BANK ASSAFA	Président Rep. AW
ATTIJARI FACTORING	PCA Rep. AWB
WAFALLD	PCA Rep. AWB
DAR ASSAFAA	Président Rep. AW
WAFALFONCIERE	Président Directeur Général
WAFALCorporation	Administrateur
STE IMMOBILIERE PASTEUR	Administrateur
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN	Administrateur
HIVERNAGE	Administrateur
BCM CORP	Administrateur
ATTIJARIA AL AAKARIA AL MAGHRIBIA	Administrateur
ATTIJARI RECOUVREMENT	Administrateur
ATTIJARI PAYMENT PROCESSING	Administrateur
ATTIJARI AFRICA HOLDING	Président Directeur Général
ATTIJARI OPERATIONS AFRICA	Président du CA
ATTIJARI IVOIRE	Président Directeur Général
ATTIJARI IT AFRICA	Administrateur
ATTIJARI CIB AFRICA	Administrateur
ATTIJARI AL YOUSOUFIA	Administrateur
ATTIJARI AFRICA	Administrateur
ANDALUCARTHAGE	Président CA
ZAKAT	Associé
MAIMOUNA	Associé
EL BOT	Associé
SOMGETI	Administrateur
BELAZI	Administrateur
MARAKECH EXPANSION	Administrateur
WAFATRUST	Administrateur
ATTIJARI WEST AFRICA	Président CA
AFRICA	Administrateur
ATTIJARI WEST AFRICA	Administrateur
CAFIN	Administrateur Général
FILAF	Administrateur Général
SAF	Associé Gérant
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Président
ATTIJARI MAROCCO MAURITANIE	Président
Dial Technologies	Administrateur
Bourse des Valeurs de Casablanca	Administrateur

	Care International Maroc	
	ONG	Président
Mohamed EL KETTANI	Attijari bank Tunisie	Administrateur
	Andalucarthage	Représentant AWB - Administrateur
	Attijari Africa Holding	Représentant AWB - Administrateur
	Attijari Finance Corp	Président représentant AWB Maroc
	ATTIJARI IVOIRE	Administrateur
	ATTIJARI WEST AFRICA	Représentant AWB – Administrateur
	Attijariwafa bank Egypt	Administrateur Non Executif
	Attijariwafa bank Europe	Président du Conseil d'Administration
	BANK ASSAFA	Membre Conseil de surveillance
	BCM CORP	Président du Conseil d'Administration
	CBAO	Administrateur Sénégal
	EL OMARIA 2	Associé Gérant
	EL OMARIA 3	Associé Gérant
	EL OMARIA 4	Associé Gérant
	EL OMARIA 5	Associé Gérant
	KASOVI	Director
	OMNIUM DE GESTION MAROCAIN	Président Directeur Général
	SCB	Administrateur
	SIB	Administrateur rep AWB
	Wafa Corporation	Président du Conseil d'Administration
	Wafa Gestion	Administrateur
	Wafa IMMOBILIER	Membre du CS
	WAFABAIL	Membre du CS
	WAFACASH	Membre du CS
	WAFASALAF	Membre du CS
	Wafa assurance	Administrateur et représentant OGM
	AL MADA	Représentant Attijariwafa bank
	OPTORG	Membre du CS
	Nouvelles Sidérurgies Industrielles	Administrateur représentant
	Fondation ONA	Administrateur
	Université Al Akhawayn	Administrateur

GPBM	Vice-Président Délégué
Fondation Actua	Président
Fondation Attijariwafa bank	Président
Fondation Mohamed V pour la Solidarité	Administrateur
Fondation Gestion Centre National Med V pour les Handicapés	Administrateur
Association Gestion Centre de TPE Solidaires	Président

Hassan BERTAL

Attijari International Bank	Administrateur
Wafa Ima Assistance	Administrateur
Sopriam	Administrateur
AWB Europe	Administrateur
Wafa Assurance	Administrateur
CBAO	Administrateur
SCB	Administrateur
Wafa Gestion	Administrateur
ATTIJARI PATRIMOINE VALEURS	Administrateur
ATTIJARI PATRIMOINE MULTIGESTION	Administrateur
ATTIJARI DIVERSIFIE	Administrateur
ATTIJARI OBLIGATIONS	Administrateur
ATTIJARI PATRIMOINE DIVERSIFIE	Administrateur
ATTIJARI PATRIMOINE TAUX	Administrateur
ATTIJARI SELECTION	Administrateur
ATTIJARI TRÉSORERIE	Administrateur
WG DIVERSIFIE	Administrateur
FRUCTIVALEURS	Administrateur
PALMARES FINANCIÈRES	Administrateur
WG CROISSANCE	Administrateur
Attijari Capital Développement (ACD)	Administrateur
Media reseaux	Administrateur
GESTFONDS	Administrateur
ATTIJARI GESTION	Administrateur
CREDIT DU MAROC FONDS	Administrateur
WAFASALAF	Membre
ATTIJARI FACTORING	Administrateur
WAFALD	Administrateur
WAFACASH	Administrateur
WAFALIMMOBILIER	Membre Conseil de surveillance
WAFABAIL	Membre Représentant AWB
BANK ASSAFA	Membre Conseil de surveillance et vice Président
ATTIJARI IMMOBILIER	Administrateur
DAR ASSAFAA	Membre et vice Président
WAFALCOURTAGE	Président du Conseil d'Administration
ATTIJARI PAYMENT PROCESSING	Administrateur

	ATTIJARI AFRICA HOLDING	Administrateur
	ATTIJARI OPERATIONS AFRICA	Administrateur
	ATTIJARI IVOIRE	Administrateur
	ATTIJARI CIB AFRICA	Administrateur
	ATTIJARI AFRICA	Administrateur
	DINERS CLUB DU MAROC	Administrateur
	WAFATRADE	Administrateur
Mohamed EL HAJJOUJI	Société de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires	Administrateur indépendant Président du Comité d'investissement Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Résolutions
	ORBIS Holding	Administrateur indépendant
	Caisse Marocaine des Retraites	Expert Indépendant Membre du Comité d'Audit
Sophie LAZAREVITCH	CIFD	Administrateur Indépendant
	Aubay	Administrateur Indépendant
	Milleis	Administrateur indépendant
	Procivis Ouest	Administrateur
Ghyslaine ALAMI MARROUNI	BIA TOGO	Administrateur
	Wafasalaf	Membre du conseil de surveillance
Gilbert RANOUX	FCA Capital	Administrateur
	Crédibom	Administrateur
Sébastien CHAMBARD	Néant	Néant
Rachid KETTANI	CBAO	Administrateur
	Bank Assafaa	Membre du CS
Rija RAJOELIARIVONY	Wafasalaf	Membre du conseil de surveillance
	CreditPlus Bank AG	Membre du conseil de surveillance
Stéphane PRIAMI	IFCAM	Administrateur
	CA Leasing & Factoring	Administrateur
	CA Payment Services	Administrateur
	CA GIP	Administrateur
	FCA bank S.p.A	Président du Conseil d'Administration
	CA Grands Crus	Administrateur
	CA Grands Crus Investissements	Administrateur

Source : Wafasalaf

Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Les critères d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de l'établissement, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que ce dernier consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle l'établissement détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre des organes de direction et d'administration d'une entreprise dans laquelle l'établissement dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un

membre des organes de direction et d'administration de l'établissement, en exerce ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;

- Ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de l'établissement ou de son groupe, ou pour lequel l'établissement ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de l'établissement ou son conjoint ;
- Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de l'établissement au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas avoir exercé un mandat de Conseil de l'établissement au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe d'administration de l'établissement au cours des six dernières années.

Politique des règles de parité Homme/femme au sein du Conseil de Surveillance

Afin de lutter contre la discrimination de genre et de favoriser la participation des femmes au plus hauts niveaux de décision, la gouvernance de Wafasalaf veille au respect de la réglementation au sujet de la parité Homme/femme dans la composition du Conseil de surveillance, et ce, conformément à la Loi n°19-20 modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne, et la Recommandation R N°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit.

La parité Homme/femme aux instances de gouvernance fait l'objet de suivi par la gouvernance de Wafasalaf, le Comité de Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et le Conseil de Surveillance.

A la veille d'enregistrement du document de référence, le Conseil de surveillance compte parmi ses membres 2 femmes membres du Conseil de Surveillance

Composition des organes de surveillance

Conformément aux exigences réglementaires, aux dispositions statutaires de l'établissement et aux principes établis par ce dernier en matière de composition, le Conseil de Surveillance de Wafasalaf est composé de :

- 11 membres ;
- Au moins 1 membre qualifié d'indépendant ;
- Des profils représentatifs de la structure actionnariale, des activités et de la diversité géographique des implantations de la société ;
- Un ensemble de membres qui collectivement disposent des compétences, connaissances et expertises diversifiées et adaptées au contexte et à l'environnement de la société pour couvrir les sujets auxquels il est confronté, favoriser les échanges et le niveau adéquat de débats entre les membres.

Le Conseil veille à faire concorder sa consistance avec les caractéristiques de la société et à en réviser périodiquement l'adéquation. Le Conseil veille à assurer une représentativité des femmes parmi ses membres.

Comités issus du Conseil de Surveillance

Composition des instances

Chaque instance est soumise aux principes de nomination et sélection, mise en place par le Conseil de Surveillance. Ainsi, chaque instance dispose en son sein des compétences, expériences et connaissances nécessaires et adaptées à l'exercice de ses missions.

La composition de chaque instance fait l'objet d'un suivi par le Comité de Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et le Conseil de Surveillance qui procèdent au renouvellement des mandats de ses membres.

Chaque membre du Conseil, indépendant ou non, peut siéger au sein d'un ou plusieurs Comités spécialisés sauf dispositions réglementaires contraires.

Les Comités d'Audit et des Risques et Comité de Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations sont présidés par les membres indépendants.

Le Conseil s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités sont en permanence adaptés aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernance.

Comités issus du Conseil de surveillance

Au 30 septembre 2023, les comités issus du Conseil de surveillance se présentent comme suit :

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Composition
Comité Consultatif	Revue générale de l'activité et revue des principaux projets Examen des études stratégiques en vue de la présentation de conclusions au Conseil de Surveillance	Quadrimestrielle	Président : Sébastien CHAMBARD Membres : ▪ Ghyzlaine ALAMI MARROUNI ▪ Bouchra HAMDOUCH ▪ Louise CHEVALIER Secrétaire : ▪ Charlene MASSON
Comité de Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations	Le CGNR est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres, de ceux de l'organe de direction ainsi que dans sa politique globale de rémunération.	Bi-annuelle	Président : Mohammed EL HAJJOUJI Membres : ▪ Ismail DOUIRI ▪ Hassan BERTAL ▪ Sébastien CHAMBARD Secrétaire : ▪ Meryem ABASSI
Comité d'Audit et des risques	Evolution du dispositif du contrôle interne	Trimestrielle	Président : ▪ Sophie LAZAREVITCH Membres : ▪ Ghyzlaine ALAMI MARROUNI ▪ Rija RAJOELIARIVONY ▪ Rachid KETTANI ▪ Gilbert RANOUX Secrétaire : ▪ Sophia SABIR

Source : Wafasalaf

IV.3. DIRECTOIRE

Composition du Directoire

La composition du Directoire de Wafasalaf, au 30 septembre 2023, se présente comme suit :

Membres	Fonction	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat
M. Driss FEDOUL	Président du Directoire	Par le CS du 27/02/2023	AGO statuant sur l'exercice 2025
Mme. Meryem ABASSI	Directeur Secrétariat Général	Par le CS du 20-sept-23	AGO statuant sur l'exercice 2025
M. Régis LEFEVRE	Directeur Pôle Finance	Par le CS du 15-juin-23	AGO statuant sur l'exercice 2025
Mme. Touria ABDOU IKHIAR	Directeur Pôle Recouvrement et Flux	Par le CS du 22-février-22	AGO statuant sur l'exercice 2025
M. Anass SQALLI	Directeur Pôle Commerce et Marketing	Par le CS du 20-sept-23	AGO statuant sur l'exercice 2025

Source : Wafasalaf

M. Driss FEDOUL a été nommé Président du Directoire en remplacement de Mr. Badr ALIOUA le 27 février 2023 à la suite du CS du 27 février 2023.

M. Régis LEFEVRE a été nommé Directeur du Pôle Finance lors du Conseil de Surveillance du 15 juin 2023.

Mme Meryem ABASSI et M. Anass SQALLI ont été nommés lors du Conseil de Surveillance du 20 septembre 2023.

Rémunération et autres avantages octroyés aux membres du Directoire

La rémunération brute perçue par les membres du directoire s'élève à 10 253 373,54 dirhams au titre de l'exercice 2022, 9 872 209 55 dirhams au titre de l'exercice 2021 et à 8 812 527,55 dirhams au titre de l'exercice 2020.

Prêts accordés aux membres du Directoire

En dhs	2020	2021	2022
Prêts accordés aux membres du Directoire*	2 958 771	2 010 031	2 275 914

Source : Wafasalaf - *Encours global des prêts accordés au Directoire arrêté au 31/12 de chaque année

Liste des principaux dirigeants

La liste des principaux dirigeants de Wafasalaf, au 30 septembre 2023, se présente comme suit :

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Driss FEDOUL	Président du Directoire	2023
M. Régis LEFEVRE	Directeur Pôle Finance (Membre Directoire)	2022
M. Amine EL KASSY	Directeur Crédit	2023
Mme Touria ABDOU	Directeur Recouvrement & flux (Membre du Directoire)	2019
M. Jacques FENWICK	Directeur Pôle Contrôle, Risques et Conformité	2023
M. Khalid CHERKAOUI	Directeur Transformation	2023
Mme Lamia RAFAI	Directeur Capital Humain	2020
M. Anass SQALLI	Directeur Commerce porté et Marketing (Membre du Directoire)	2023
M. Khalid BOUKANTAR	Directeur BDI & Synergie SFS	2013

Mme Faiza ABIED	Directeur Gestion pour Compte	2023
Mme Meryem ABASSI	Secrétariat Général (Membre du Directoire)	2023
Mme Sophia SABIR	Directeur Audit et Inspection	2021
M.Yasser ABDELLAOUI	Directeur Systèmes d'information	2023

Source : Wafasalaf

CV des principaux dirigeants

M. Driss FEDOUL

Monsieur Driss FEDOUL est lauréat de l'Institut Supérieur du Commerce et d'Administration des Entreprises, et détenteur d'un certificat de coaching professionnel du cycle ICF/Coaching Ways.

Après un passage de 2 ans à la Société Générale, Driss FEDOUL a rejoint Wafasalaf en 2001 en tant que Directeur d'Agence et a occupé graduellement plusieurs postes de responsabilité pendant plus de 21 ans. Il a ensuite rejoint le Comité Exécutif de Wafasalaf en 2008, en occupant jusqu'à 2010 la responsabilité de Directeur de traitement du risque, avant de voir ses responsabilités s'élargir en prenant la responsabilité de Directeur du Pôle Risque entre 2010 et 2015.

A partir de 2013, Driss FEDOUL a rejoint le Directoire de Wafasalaf et a ensuite vu se confier la responsabilité du Directeur du Pôle de Développement Commercial et Marketing à partir de 2015.

Le 27 février 2023, M. Driss FEDOUL est nommé Président du Directoire de Wafasalaf.

M. Driss Fedoul ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf..

Mme Touria ABDOU IKHIAR

Touria ABDOU IKHIAR est titulaire d'une Licence en Sciences économiques de l'Université Hassan II (1988) et d'un master du Cycle supérieur de gestion de l'ISCAE (2006). Coach professionnel certifié en accompagnement des entreprises et des structures (2013).

Elle a démarré son activité professionnelle en 1989 dans le secteur de l'automobile, elle a rejoint Wafasalaf en 1991 et a occupé plusieurs fonctions, entre autres, directeur du réseau, du marketing, de la stratégie et directeur exécutif en charge du Pôle Commerce.

Touria ABDOU IKHIAR dirige aujourd'hui le Pôle recouvrement & Flux depuis Novembre 2019.

En décembre 2020, elle a été nommée membre du Directoire.

Mme Touria ABDOU IKHIAR ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

M. Amine EL KASSY

M. Amine EL KASSY est diplômé de HEM en 2003.

Après son passage à Afric Phar en tant que contrôleur de gestion pendant 3ans, il a intégré la société CNIA assurance en 2006 en tant que Manager. Ensuite, il a rejoint WAFASALAF en 2011 et a occupé plusieurs fonctions dont la dernière en tant que Directeur Traitement du Risque et Recouvrement.

En septembre 2023, M. Amine EL KASSY est Directeur Crédit.

M. Amine EL KASSY ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

M. Régis LEFEVRE

M. Régis LEFEVRE est diplômé de l'Université de Caen et Montpellier Business School. M. Régis a intégré le Groupe Crédit Agricole SA en 2006 dans lequel il a occupé plusieurs postes de responsabilités. En septembre 2020, il a rejoint le Crédit du Maroc en tant que Directeur Finances et Achats.

Depuis décembre 2022, M. Régis est directeur de pôle Finance chez Wafasalaf.

Le 15 juin 2023, M. Régis LEFEVRE est nommé membre du Directoire de Wafasalaf.

M. Régis Lefevre ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

M. Jacques FENWICK

M. Jacques FENWICK est titulaire d'une licence à la faculté d'économie et de commerce de l'université de Nantes en France et d'un Bachelor's Degree en Monnaie, Banque et Finance et Analyse Monétaire à MIDDLESEX UNIVERSITY à Londres pour obtenir en 1993 un DESS (3ème degré) en Banque et Finance Internationale de la faculté des affaires internationales du havre en France.

M. Jacques FENWICK dispose d'une carrière professionnelle impressionnante et diversifiée de 28 ans au sein du Groupe Crédit Agricole.

Après avoir été Responsable Relations Grandes Entreprises en 1995 chez LCL, il a été nommé Directeur du Centre d'affaires Grandes Entreprises de Paris en 2001.

Il a ensuite acquis une riche expérience dans le secteur financier en 2008, notamment en qualité de Directeur Général Adjoint et membre du Directoire du Groupe EFL, une filiale du Crédit Agricole SA où il a été responsable de diverses facettes de l'entreprise, y compris le crédit, les risques, la finance, la stratégie et les ressources humaines.

Depuis novembre 2015, M. Jacques FENWICK a également occupé des postes clés à l'international chez CACF, en supervisant des filiales dans plusieurs pays (Hollande, Maroc, Portugal, Grèce).

Plus récemment, il a travaillé en tant que Chef de projet en Fusions Acquisitions à la Finance Group de CACF.

M. Jacques FENWICK ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

M. Anass SQALLI

M. SQALLI a démarré sa carrière à Wafasalaf en 1999 en tant qu'Attaché commercial, où il a acquis ses premières compétences en vente.

Ensuite, de 2001 à 2006, M. SQALLI a occupé le poste de Responsable d'agence, ce qui lui a permis de prendre davantage de responsabilités.

En 2006, M. SQALLI a évolué vers le rôle de Responsable d'agence circuit long, où il a travaillé dans les domaines de l'automobile et de l'EDM.

De 2009 à 2011, M. SQALLI a occupé le poste de Responsable Support Commercial & Pilotage, mettant en place des systèmes de pilotage efficaces.

Ensuite, de 2011 à 2013, M. SQALLI a été Responsable marché automobile, contribuant ainsi à la croissance de l'entreprise dans ce secteur.

En 2013-2014, M. SQALLI a occupé le poste de Directeur des partenariats « Automobile », avant de devenir Directeur du réseau commercial de 2014 à 2018, où il a dirigé les activités de vente.

De 2018 à 2023, M. SQALLI a été Directeur Marketing et Communication externe en tant qu'adjoint du pôle, avant de prendre le poste actuel de Directeur Commercial et Marketing depuis juin 2023

M. Anass SQALLI ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

M. Khalid CHERKAOUI

Khalid CHERKAOUI est titulaire d'un Master en Ingénierie des systèmes d'information de l'Université Mohamed V de Rabat, et d'un DESS en Management Système d'Information du CNAM Paris. Il a démarré son activité professionnelle en 1999 à la Banque Populaire, en tant que Chef de Projet Organisation.

En 2001, il intègre Cetelem France filiale de BNP Paribas en tant que Chef de projet Informatique. Après plusieurs fonctions de responsabilité au sein de Cetelem, il rentre au Maroc pour rejoindre le Groupe M2M à la tête de la Direction Support et Maintenance.

En 2007 Mr CHERKAOUI a rejoint Wafasalaf où il a occupé plusieurs fonctions au sein de la DSI puis à la tête de la Direction Organisation et Assistance à Maitrise d'Ouvrage, avant de rejoindre le Pôle Commerce en tant que Directeur Support et Traitement.

Ensuite, il a intégré Wafasalaf et a été nommé Directeur exécutif, Partenariats institutionnels et support Commercial en 2022.

En septembre 2023, il est Directeur Transformation, innovation et Organisation.

M. Khalid Cherkaoui ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

M. Khalid BOUKANTAR

Titulaire d'une Maîtrise en Commerce et Affaires de l'Université de Clermont-Ferrand II en 1988 et d'un diplôme de troisième cycle en commerce de l'ISCAE en 1995.

M. KHALID BOUKANTAR a intégré en 1989 la banque SMDC (actuellement Banque Populaire) en tant que Créditeur « Grands Comptes ».

En 1991, il rejoint Wafasalaf en tant que Responsable de Production. Ensuite, il exerce plusieurs fonctions au sein de la Direction Commerciale et Marketing de Wafasalaf avant d'être nommé Directeur des Réseaux Agences et Plateformes en janvier 2007.

En 2009, M. BOUKANTAR est nommé Directeur Adjoint du Pôle Commercial et Marketing, en charge des « Marchés et Partenariats », au sein du Pôle Commercial et Marketing. En 2013, il a occupé le poste de Directeur Contrôle, Risques et Conformité. Depuis 2022, il est nommé directeur BDI & synergie SFS.

M. Khalid BOUKANTAR ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

Mme Lamia RAFAI

Titulaire d'un Master Professionnel en Economie et Management, Mme RAFAI a intégré Wafasalaf en 1991. Après avoir occupé plusieurs fonctions, elle rejoint la Direction du Risque en tant que Responsable de la Cellule Assainissement et en tant que Responsable du Département Phoning en 1996. En janvier 2007, elle est nommée Directeur du Risque Amiable au sein du Pôle Risque.

Entre 2010 et 2012, elle occupe la fonction de Directeur de la Gestion pour Compte au sein du Pôle Opérations, Organisation et Partenariats. Depuis 2012, elle occupe le poste de Directeur du Pôle Partenariats Institutionnels

Entre 2017 et 2019 elle a occupé le poste de Directeur Communication.

Puis en septembre 2019, Mme Lamia RAFAI a occupé le poste de Directeur Partenariats Gestion Pour Comptes. Depuis 2020, elle a été nommée Directeur Capital Humain.

Mme Lamia RAFAI ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

Mme Faiza ABIED

Madame Faiza ABIED a obtenu en 1998 un Baccalauréat, Option « Sciences Expérimentales », en Juin 2002 une Maîtrise en Finance à l'Ecole Supérieure de Gestion « ESG » puis, en Juin 2006 un Master en Audit interne et Contrôle de Gestion, toujours à l'Ecole supérieure de Gestion « ESG PARIS ».

En Décembre 2002, elle a occupé le poste de Responsable Trésorerie à HOLDING MABYA-Groupe KARIM LAMRANI.

En Décembre 2006, Mme Faiza a intégré Wafasalaf et a depuis occupé les postes d'Auditeur Chef de mission - Direction Audit Interne et Inspection. En 2014, elle a participé au projet de mise en place d'une solution de gestion des activités des audits « e@audit », initié par l'Audit Groupe Attijariwafa-Bank, avec Wafasalaf comme filiale pilote.

En 2015, elle a co-animé le séminaire de la communauté Audit Groupe Attijariwafa-Bank.

En 2016, elle a conduit une mission d'audit CACF « Gestion et qualité des opérations »

En 2019, elle a été nommée Directeur Audit et Inspection Wafasalaf.

Depuis 2021 elle a été nommée Secrétaire Générale à WAFASALAF.

Actuellement, Mme Faiza ABIED est en charge de la « Gestion pour compte ». Son périmètre compte le « Développement des partenariats », les « Plates-Formes de traitement » et le « Support GPC ».

Mme Faiza ABIED ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf.

Mme Meryem ABASSI

Meryem ABASSI est diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nantes et lauréate d'un MBA en Stratégie et Finance de l'Ecole des Ponts Business School. Avant d'intégrer le groupe Attijariwafa bank, Meryem a cumulé une expérience de 10 ans à l'international, dont 2 ans aux Etats-Unis et 5 ans en France au sein d'un cabinet de conseil en organisation et stratégie.

En 2010, elle intègre le groupe Attijariwafa bank, d'abord au sein de la filiale spécialisée en gestion d'actifs Wafa Gestion, en tant qu'analyste financier Senior puis en 2014, intègre la filiale Attijari Titrisation en tant que Directeur Commercial et Structuration.

En 2019, Mme Meryem ABASSI est directrice de la stratégie et gouvernance et membre du Comité Exécutif de Wafasalaf.

Actuellement, Mme Meryem ABASSI est membre Directoire et en charge du Secrétariat Général. Son périmètre compte la « Stratégie », la « Gouvernance », la « Satisfaction client », les « Moyens généraux », les « Achats » et le « Conseil juridique ».

Mme Meryem ABASSI ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf

Mme Sophia SABIR

Mme Sophia SABIR est diplômée de l'Université de Nancy. Après 3 ans en tant qu'auditrice Senior à EY, Mme Sophia SABIR a intégré le Groupe Attijariwafa bank en 2006 en tant que Responsable des Supports et Relations Externes au sein de la Direction Conformité.

En 2007, Mme Sophia SABIR a rejoint la Direction d'audit interne où elle a pu superviser en tant que Senior puis en tant que chef de mission expérimenté diverses missions d'audit s'inscrivant dans un périmètre élargi (Entités centrales, Filiales, Réseau).

De 2010 à 2011, Mme Sophia SABIR s'est vue confiée la conduite de chantiers structurants au sein de l'Audit Général du Groupe.

En 2012, Mme Sophia SABIR a été chargée de la création de l'entité Supervision des Audits filiales Attijariwafa bank puis a été nommée Responsable du pilotage de cette entité couvrant 11 filiales BDI et 6 filiales FFS.

Actuellement, Mme Sophia SABIR est directrice d'audit Interne et Inspection chez Wafasalaf.

Mme Sophia SABIR ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf

M. Yasser ABDELLAOUI

M. Yasser ABDELLAOUI est diplômé en informatique de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs. Dès sa sortie d'école, Yasser a rejoint Wafasalaf en tant qu'ingénieur support et exploitation IT. Depuis, il a gravi tous les échelons au sein du département IT de Wafasalaf, en passant de chef de projets SI à responsable études et intégration IT puis responsable études et développement IT.

Depuis juin 2022, M. ABDELLAOUI est directeur de Systèmes d'Information.

M. Yasser ABDELLAOUI ne détient aucun autres mandats autre celui de Wafasalaf

Comités issus du Directoire au 30 septembre 2023 :

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
Comité Capital Humain	Valide et pilote le plan de développement RH : Formation, gestion de carrière ; Décide des évolutions salariales ; Décide des promotions et des titularisations au sein de l'entreprise.	Trimestrielle	Membres du Comité Exécutif
Comité Commercial Activité Portée	Suivi de l'activité commerciale portée : production, encours, risque marge, commissions, parts de marché ; Suivi du plan d'action commercial ; Suivi de l'activité marketing, internet.	Tous les 2 mois	Membres du Directoire Directeurs Pôle Recouvrement Directeur Contrôle, risque et conformité Directeur Stratégie et Gouvernance Directeur Marketing et Communication Directeur Réseau Commercial Directeur Support et Relations Clients Directeur Gestion Risque Crédit Directeur système d'information Directeur Partenariats commerciaux Directeur Thémis Courtage Responsable Tarification et Pilotage Reponsable Marketing C2N
Comité Commercial Activité Gérée	Suivi de l'activité commerciale gérée : production, encours, risque marge, commissions, parts de marché ; Suivi du plan d'action commercial ; Suivi de l'activité marketing, internet.	Tous les 2 mois	Membres du Directoire Directeurs Pôle Recouvrement Directeur Contrôle, risque et conformité Directeur Stratégie et Gouvernance Directeur Marketing et Communication Directeur Partenariats GPC Responsable Partenariats institutionnels Responsable Marché RCI Responsable animation partenariat CAM et DAS Responsable partenariat CDM Responsable animation Commerciale Partenariat Bancaire Directeur Support et traitements Responsable Marketing Responsable PLTF Production Responsable PLTF Client C2N

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
Comité de la Prévention de la Fraude	<p>Partager sur les cas de fraude avérés et évités en interne et en externe</p> <p>Présenter les montants de pertes avérées et évitées</p> <p>Identifier les sources, les défaillances et dysfonctionnements à l'origine de la fraude interne ou externe</p> <p>Mettre en place le plan d'action correctif</p> <p>Diffuser l'information au niveau des entités concernées notamment sur les dispositions préventives ou de vigilance à observer et présenter un plan de formation de lutte contre la fraude</p>	Semestrielle	<p>Membres du Directoire</p> <p>Directeur Pôle Recouvrement</p> <p>Directeur Contrôle, Risque et Conformité</p> <p>Directeur Stratégie et Gouvernance</p> <p>Directeur Marketing et Communication</p> <p>Directeur Finances et Support</p> <p>Responsable du contrôle des risques et de la conformité</p> <p>Directeur gestion du risque crédit</p> <p>Directeur Audit et Inspection</p> <p>Directeur Support et relations Client</p> <p>Directeur Réseau (invité permanent)</p> <p>Responsable Fraude</p> <p>Le comité peut convier à ses réunions toutes personnes qu'il juge utile à ses travaux</p>
Comité RSE	<p>Suivi du plan d'action RSE</p> <p>Arbitrer sur les différentes orientations et démarches devant engager l'entreprise sur le volet RSE</p>	Semestrielle	<p>Membres du comité Exécutif</p> <p>Responsable RSE</p>
Comité Contrôle Interne	<p>Veiller à la fiabilité et à l'efficacité des contrôles permanents et périodiques</p> <p>Veiller au renforcement de la culture du contrôle interne à tous les niveaux</p> <p>Proposer et valider les meilleurs moyens pour la valorisation continue des métiers de Contrôle Permanent et Périodique</p> <p>Veiller à l'articulation cohérente des activités de contrôles permanents et périodiques</p> <p>Rendre compte de l'état d'avancement des actions planifiées en matière de contrôles permanents et périodiques et des résultats y afférents</p> <p>Débattre de tout problème, alerte ou réserve d'audit</p> <p>Proposer des recommandations pour l'optimisation des dispositifs de contrôles permanents et d'audit interne</p> <p>Préparer les travaux du comité d'Audit et des Risques</p>	Trimestrielle	<p>Membres du directoire</p> <p>Directeur Pôle recouvrement</p> <p>Président</p> <p>Directeur Contrôle, Risque et Conformité</p> <p>Directeur Stratégie et Gouvernance</p> <p>Directeur Marketing et Communication</p> <p>Directeur Finances et Support</p> <p>Directeur du Contrôle des Risque et de la Conformité</p> <p>Comité d'Audit Interne</p>
Comité stratégie digitale	<p>Pilotage de l'exécution du plan stratégique de l'entreprise, décision des principaux projets à lancer, arbitrage sur l'allocation des investissements</p>	Trimestrielle	<p>Président du Directoire</p> <p>Directeurs exécutifs</p> <p>Responsable digital</p>

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
Comité Projets et Investissements	Décision des investissements à engager, validation du plan annuel des achats (en phase avec le budget), validation du choix des prestataires,	Trimestrielle	Président du Directoire Directeurs exécutifs Directeurs Organisation Directeur Systèmes d'Information Responsable Marketing Stratégique
Comité Crédit	Maîtrise du coût du risque	Mensuelle	Président du Directoire Directeur Pôle Crédit Directeur Gestion Risque Crédit Responsable Risk Management
Comité Recouvrement et Opération	Suivi de l'activité de recouvrement	Mensuelle	Président du Directoire Directeur Pôle Recouvrement Directeur Gestion risque Crédit Directeur Recouvrement Responsable Flux et RGC Responsable Contrôle second niveau Responsable des opérations transverses Responsable recouvrement activité portée Responsable recouvrement activité gérée Responsable support recouvrement
Comité Satisfaction et Relation Clients	Analyser les indicateurs de service, - Suivi des indicateurs IRC, - Suivi du TDB des réclamations - Suivi du plan d'action qualité,	Trimestrielle	Président du Directoire Directeur Pôle Marketing et Stratégie Directeur Pôle Commercial Directeur Pôle Crédit Directeur Risque Directeur Réseau Responsable Qualité,
Comité Sécurité Informatique	Définition des objectifs et arbitrage entre les choix et priorités en termes de sécurité et de continuité d'activité, suivi des incidents/ alertes et problèmes liés à la sécurité et à la disponibilité des SI, planification et ordre des différents tests de sécurité et de continuité d'activité.	Trimestrielle	Président du Directoire Directeurs Exécutifs Directeur Audit Interne Responsable Logistique Responsable Sécurité Informatique
Comité Provision	Analyser, évaluer et déterminer les provisions financières nécessaires pour faire face à des pertes potentielles ou à des engagements futures. Examiner les données financières et les tendances du marché et les risques associés.	Quadrimestrielle	Président du Directoire Directeur Pôle Finance Directeur Finance et Administratif Directeur Finances Directeur Contrôle, Risques et Conformité Responsable Trésorerie Responsable Contrôle de Gestion Directeur Crédit Responsable gestion du risque de crédit et de fraude

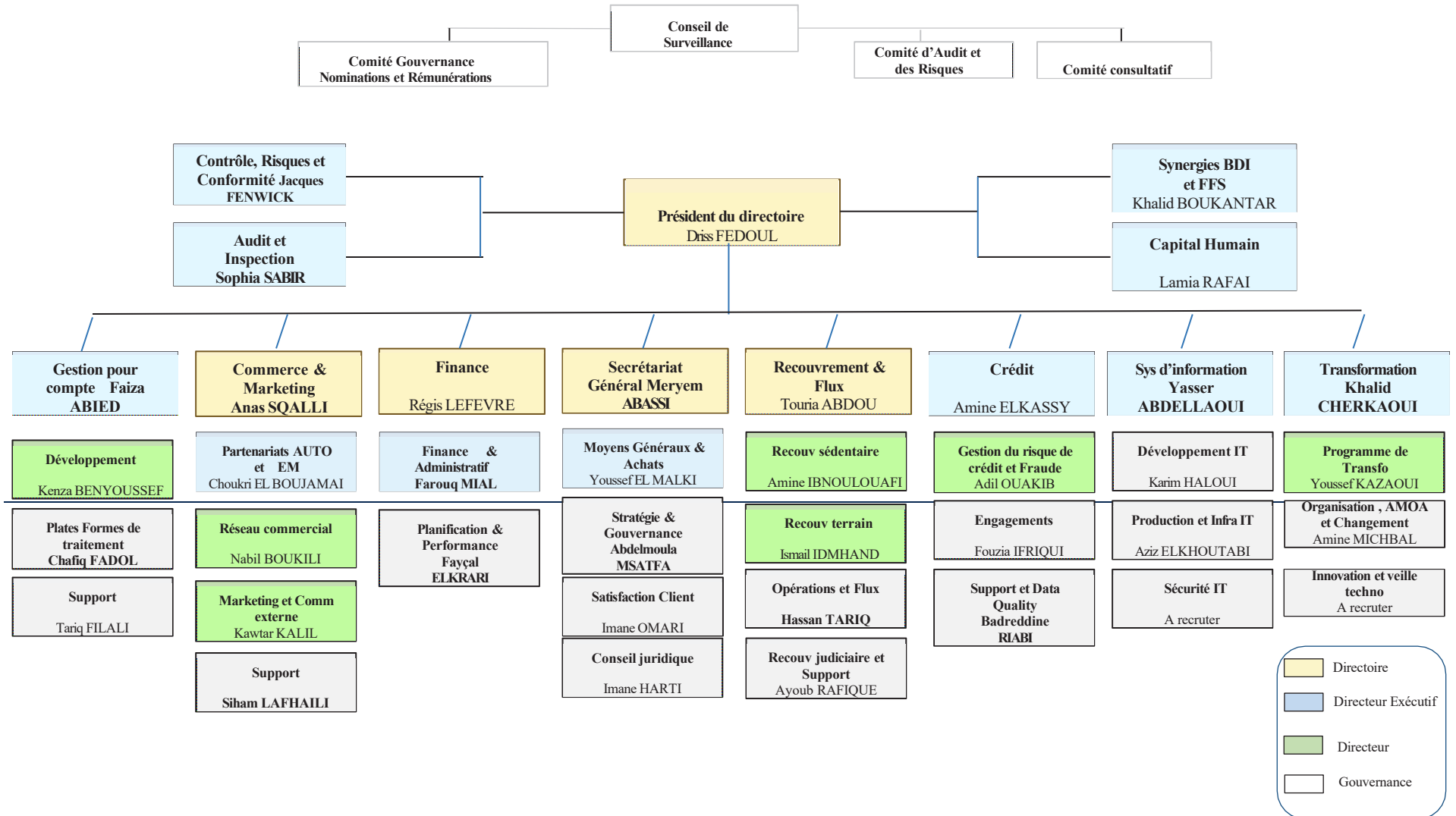
Comité Assurance	Analyse des indicateurs Assurance Suivi des Réalisations commerciales de l'activité assurance	Semestrielle	Président du Directoire Directeur Finance et Administratif Responsable activités Supports Commercial Directeur Partenariats Auto et EM Directeur Contrôle, Risques et Conformité Directeur Crédit Directeur Système d'information Directeur Transformation
------------------	---	--------------	--

Source : Wafasalaf

Organigramme de Wafasalaf

L'organigramme fonctionnel de la société Wafasalaf se présente comme suit :

Organigramme fonctionnel de Wafasalaf au 30 septembre 2023



Wafasalaf est structurée autour des pôles d'activité suivants :

1. Un pôle gestion pour compte :
 - Développement ;
 - Plateformes de traitement ;
 - Support.
2. Un pôle Commerce & Marketing :
 - Partenariat auto et EM ;
 - Réseau commercial ;
 - Marketing et communication externe ;
 - Support.
3. Un pôle Finance :
 - Finance et administratif ;
 - Planification et Performance.
4. Un pôle Secrétariat Général organisé en 4 pôles :
 - Moyen généraux et achats ;
 - Stratégie & Gouvernance ;
 - Satisfaction Client ;
 - Conseil juridique.
5. Un pôle Recouvrement & Flux :
 - Recouvrement sédentaire ;
 - Recouvrement terrain ;
 - Opérations et flux ;
 - Recouvrement juridique et support.
6. Un pôle Crédit :
 - Gestion du risque et crédit et fraude ;
 - Engagements ;
 - Support et Data Quality ;
7. Un pôle Système d'information :
 - Développement IT ;
 - Production et infra IT ;
 - Sécurité IT ;
8. Un pôle Transformation :
 - Programme de transformation ;
 - Organisation et changement ;
 - Innovation et veille technologie ;

V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE WAFASALAF

Historique de Wafasalaf

1986	Création de Wafasalaf par Wafabank et Sofinco. Sofinco est un groupe français de crédit à la consommation et filiale du Groupe Crédit Agricole Indosuez.
1988	Démarrage de l'activité.
1989	Lancement du prêt personnel. Wafasalaf est la première société de financement à diversifier son catalogue de produits en commercialisant des crédits non adossés à des biens durables (les véhicules automobiles ou l'équipement des ménages).
1991	Découverte par les consommateurs marocains du crédit revolving lancé par Wafasalaf.
1995	Mise en place par Wafasalaf du crédit loisirs en partenariat avec des tour-opérateurs ou des agences de voyages.
1996/1997	Signature d'un accord de partenariat avec Fiat suivi l'année suivante par un accord avec Sony et Whirlpool.
2000	Mise en place par Wafasalaf d'une plateforme de télégestion permettant de fluidifier les opérations de gestion ainsi que le traitement des réclamations de la clientèle. Par ailleurs, Wafasalaf conclut de nouveaux partenariats d'une part, dans le domaine de l'informatique et de l'ameublement visant à développer les prêts d'équipement des ménages et d'autre part, avec Barid Al Maghrib afin de développer sa présence dans des régions non couvertes par son réseau propre.
2001	Enrichissement de la gamme des financements automobiles par deux nouveaux produits : <ul style="list-style-type: none"> ▪ « Packoto » qui est une offre globale conçue en synergie avec Wafa Assurance incluant, en exclusivité sur le marché marocain, la mensualisation gratuite de l'assurance automobile et le financement de l'entretien ; ▪ et « Leasoto », formule de Location avec Option d'Achat (LOA) qui cible davantage la montée en gamme de la clientèle des particuliers s'adressant à Wafasalaf pour le financement de leur voiture particulière. Par ailleurs, une nouvelle formule de recrutement de clientèle, le parrainage, a été lancée avec succès, capitalisant ainsi sur l'image de Wafasalaf auprès de ses clients.
2002	Utilisation d'un nouveau système d'information totalement intégré. Cela permet, entre autres, la mise en place de l'outil vendeur, solution extranet permettant l'optimisation des délais de traitement du circuit long.
2003	Lancement de la carte OK (carte Visa Electron), totalement sécurisée et assortie d'une prime de fidélité annuelle récompensant les achats réglés avec la carte. Création de la carte Mazaya, première carte de fidélité spécialement dédiée aux fonctionnaires et donnant accès à des services additionnels et à un programme de réductions auprès d'un réseau de commerces et de prestataires de services. Signature d'une convention de collaboration avec la Fédération des Œuvres Sociales de l'Enseignement (FOSE) permettant aux adhérents de cette fédération de bénéficier de nombreux avantages auprès des agences de Wafasalaf. Signature d'une convention avec Maroc Telecom pour le financement de packs PC et internet contribuant ainsi à la démocratisation de l'accès à l'Internet. Par ailleurs, Wafasalaf lance la gestion de crédit pour le compte de Wafabank.
2004	Fusion du Groupe Wafabank avec la Banque Commerciale du Maroc. Wafasalaf est désormais une filiale du Groupe Attijariwafa bank, issu du rapprochement entre les deux groupes bancaires.
2004	Acquisition du contrôle de Crédor. Wafasalaf ambitionne ainsi de devenir un opérateur national de premier ordre dans le secteur du crédit à la consommation. Cette année, Wafasalaf a lancé une OPR visant la détention de 95% du capital de la société Crédor, suivie d'une OPR obligatoire pour l'acquisition de l'intégralité des actions de la société. L'objectif de ces 2 OPR étant de finaliser la fusion entre Wafasalaf et Crédor.
2005	Signature d'un accord de partenariat avec Marjane, Renault, Citroën et Peugeot. Aménagement d'un nouveau siège social. Création du Centre de Relations Clientèle.
2006	Adoption d'une nouvelle identité visuelle. Lancement de la carte renouvelable Mazed.

- 2007**
- Lancement de 5 nouveaux produits permettant de maintenir l'avance en termes d'innovation produits de Wafasalaf :
 - ✓ Sahel Mahel ;
 - ✓ Salaf Couple ;
 - ✓ Salaf Wajed ;
 - ✓ Parrainage ;
 - ✓ Financement de matériels de santé.
 - Déploiement de 7 campagnes promotionnelles permettant de consolider la notoriété et stimuler l'activité commerciale de Wafasalaf.
 - Extension du réseau propre : ouverture de 4 nouvelles agences : Rabat Hay Riad, Rabat Temara, Casablanca Bernoussi, Casablanca El Fida.
 - Mise à niveau de l'organisation des métiers informatiques aux normes ITIL⁵ niveau 3 : formalisation, formation, application et pilotage.
 - Mise en place d'un nouvel organigramme : séparation claire des tâches et des responsabilités, renforcement de la DSI des moyens humains nécessaires.
 - Fiabilisation de la justification des comptes de suspens, formalisation de l'ensemble du paramétrage comptable, élimination des opérations manuelles de redressement des comptes.

- 2008**
- Lancement de 6 nouveaux produits permettant de maintenir l'avance en termes d'innovation produits de Wafasalaf :
 - ✓ Pause Septembre « Fonctionnaires » ;
 - ✓ Taksit (Mourabaha), Salaf Arboune ;
 - ✓ Crédit Cash ;
 - ✓ Pack Crédit-assurance auto ;
 - ✓ Salaf toutes Options.
 - Déploiement de 7 campagnes promotionnelles permettant de consolider la notoriété et de stimuler l'activité commerciale de Wafasalaf.
 - Lancement du site internet marchand de Wafasalaf, appuyé en 2008 par une plateforme de télémarketing avec une production réalisée de 76 Mdh.
 - Extension du réseau propre avec l'ouverture de 5 nouvelles agences à Casablanca : Oulfa Hay Hassani/ Marjane Hay Hassani / Ain chok, Salé et Oujda ; et rénovation de 9 agences.
 - Équipement de la totalité du réseau d'un nouveau «mode» de mobilier.
 - Redéfinition des axes stratégiques de développement et des 16 principales initiatives métiers du plan stratégique de développement de Wafasalaf (2008-2010).
 - Animation d'une caravane «stratégique» au sein de l'entreprise pour le partage des orientations stratégiques et l'affirmation de la culture de l'entreprise.

- 2009**
- Lancement d'une nouvelle signature de « Dima Maak » faisant référence à la vocation de Wafasalaf, notamment à ses valeurs : Proximité (avec la clientèle), Innovation, Implication, Esprit d'équipe et Ethique.
 - Signature d'une convention avec l'enseigne « Electroplanet », filiale de Marjane Holding spécialisée dans la commercialisation de produits d'électroménagers.
 - Etablissement d'une convention avec « Carrefour » dont le premier magasin au Maroc a été lancé en partenariat avec « Label Vie ».
 - Signature d'une convention avec le groupe « Afriquia » pour la commercialisation de la première carte post-paiement de carburant destinée aux particuliers.
 - Mise en place d'une plateforme de communication sécurisée avec la CIMR, permettant de répondre instantanément aux demandes de crédit formulées par les retraités affiliés audit établissement ; conclusion d'un partenariat institutionnel avec la CIMR, au profit des retraités adhérents de la CIMR.
 - Finalisation de l'accord avec le Crédit Agricole avec la cession par Attijariwafa bank de 15 % de sa participation dans le capital de Wafasalaf à Sofinco ; renforcement de l'activité de gestion pour compte à travers le démarrage de la nouvelle convention de traitement et de gestion des dossiers de crédit avec Crédit Agricole du Maroc.
 - Extension de l'offre de gestion pour compte à travers la nouvelle convention signée avec l'opérateur téléphonique Wana pour la gestion du risque de ses clients particuliers.
 - Extension du réseau propre de Wafasalaf avec l'ouverture de 4 nouvelles agences (Safi, Mohammedia, Casablanca Emile Zola et Tanger 2) portant son réseau à 42 agences.
 - Lancement de nouveaux produits, en ligne avec la politique d'innovation ainsi que le lancement de plusieurs campagnes (campagne Internet pour des demandes de crédit, campagne destinée aux fonctionnaires et retraités CMR (Caisse Marocaine de retraites).

⁵ ITIL : « Information Technology Infrastructure Library » est un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour la gestion des services informatiques, édictées par l'Office Public Britannique du Commerce ;

2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation au salon Auto Expo 2010. ▪ Lancement de l'activité de Themis Courtage. Cette filiale spécialisée dans le courtage en assurance a été créée en décembre 2009. ▪ Lancement d'une nouvelle formule de Location avec Option d'Achat (LOA) avec dépôt de garantie. ▪ Lancement de « Salaf Tasbik », produit spécial entreprises conventionnées, destiné à financer les avances sur salaire des collaborateurs. ▪ Extension du réseau propre de Wafasalaf avec l'ouverture de 2 nouvelles agences (Rabat et Larache) portant son réseau à 44 agences.
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du partenariat avec le Groupe Aksal pour le Morocco Mall dans un objectif de captation et fidélisation de nouveaux clients. ▪ Lancement du partenariat SNTL pour le lancement d'une gamme de crédits aux fonctionnaires. ▪ Refonte totale du site afin de mettre en place un espace dédié aux clients Wafasalaf conformément à la loi de Protection du consommateur et la loi de protection des données. ▪ Création d'une agence de Vente à distance pour les Pré-acceptations en ligne des dossiers client. ▪ Déploiement de la solution CRM en Mars 2011. ▪ Déploiement des premiers tableaux de bord OBIEE en Octobre 2011. ▪ Lancement de nouveaux produits : LOA Société, offre fonctionnaire auto et occasion. ▪ Décentralisation du SAV dans le réseau afin d'améliorer la qualité de services clients. ▪ Développement de nouveaux produits pour le partenariat RCI Finance Maroc. ▪ Lancement du Providing pour le recouvrement et Contentieux d'Attijariwafa bank. ▪ Lancement du recouvrement des chèques impayés Marjane. ▪ Accompagnement de AWB à l'international par transfert d'expertise métier en gestion de crédit à la consommation pour la CBAO et AttijariBank Tunisie. ▪ Déménagement au nouveau siège. ▪ Extension du réseau propre de Wafasalaf avec l'ouverture d'une nouvelle agence à Laayoune.
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion pour Compte et Providing : Wafasalaf renforce sa ligne de métier en se positionnant en tant que leader expert dans ce domaine et en fait un levier de sa stratégie commerciale ; ▪ Transfert d'expertise en Afrique : Accompagnement du Groupe Attijariwafa bank dans son développement régional : CBAO Sénégal, ▪ Extension du réseau avec la création de 2 nouvelles agences à Kénitra et Nador ; ▪ Salon Auto Expo : Sponsor de la 8ème édition du Salon Auto Expo qui s'est tenu du 17 au 27 mai 2012, événement majeur ; ▪ Le client au cœur de la stratégie de Wafasalaf : <ul style="list-style-type: none"> ○ Intégration de, l'ensemble des mentions relatives à la Publicité et information du consommateur (Article 3) sur tous les supports publicitaires (affichage, presse, radio, internet,...) dans le cadre de la Loi sur la Protection du Consommateur ; ○ Introduction d'un nouveau document appelé O.P.C. (Offre Préalable des Crédits), dont le modèle a été établi par voie réglementaire ; ○ Dès promulgation la loi n° 09-08, Wafasalaf s'est organisée en interne afin de se conformer aux règles dictées par cette loi.
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'une convention avec Al Omrane pour le recouvrement des recettes des ventes de produits immobiliers ; ▪ Etablissement d'une convention avec Kitea Géant ; ▪ Recondution des offres de crédits gratuits avec Ford et Fiat, et mise en place d'une formule spéciale pour les marques Volkswagen et Skoda ; ▪ Finalisation de l'accord avec CFAO pour une convention de partenariat sur trois ans ; ▪ Sur le plan fiscal, les nouvelles mesures relatives à la TVA sur les produits de cession des véhicules ont contribué à la baisse des ventes à crédit, la LOA avec dépôt avec de garantie n'étant plus compétitive par rapport au crédit bancaire ; ▪ Accompagnement du développement du réseau Marjane par la mise en place de desks Wafasalaf sur les nouveaux hypermarchés de Larache et El Jadida ; ▪ Sur le plan conformité, Wafasalaf a été l'une des premières sociétés du secteur à faire une déclaration auprès de la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) pour se conformer aux exigences réglementaires ; ▪ Poursuite de la mise en conformité avec la Loi sur la Protection du Consommateur.
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtention du label RSE délivré par la CGEM ; ▪ Formation des conseillers bénévoles de Wafasalaf aux programmes INJAZ AL MAGHRIB et AL JISR ; ▪ Lancement du programme Wafasalaf sans tabac sous le parrainage de la fondation Lalla Salma de lutte contre le cancer.

2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat avec Ford : Appel d’Offre de Ford crédit et mise en place exclusive de la marque Ford Salaf ; ▪ Lancement de la campagne Engagement avec l’Organisation de l’Evénement des Partenaires en Février 2015 ; ▪ Lancement du cycle du leadership féminin en Mars 2015 ; ▪ Sponsoring Gold du salon de l’occasion ; ▪ Lancement de la campagne/ Event marque. ▪ Déploiement du programme de lutte anti-tabac ; ▪ Signature de la convention avec le FME ; ▪ Déploiement de la solution OAV.
2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application des dispositions relatives à la Loi de Protection du Consommateur principalement, l’OPC (Offre Préalable de Crédit) et le délai de financement de 7 jours pour le prêt non affecté ; ▪ Développement du projet OAV au niveau du réseau ; ▪ Déploiement du partenariat Ford-Salaf ; ▪ Programme de dynamisation de l’activité Express chez Attijariwafa bank ; ▪ Livraison du cadrage du Plan Moyen Terme ; ▪ Lancement de l’Observatoire de la consommation des ménages ; ▪ Arrêt de la convention de prélèvement à la source CMR ; ▪ Signature de l’accord de partenariat avec IKEA ; ▪ Renouvellement de la convention de gestion pour compte avec le Crédit Agricole du Maroc pour une période de 3 années.
2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réorganisation des entités de Wafasalaf, ciblant à garantir l’adaptabilité et l’agilité qui sont nécessaires et continues pour soutenir le PMT Act4Best 2020. ▪ PMT -Act4Best : Réalisations globalement en phase avec les objectifs fixés. Ce plan à moyen terme est articulé autour de cinq axes principaux : Le Capital Client, La Centricité Client, Le management agile, l’innovation, la robotisation et le développement en Afrique. ▪ Baptisée « Road Map Day », la journée du 20 Avril 2017 était l’occasion de partager les orientations du plan stratégique de Wafasalaf « Act4Best » à l’horizon 2020, permettant ainsi aux managers de mieux comprendre cette feuille de route qui a pour objectif de viser l’excellence et maintenir le leadership de Wafasalaf ▪ E-Occasion : Démarrage du premier partenariat avec une plateforme d’intermédiation de la voiture d’occasion en cours de finalisation, ▪ Organisation du Rallye éco-responsable, action qui s’inscrit dans le cadre de l’engagement sociétal de Wafasalaf, et dont l’objectif est de sensibiliser aux enjeux environnementaux des transports à Casablanca. ▪ Signature de la convention avec le Régime Collectif de l’Allocation de Retraites (RCAR) comptant 116 000 pensionnés.

2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature de la convention Caisse Marocaine de Retraites (CMR) : Démarrage effectif le 01/02/2019 ; ▪ Poursuite de la stratégie d'animation du Revolving ; ▪ Déploiement généralisé de l'OAV auprès des réseaux de la Grande distribution et de WAFACASH ; ▪ Tenue de l'Auto Expo dans sa 11ème édition, avec une participation réussie de Wafasalaf ; ▪ Démarrage en avril 2018 du partenariat Auto Nejma Finance (Mercedes) ; ▪ Baisse du niveau d'acceptation sur le Crédit classique (64% vs 73%) suite au déploiement de certaines restrictions ; ▪ Reprise de l'activité gérée pour le compte du Crédit Agricole du Maroc à travers le déploiement d'un chantier de redynamisation du partenariat ; ▪ Partenariat AWB : Distinction en faveur de Wafasalaf en tant que « Meilleur service client » de l'année (par la Qualité Groupe) ; ▪ Lancement du paiement des impayés sur internet ; ▪ Déploiement d'une nouvelle stratégie d'animation terrain portée par l'outil S@t ; ▪ Réorganisation du POLE CREDIT (Nomination d'un adjoint), de la DTR (ligne métier Wafasalaf vs GPC, nouveaux managers,...) et arrêt de l'activité recouvrement ; ▪ Déploiement de TAHSIL ; ▪ Renouvellement du Label 'Entreprise sans tabac '. Obtention du label Or et publication du Rapport RSE décennal ; ▪ Tenue de l'observatoire de consommation : l'observatoire Wafasalaf de la consommation a été lancé en Mai 2016. Son objectif est de mesurer 4 indicateurs clés: le pouvoir d'achat, les dépenses, le taux d'équipement et les intentions d'achat. C'est un outil d'éclairage sur les motivations, priorités, comportements et intentions en matière de consommation ; ▪ Nouvelle organisation : cette nouvelle organisation est motivée par l'ambition de maintenir une position de faiseur de marché, de soutenir et donner les moyens au PMT, servir les collaborateurs et fructifier leur carrière ; ▪ Renforcement de la communication digitale avec le chatbot : pour renforcer sa proximité avec ses clients, notamment les internautes, Wafasalaf a mis en place un nouveau service online, le chatbot, qui propose des simulations, des conseils et un traitement des demandes de service après-vente. Le chatbot répond 7j/7 et 24h/24 à la demande des clients ; ▪ Réaménagement des locaux du siège : un réaménagement opéré en mode open space afin d'assurer plus de proximité managériale et offrir un cadre de travail agréable aux collaborateurs ; ▪ Visa de l'AMMC pour la titrisation de l'encours des crédits fonctionnaires à hauteur de 250 MDH : Dans un but de diversification des instruments de refinancement, Wafasalaf a lancé en Décembre 2018 sa 1ere opération titrisation qui s'inscrit dans un programme de 1 milliard validé par le CS.
2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le renforcement des fonds propres par l'émission d'une dette subordonnée d'un montant de 250 millions de dirhams ; ▪ Les efforts d'optimisation du coût de refinancement, à travers la deuxième opération de titrisation des créances ; ▪ La signature d'une convention du partenariat avec FCA Maroc sous le label FCA Capital (convention tripartite entre WS, FCA Maroc et FCA Dealer services) ; ▪ Le développement du canal digital suite au déploiement du nouveau site internet et à la réorganisation des plates-formes de vente à distance. La contribution de la production Digitale s'élève à 14% de la production globale des prêts non affectés ; ▪ La mise en place d'une nouvelle réorganisation de l'activité risque et des process (séparation de l'activité portée de celle gérée pour compte), le dimensionnement des ressources et le pilotage rapproché (+ de granularité dans les indicateurs de suivi) et la recherche continue de l'amélioration des processus.
2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Face à la limitation de circulation des citoyens lors du confinement et aux répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire, l'appétence au crédit a naturellement fortement diminué. Le marché automobile a à ce titre connu un effondrement des ventes des véhicules neufs. ▪ Dans le contexte de confinement et face à la limitation de circulation des citoyens, les équipes de Wafasalaf ont œuvré à améliorer l'expérience client en proposant un service de distribution de crédit à domicile et se sont mobilisées pour accélérer la transformation digitale. Ainsi, Wafasalaf a conçu une solution nouvelle, accessible à distance et sécurisée grâce à la signature en ligne le « Salaf Click » constituant ainsi la première solution, sur le marché du crédit à la consommation à être 100% en ligne. ▪ Refonte du site internet de Wafasalaf ▪ Mise en place d'une série d'actions visant à protéger les clients en leur facilitant l'accès à des services à distance, qu'il s'agisse de demandes de prêt, de reports de mensualité ou d'actes de service après-vente ▪ Mise en place d'un service de « téléconsultation médicale » en partenariat avec Wafa Ima Assistance, permettant aux clients de Wafasalaf ayant souscrit un prêt personnel avec assistance de bénéficier d'une consultation à distance en audio ou visioconférence ▪ Mise en place de trois campagnes de dépistage au Covid-19 ▪ Déploiement du projet Mawarid Mobile qui permet un accès à distance aux informations personnelles du collaborateur disponible 24h/24 et 7j/7 avec une couverture fonctionnelle identique à la version initiale

2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le marché des prêts non affectés réalise une progression de 8% au S1 2021. Wafasalaf réalise la seule évolution positive du marché, soit 28% / 2019 (vs. Un marché hors Wafasalaf en retrait de 5%) ▪ La dynamique sur le segment des fonctionnaires, initiée depuis 2019, a permis à Wafasalaf de passer pour la première fois au 1^{er} rang du marché en encours ▪ L'activité gérée profite des plans de relance déployés avec l'ensemble des partenaires et enregistre un niveau de production global en progression de 54% par rapport à 2020
2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur le PP, Wafasalaf préserve son positionnement leader dans le marché, avec une production de 1 377 MDH. ▪ Sur l'automobile, Wafasalaf enregistre une production de 1 151 MDH, soit une PDM de 20% au S1 2022. ▪ Sur l'EM, Wafasalaf enregistre une production de 256 MDH, soit +6% par rapport à 2021 profitant du dispositif d'Aid Al ADHA.
2023	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur le premier semestre 2023 l'activité commerciale chez Wafasalaf est en progression, permettant de gagner en PDM. Un effort important de repricing. ▪ Au 30 juin 2023, Wafasalaf enregistre une production de 3 306 MDH soit + 19% par rapport à la même période de l'année dernière profitant de la reprise de la bonne performance de l'automobile. ▪ Sur l'automobile, Wafasalaf enregistre une production de 1 632 MDH soit une part de marché de 38.4% ▪ Nomination de Driss Fedoul en qualité de Président du Directoire, remplaçant ainsi Badr Alioua.

Source : Wafasalaf

V.1. APPARTENANCE DE WAFASALAF A UN GROUPE

Au 31 août 2023, le capital social de Wafasalaf est détenu à 51% par Attijariwafa bank et à 49% par CACF.

Présentation de Attijariwafa bank

Attijariwafa bank est un des groupes bancaires et financiers prédominants au Maroc et au Maghreb. Au 31 décembre 2022, le réseau national du groupe atteint un total de 3 614 agences, représentant le réseau le plus dense du Royaume.

Basée au Maroc, Attijariwafa bank est également implantée dans 25pays, notamment :

- en Afrique (Egypte, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo, Cameroun, Libye...) et en Europe (France, Allemagne, Pays bas, Italie et Espagne) à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement par la banque ;
- à Dubaï, Londres, Riyad et Tripoli à travers des bureaux de représentation.

Le groupe Attijariwafa bank est présent sur :

- le segment du crédit à la consommation par le biais de sa filiale Wafasalaf ;
- le marché du leasing à travers Wafabail ;
- le segment des crédits immobiliers à travers sa filiale Wafa Immobilier ;
- les activités de banque d'investissement à travers ses filiales Attijari Finances Corp., Wafa Gestion et Attijari Invest ;
- les activités de marché (change, taux, produits dérivés, etc.) à travers sa Salle des Marchés ;
- l'activité d'intermédiation boursière à travers Attijari Intermédiation.
- Par ailleurs, Attijariwafa bank s'est alliée avec Al Mada dans le métier de l'assurance. Les deux partenaires deviennent ainsi co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance.

Actionnariat d'Attijariwafa bank

Au 31 décembre 2022, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 151 408 390 dirhams, réparti en 215 140 839 actions d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote
<u>1- Actionnaires nationaux</u>	157 383 293	73,15%	73,15%

1-1- Al Mada	100 135 387	46,54%	46,54%
1-2- Compagnies d'assurances	29 553 634	13,74%	13,74%
MAMDA	13 222 621	6,15%	6,15%
MCMA	2 049 754	0,95%	0,95%
Wafa Assurance	13 602 015	6,32%	6,32%
Axa Assurances Maroc	679 244	0,32%	0,32%
1-3- Autres institutionnels	27 694 272	13,27%	13,27%
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	1 393 091	0,65%	0,65%
Caisse Marocaine de Retraite	5 174 512	2,60%	2,60%
CIMR	8 850 987	4,11%	4,11%
RCAR	12 275 682	5,91%	5,91%
2- Actionnaires Etrangers	10 968 254	5,10%	5,10%
Santusa Holding	10 968 254	5,10%	5,10%
3- Flottant	46 789 292	21,34%	21,34%
OPCVM et autres	42 120 632	18,87%	18,87%
Administrateurs de la banque	0	0,00%	0,00%
Personnel de la banque	4 668 660	2,47%	2,47%
Total	215 140 839	100,0%	100,0%

Source : Attijariwafa bank

Agrégats financiers de Attijariwafa bank

Les principaux indicateurs du comptes produits et charges du Groupe Attijariwafa bank sur la période 2020-2022 se présentent comme suit :

En Mdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21
Produit Net Bancaire	23 858	24 380	26 313	2,20%	7,90%
Résultat d'exploitation	6 169	9 484	11 399	53,70%	20,20%
Résultat Net Part du Groupe	3 018	5 144	6 065	70,50%	17,90%

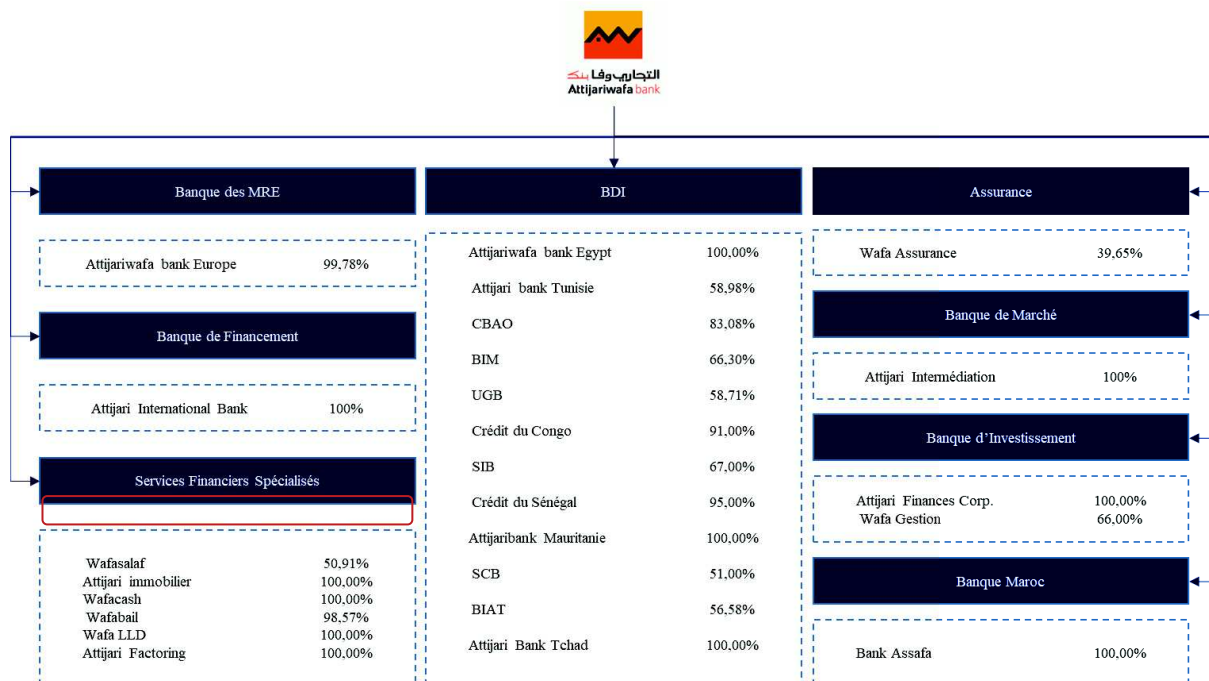
Mdh - Source : Attijariwafa bank – comptes consolidés

Les principaux indicateurs bilantiels du Groupe sur la période 2020-2022 se présentent comme suit :

En Mdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21
Total Bilan	568 108	596 326	630 418	5,0%	5,7%
Crédits à la clientèle*	333 702	345 112	374 568	3,4%	8,5%
Dépôts de la clientèle	356 614	380 852	411 377	6,8%	8,0%

Mdh - Source : Attijariwafa bank – comptes consolidés - * Les chiffres présentés correspondent à des valeurs nettes des prêts et créances auprès de la clientèle hors opération de location-financement.

Organigramme des filiales d'Attijariwafa Bank (au 30 décembre 2022) :



Source : Attijariwafa Bank

Sociétés du groupe :

Attijariwafa bank Europe

En novembre 2005, la Banque Centrale Française a délivré un passeport européen à « Attijariwafa bank Europe », qui a ainsi vu le jour en tant que filiale bancaire de droit français. Cette filiale apporte au groupe le cadre juridique et social lui permettant de déployer ses activités dans l'Union Européenne, en pleine conformité avec le cadre législatif des pays d'accueil et les règles bancaires internationales.

Attijari International Bank – Banque Offshore

Attijari International Bank est une société anonyme au capital de 2 400 000 US dollars. La société intervient en tant que Banque Offshore.

Wafa Immobilier

Spécialisée dans la distribution de crédit pour l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements, Wafa Immobilier intervient également dans le financement de la promotion immobilière. Pour assurer une meilleure présence sur le marché, Wafa Immobilier dispose de représentations commerciales dans les régions à fort potentiel, notamment à Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech, Agadir et Tanger.

Wafa Cash

Créée en 1991, Wafa monétique est spécialisée dans les moyens de paiement, les transferts d'argent instantanés et le change manuel. En 2002, Wafa monétique change de dénomination sociale pour Wafa Cash. Durant l'exercice 2004, l'activité monétique de Wafa Cash a été marquée par le transfert de l'activité commerçants et la cession des TPE « Terminaux de Paiement Electroniques » au Centre Monétique Interbancaire. Wafa Cash renvoie désormais à un ensemble de services financiers portant essentiellement sur le marché des transferts d'argent instantanés, de l'étranger et à l'intérieur du pays et sur celui du change manuel.

Wafabail

Née du rapprochement entre Wafabail et Attijari Leasing, Wafabail est spécialisée dans le métier de crédit-bail, et plus précisément :

- Le financement de l'achat à crédit de tout matériel, article, produit pour tout usage et destination, de tout appareil ou article électroménager ainsi que tout mobilier et article d'ameublement, équipement de bureaux, véhicules automobiles, matériel à usage professionnel.
- Le financement de toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières.
- Le financement par crédit-bail pour l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers.

Wafa LLD

Wafa LLD est spécialisée dans la location de voiture longue durée. Cette formule consiste en la mise à disposition d'une entreprise d'un ou de plusieurs véhicules neufs pour un kilométrage et une durée convenue à l'avance (de 12 à 60 mois) et moyennant une redevance mensuelle fixe incluant des services souscrits à la carte (entretien et maintenance, gestion des pneumatiques, assurance, assistance et gestion des sinistres, fourniture du véhicule de remplacement, gestion de carburants).

Bank Assafa

Bank Assafa, filiale d'Attijariwafa bank, a été créée et agréée en 2017 en tant que Banque Participative, suivant la décision du Wali de Bank Al-Maghrib n°60 du 17 Avril 2017.

Le lancement officiel de la banque a eu le lieu au cours du mois de juillet 2017 avec un capital de 350 millions de dirhams.

Attijari Titrisation

Attijari Titrisation, filiale d'Attijariwafa bank ayant pour objet exclusif la gestion et la promotion des fonds de placement collectif en titrisation, a été agréée le 1^{er} janvier 2015 en tant qu'établissement gestionnaire de FPCT.

Attijari Factoring Maroc

Attijari Factoring est spécialisée dans la réalisation de toutes les opérations de factoring export, import et domestique. Elle s'engage par contrat vis-à-vis de ses sociétés clientes à :

- couvrir le risque d'impayés de leurs clients marocains et étrangers ;
- prendre en charge la gestion des comptes clients et le recouvrement des créances ;
- assurer le financement des factures.

Attijari Factoring est membre de Factors Chain International, le réseau d'affacturage mondial regroupant 372 correspondants.

Attijariwafa bank Egypt

Au cours du premier semestre 2017, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 100% du capital de Barclays Bank Egypt, après l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises.

Attijari bank Tunisie

Dans le cadre d'un consortium constitué avec Grupo Santander, Attijariwafa bank a acquis, fin 2005, 53,54% du capital de la Banque du Sud en Tunisie (devenue en décembre 2006 Attijari bank Tunisie), dans le cadre de l'achèvement de son processus de privatisation. Cette opération vise à promouvoir les flux commerciaux et d'investissements entre la Tunisie et le Maroc, mais également avec l'Espagne.

Autrefois dénommé Banque du Sud, l'introduction de la banque à la côte de la bourse a eu lieu en octobre 1990. Les actions de Attijari bank Tunisie sont négociées sur le marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

CBAO Groupe Attijariwafa bank

CBAO Groupe Attijariwafa bank est la dénomination de l'entité issue de l'acquisition par Attijariwafa bank de 83,07% du capital de la CBAO et du rapprochement en juin 2008 entre CBAO et Attijari bank Sénégal (entité issue du rapprochement, en juillet 2007, entre Attijariwafa bank Sénégal et la Banque Sénégal-Tunisienne).

La participation d'Attijariwafa bank dans CBAO Groupe Attijariwafa bank est portée par la holding Kasovi.

La Banque Internationale pour le Mali

Dans le cadre d'un consortium constitué avec l'ONA et Al Mada, Attijariwafa bank a acquis, en août 2008, 51% de la Banque Internationale pour le Mali.

Union Gabonaise de Banques

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 58,71% du capital de l'Union Gabonaise de Banques.

Crédit du Congo

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 91% du capital du Crédit du Congo, 1^{ère} banque congolaise.

Le reliquat du capital (9%) est détenu par l'Etat congolais.

Société Ivoirienne de Banque

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 51% du capital de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), 6^{ème} banque ivoirienne. Le reliquat du capital est détenu par l'Etat ivoirien.

Crédit du Sénégal

En 2009, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition des parts majoritaires du Crédit Agricole dans le Crédit du Sénégal (95%).

Avec le changement du management de la banque depuis la finalisation de l'acquisition, la banque a enregistré des bonnes performances au cours de l'année 2010. Elle a procédé à l'augmentation de son capital passant de 2 à 5 Mrds FCFA conformément aux instructions de la Banque Centrale.

Attijari bank Mauritanie

Attijariwafa bank a finalisé, en décembre 2010, l'acquisition de 53,6% du capital de BNP Paribas Mauritanie. En effet les groupes Attijariwafa bank et Banque Populaire ont procédé à l'acquisition, via un holding détenu à 67% par Attijariwafa bank et à 33% par Banque Populaire, de 80% du capital de BNP Paribas Mauritanie auprès du groupe BNP Paribas.

A l'issue de cette acquisition, BNP Paribas Mauritanie change sa dénomination pour devenir Attijari bank Mauritanie.

Société Commerciale de Banque Cameroun

Attijariwafa bank a finalisé, en avril 2011, l'acquisition de 51,0% du capital de la Société Commerciale de Banque Cameroun (SCB Cameroun) auprès du groupe Crédit Agricole S.A.

Banque Internationale pour l'Afrique au Togo

Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2013, l'acquisition de 55,0% du capital de la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo auprès de l'Etat Togolais.

Wafa Assurance

Wafa Assurance est une filiale spécialisée dans les métiers de l'assurance dommages et vie.

Attijari Intermédiation

Attijari Intermédiation développe auprès d'une clientèle d'institutionnels et de grandes entreprises les services suivants :

- intermédiation boursière ;
- placements de titres émis par les personnes morales faisant appel public à l'épargne ;
- opérations de contrepartie ;

- conseil en investissement, désinvestissement et recherche financière sur les sociétés cotées ;
- stratégie d'allocation à moyen et long terme.

La société de bourse dispose d'un département de recherche et d'analyse qui couvre les valeurs les plus actives du marché, et diffuse régulièrement auprès d'investisseurs nationaux et internationaux des recommandations, des informations financières et des études macro-économiques.

Attijari Finances Corp.

Attijari Finances Corp. regroupe les activités de Conseil en fusion et acquisition, en origination de dette privée ainsi qu'en introduction en bourse et en marché primaire Actions.

La Banque conseil intervient activement sur le marché marocain dans diverses opérations stratégiques et de marché.

Wafa Gestion

L'exercice 2005 a vu l'émergence de Wafa Gestion, opérateur de référence sur les métiers de la gestion d'actifs, issu de la fusion d'Attijari Management, Wafa Gestion et Crédit du Maroc Gestion.

Wafa Gestion gère plusieurs OPCVM couvrant l'ensemble des classes d'actifs, pour le compte d'investisseurs institutionnels, de grandes entreprises et de particuliers.

Wafa Investissement

Wafa Investissement est la filiale d'Attijariwafa bank dédiée à la gestion des participations en capital-risque. En termes d'activité, Wafa Investissement a réalisé la cession de sa filiale SIFAP pour un montant de 24 Mdh, la restructuration financière de la Compagnie Industrielle du Lukus (CIL) et la prise de participation dans Mifa Télécom.

Le chiffre d'affaires de Wafa investissement est constitué de cessions de participations et/ou de services à ces participations (contrat de service).

Attijari Invest

Attijari Invest, filiale d'Attijariwafa bank dédiée au Private Equity, a été créée en 2005 afin d'offrir aux investisseurs des instruments financiers à rentabilité élevée et au risque maîtrisé. Elle a pour mission le montage, la mise en place puis la gestion de fonds d'investissement. La structure a procédé, l'année de sa création, au lancement de deux fonds d'investissement, Agram Invest, d'une taille de 200 Mdh, dédié à l'agro-industrie et le fonds Igrane, d'une taille de 126 Mdh, destiné à la région Souss Massa Drâa.

Outre Agram Invest et Igrane, Attijari Invest gère trois autres fonds d'investissement. Il s'agit de Moroccan Infrastructure Fund, dédié aux secteurs d'infrastructure, H Partners-Morocco Hospitality Investment Fund, spécialisé dans l'immobilier touristique et enfin, Attijari Capital Développement qui investit dans des PME opérant dans différents secteurs, notamment les télécommunications et la presse.

Relations entretenues avec les entités du groupe

Conventions conclues au cours de l'exercice 2022

Le président du Conseil de Surveillance n'a donné avis aux commissaires aux comptes d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2022.

Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022

a. Convention de partenariat commercial entre Wafasalaf et Wafacash

Entités concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafacash et Wafasalaf

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de commercialiser les produits de financement de Wafasalaf notamment le prêt personnel à travers le réseau de Wafacash.

Date de conclusion

19 septembre 2019

Modalités de rémunérations

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf verse à Wafacash une rémunération fixe de 2,5% HT du montant financé net hors complément de crédit.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2022 : Néant

Montant décaissé au cours de l'exercice 2022 : Néant

b. Convention de gestion de l'activité de crédit entre Wafasalaf et Bank Assafa

Entités concernées

Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Bank Assafa et Wafasalaf.

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les modalités de la rémunération financière relative à la prestation globale de gestion, pour le compte de Bank Assafa, concernant le produit « Mourabaha ».

Date de conclusion

1^{er} novembre 2019

Durée

La durée prévue pour cette convention est de deux ans, la définition des conditions de renouvellement est opérée par concertation dans les trois mois avant l'échéance.

Modalités de rémunérations

La rémunération relative à cette convention à cette convention se fera sur la base :

- D'une commission de prestation de 0,5% HT des encours.
- D'une charge ponctuelle (un coût exprimé en J/H) relative à la mise en place du projet.

Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2022 : Néant

Montant encaissé au cours de l'exercice 2022 : Néant

c. Contrat relatif à la mise en place d'un programme d'opérations de titrisation entre Wafasalaf et Attijari titrisation

Entités concernées

Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Wafasalaf et de Attijari titrisation.

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le recouvreur (Wafasalaf) assurera la gestion et le recouvrement des créances cédées pour le compte du compartiment (fonds de titrisation Salaf Invest) et sous le contrôle de la société de gestion (Attijari titrisation).

Date de conclusion

26 novembre 2018

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties et prendra fin au plus tard six mois après l'extincteur, de l'abandon ou de la cession de la dernière créance figurant à l'actif du compartiment.

Modalités de rémunérations

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf percevra d'Attijari Titrisation une rémunération fixe de 0,01% du montant des créances cédées en début de période d'encaissement.

Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2022 : 77 048,35 MAD (HT)

Montant encaissé au cours de l'exercice 2022 : 102 671,45 MAD (TTC)

d. Convention de service pour le recouvrement de créance entre Wafasalaf à Wafa Assurance

Entités concernées

Attijariwafa Bank, actionnaire commun dans les deux sociétés Wafasalaf et Wafa Assurance.

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet la prise en charge par Wafasalaf des dossiers de créances qui lui seront confiés par Wafa Assurance afin d'assurer leur recouvrement à titre amiable. Dans le cadre de cette convention, Wafa Assurance confie à Wafasalaf les missions de :

- Recouvrement des primes d'assurances impayées ;
- Recouvrement des chèques et effets impayés ;
- Localisation de patrimoine et cadrage de débiteurs.

Date de conclusion : 1^{er} janvier 2016

Modalités de rémunérations

Toutes les sommes recouvrées par le mandataire ou réglées directement chez le mandant relatives à des dossiers confiés et non encore restitués, donnent lieu au versement d'honoraires déterminés selon le barème ci-après présenté.

Tranche en dirhams	Taux hors TVA
0 à 5 000 Dhs	16%
5 001 à 10 000 Dhs	13%
10 001 à 25 000 Dhs	12%
25 001 à 50 000 Dhs	11%
50 001 à 100 000 Dhs	10%
100 001 à 500 000 Dhs	7%
500 001 à 1 000 000 Dhs	5%
Au-delà de 1 000 000 Dhs	4%

Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2022 : Néant

Montant encaissé au cours de l'exercice 2022 : Néant.

e. Convention de gestion de l'activité de crédit à la consommation entre Wafasalaf et Attijariwafa bank

Entités concernées

Attijariwafa bank, en tant qu'actionnaire dans la société Wafasalaf.

Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les nouvelles modalités de la rémunération financière relative à la prestation globale de gestion pour le compte d'Attijariwafa bank, concernant les produits « Crédit Express », « Izdihar » et « Mizane ».

Elle comprend la détermination des composantes de la rémunération, les modalités de calcul de l'ensemble des composantes, les objectifs fixés au titre de ces composantes et des exemples de calcul de la rémunération.

Date de conclusion : 30 décembre 2015

Modalités de rémunérations

La rémunération est composée d'un coût de gestion et d'une rémunération de la performance :

1. Le coût de gestion facturé avec une marge de 25%.
2. La rémunération de la performance de Wafasalaf couvre les domaines suivants :
 - Performance commerciale : elle est formalisée par un Taux de Réalisation de l'Objectif de production commerciale (TRO) ;
 - Performance du risque : correspond à la maîtrise du coût du risque, matérialisée par la variation du coût du risque réalisé par rapport au coût du risque cible.

Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2022 : 101 239 801,23 MAD (H.T.)

Montant encaissé au cours de l'exercice 2022 : 134 573 237,57 MAD (T.T.C)

f. Convention de recouvrement conclue entre Wafasalaf et Wafabail

Entités concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun dans les deux sociétés Wafasalaf et Wafabail.

Nature et objet de la convention

La présente convention a pour objectif la prise en charge par Wafasalaf des dossiers de créances en souffrance qui lui seront confiés par la société Wafabail afin de rechercher les débiteurs et leurs coobligés, identifier leurs patrimoines et procéder au recouvrement, par voie amiable, des sommes dues par eux à Wafabail.

Date de conclusion : 30 septembre 2014

Modalités de rémunérations

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf se verra payer par Wafabail une rémunération en fonction de la nature de la mission, et ce, conformément au tableau ci-après :

	Palier d'impayé DH	Taux HT
Commission sur recouvrement effectif	< = 40.000	4.5%
	> 40.000	3.5%

Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2022 : Néant

Montant encaissé au titre de l'exercice 2022 : Néant

g. Convention de recouvrement à l'amiable des créances liant Wafasalaf à sa société mère Attijariwafa Bank

Entités concernées

Attijariwafa bank, société mère de Wafasalaf.

Nature et objet de la convention

La présente convention a pour objectif la prise en charge par Wafasalaf, des dossiers des créances.

Wafasalaf s'engage à ne pas assigner les clients débiteurs de la banque en justice et à limiter son intervention à des actions de recouvrement telles que :

- Envoi de courriers de relance interne ;
- Envoi des SMS ;
- Relance téléphonique ;
- Visite aux domiciles des clients ;
- Opération de cadrage pour localiser les débiteurs dont les coordonnées s'avèreraient erronées ou incomplètes.

Date de conclusion : 1^{er} octobre 2013

Modalités de rémunérations

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf se verra payer par Attijariwafa Bank une rémunération en fonction de la nature de la mission et selon le barème ci-dessous :

Pour opération action spéciale

Désignation	Honoraire HT
Recouvrement amiable des créances < 10 000 DH	13% des montants recouverts

Pour opération contentieux de masse

Montant initial	Honoraires HT
0 à 50 000 Dh	8% des montants recouverts
50 001 à 100 000 Dh	5% des montants recouverts

Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2022 : Néant ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2022 : Néant.

h. Convention de partenariat pour le recouvrement des créances en souffrance liant Wafasalaf à sa société mère Attijariwafa Bank

Entités et personnes intéressées

Attijariwafa bank, société mère de Wafasalaf

Nature et objet de la convention

Cette convention « Providing » a pour objectif la prise en charge par Wafasalaf des dossiers de créances en souffrance qui lui seront confiés par Attijariwafa Bank afin de rechercher les débiteurs et leurs éventuels coobligés, identifier leur patrimoine et procéder au recouvrement, par voie amiable, des sommes dues par eux à la banque.

Wafasalaf peut également, sous réserve de l'autorisation d'Attijariwafa Bank, déclencher les procédures judiciaires.

Cette convention couvre principalement les domaines suivants :

- Recherche d'adresses des débiteurs ;
- Recherche de patrimoines ;
- Prise en charge du recouvrement à l'amiable ;
- Prise en charge du recouvrement judiciaire ;
- Information d'Attijariwafa Bank sur l'avancement des dossiers confiés.

Date de conclusion : la convention a été conclue le 06 janvier 2011, avec modification du barème tarifaire le 13 février 2014.

Modalités de rémunération

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf se verra payer par Attijariwafa Bank une rémunération en fonction de la nature de la mission.

- **Localisation**

	Casablanca	Hors Casablanca
Localisation de l'adresse	300 Dhs	500 Dhs
Localisation du patrimoine	500 Dhs	700 Dhs

- **Recouvrement des créances en souffrance**

- **Action amiable**

Montant initial	Ancienneté créance	Taux
De 0 Dhs à 2 000 Dhs	< 1 an	11%
De 2 001 Dhs à 10 000 Dhs	< 1 an	8%
De 10 001 Dhs à 50 000 Dhs	< 1 an	7,5%
De 50 001 Dhs à 1 000 000 Dhs	< 1 an	5%
De 0 Dhs à 2 000 Dhs	> 1 an	13%
De 2 001 Dhs à 10 000 Dhs	> 1 an	11%
De 10 001 Dhs à 50 000 Dhs	> 1 an	7,5%
De 50 001 Dhs à 1 000 000 Dhs	> 1 an	5%

- **Action crédit Amortissable**

Montant initial	Taux	Nombre d'impayés
De 0 Dhs à 10 000 000 Dhs	6%	<3 IMPA
De 0 Dhs à 10 000 000 Dhs	7,5%	>3 IMPA

- **Recouvrement judiciaire des créances**

Honoraires forfaitaires	1 000 Dhs par dossier
Frais de justice	Sur justificatif

Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2022 : Néant ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2022 : Néant.

i. **Convention de location de locaux entre Wafasalaf et Attijariwafa bank**

Entités concernées

Attijariwafa bank, société mère de la société Wafasalaf

Nature et objet de la convention

Il s'agit des contrats de location de 8 agences conclus entre Attijariwafa bank et Wafasalaf

Local	Localisation	Date de conclusion	Loyers HT facturés en 2022	Montants décaissés	Délai de paiement
Agence Mohamed V	1 Avenue Hassan II, Casablanca	01/11/1990	238 580	238 580	Le 1 ^{er} du mois
Agence MAANI	163 Avenue Hassan II, Casablanca	01/06/1993	609 651	609 651	
Agence Marrakech 2	Marrakech	01/06/2004	48 000	48 000	
Agence Kenitra 2	1 rue Haj Omar Riffi, Kénitra	01/12/2008	175 692	175 692	
Agence Tetouan	Angle Bv Al Ourouba et Yacoub El Mansour	29/06/2006	70 277	70 277	
Agence Rabat Ryad	Rabat	01/02/2007	483 153	483 153	
Agence Safi	5, rue de la Marne, Safi	07/09/2009	47 916	47 916	
Agence Laayoune	Bv Chahid Bouchray, place Dcheira	20/11/2011	176 692	176 692	

Total	1 849 961	1 849 961
--------------	------------------	------------------

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2022** : 1 849 961 MAD
- **Montant décaissé au cours de l'exercice 2022** : 1 849 961 MAD

j. Convention de location de locaux entre Wafasalaf et Wafa Assurance

Entités concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafa Assurance et Wafasalaf.

Nature et objet de la convention

Il s'agit des contrats de location conclus entre Wafa Assurance et Wafasalaf pour la location d'un ensemble de locaux, à usage de bureaux :

Agence	Localisation	Date de conclusion	Loyers HT facturés en 2022	Montants décaissés	Délai de paiement
Siège	72, angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen	13/09/2010	13 617 326	16 340 791	Avant le 10 de chaque mois
Agence Tanger TFZ	Zone franche de Tanger	21/06/2013	167 050	197 286	Avant le 10 de chaque mois

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2022** : 13 617 326 MAD (HT)
- **Montant décaissé au cours de l'exercice 2022** : 16 538 077 MAD (TTC)

k. Convention de location de locaux entre Wafasalaf et Wafacash

Entités concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafacash et Wafasalaf

Nature et objet de la convention

Il s'agit d'un contrat de bail pour la location d'une agence à Nador :

Local	Localisation	Date de conclusion	Loyers TTC facturés en 2022	Montants décaissés	Délai de paiement
Agence Nador	90 boulevard Ibn Tachfine	27/10/2011	104 700	104 700	Le 1 ^{er} du mois

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2022** : 104 700 MAD
- **Montant décaissé au cours de l'exercice 2022** : 104 700 MAD

l. Convention de location d'un local entre Wafasalaf et Wafa Immobilier

Entités concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafa Immobilier et Wafasalaf

Nature et objet de la convention

Il s'agit d'un contrat de bail pour une location à Larache.

Date de conclusion : 1^{er} août 2010

Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2022 : 60 000 MAD (H.T)

Montant encaissé au cours de l'exercice 2022 : Néant.

V.2. FLUX FINANCIERS ENTRE WAFASALAF ET LES ENTITES DU GROUPE

Le tableau suivant présente les principaux flux financiers entre Wafasalaf et les entités du Groupe Attijariwafa bank (et ses filiales) au titre des trois derniers exercices :

En Kdh	Partie liée	Encaissements / Décaissements			Produits / Charges		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
Loyers	Attijariwafa bank	- 1 537	- 1 537	-1 849	- 1 537	- 1 537	- 1 849
Loyers	Wafa Assurance	- 14 597	- 14 597	-13 617	-13 380	-13 380	-13 617
Loyers	Wafa Cash	-105	-105	-105	-105	-105	-105
Loyers	Wafa Immobilier	-	-	-	-60	-60	-60
Partenariat Commercial	Wafacash	- 1 765	- 2 196	-	- 1 209	-2 016	-
Gestion de l'activité crédit	Bank Assafa	1 665	-	-	1 308	-	-
Service pour le recouvrement de créance	Wafa Assurance	-	-	-	-	-	-
Gestion de l'activité crédit à la consommation	Attijariwafa bank	25 282	102 961	134 573	84 274	84 274	101 239
Recouvrement à l'amiable des créances	Attijariwafa bank	-	-	-	-	-	-
Partenariat pour le recouvrement des créances en souffrance	Attijariwafa bank	-	-	-	-	-	-
Programme opération de titrisation	Attijari titrisation	10	45	103	3	-	77
Convention de Recouvrement	Wafabail	-	-	-	-	-	-

Source : Wafasalaf

En plus des flux financiers décrits sur le tableau ci-dessus, Wafasalaf a bénéficié de prêts de Attijariwafa bank :

En Mdh	2019	2020	2021	2022
Encours au 31 décembre des emprunts AWB accordés à Wafasalaf	4 630	4 000	3 300	4 350

Source : Wafasalaf

V.3. FILIALE DE WAFASALAF

Themis Courtage

Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Themis Courtage
Date de création	Décembre 2009
Siège social	7 Angle Boulevard Abdelmoumen Et Rue Arrachati - Casablanca
Capital social	300 000 Dh
% du capital et des droits de vote détenu par Wafasalaf	100%

Source : Wafasalaf

Activité

Themis courtage, Société Anonyme à Conseil d'Administration détenue à 100% par Wafasalaf, prend en charge l'intermédiation et la gestion de la totalité des activités d'assurance de Wafasalaf.

Les produits distribués par le réseau Wafasalaf sous l'intermédiation de Themis Courtage sont :

- Assurance Décès Emprunteur (couverture crédit en cas de décès ou d'invalidité totale de l'emprunteur) ;
- Dommages Automobile Perte Totale (garanties vol, incendie, perte totale en cas d'accident et perte financière) ;
- Assistance médicale et en cas de décès.

La rémunération de Thémis Courtage est constituée par les commissions servies par la compagnie au titre de l'intermédiation.

Thémis Courtage n'est plus domiciliée à Wafasalaf. Elle a changé l'adresse de son siège social pour s'établir dans un local sis à boulevard Abdelmoumen.

Organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration de Thémis courtage est constitué des membres suivants :

- M. Driss FEDOUL en qualité de Président du Conseil d'Administration ;
- M. Khalid AITBENYAHYA en qualité d'Administrateur ;
- Mme Chadia ABABOU en qualité d'Administrateur Directeur Général Responsable du cabinet de courtage ;
-

Chiffres-clés

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Themis Courtage pour la période sous revue :

En Kdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21
Chiffre d'affaires	71 622	77 292	86 563	7,90%	11,99%
Résultat net	47 006	49 800	54 309	5,90%	9,05%
Total bilan	78 207	57 205	74 221	-26,90%	29,75%
Montant des dividendes perçus par Wafasalaf au titre de l'exercice	44 000	46 500	49 933	5,70%	7,38%

Revue analytique 2022-2021 :

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires a connu une hausse de 11,99% passant de 77 292 Kdh en 2021 à 86 563 Kdh en 2022. Le résultat net de Thémis Courtage est passé de 49 800 Kdh en 2021 à 54 309 Kdh en 2022 soit une hausse de 9,05%.

Le total bilan a augmenté de 29,75% en 2022 passant de 57 205 Kdh en 2021 à 74 221 Kdh.

En 2022, les dividendes perçus par Wafasalaf s'élèvent à 49 933 Kdh soit une hausse de 7,38% par rapport à 2021.

Revue analytique 2021-2020 :

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires a connu une hausse de 7,90% passant de 71 622 Kdh en 2020 à 77 292 Kdh en 2021. Le résultat net de Thémis Courtage est passé de 47 006 Kdh en 2020 à 49 800 Kdh en 2021 soit une hausse de 5,90%.

Le total bilan a baissé de 26,90% en 2021 passant de 78 207 Kdh en 2020 à 57 205 Kdh en 2021.

En 2021, les dividendes perçus par Wafasalaf s'élèvent à 46 500 Kdh soit une hausse de 5,70% par rapport à 2020.

V.4. LE SECTEUR DU CREDIT A LA CONSOMMATION

V.4.1 Dispositions légales

Cadre réglementaire⁶

Les sociétés de crédit à la consommation sont soumises à un cadre réglementaire régi par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

La loi considère comme établissement de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quel que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui exercent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités détaillées ci-après :

- la réception de fonds du public ;
- les opérations de crédit ;
- la mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les établissements de crédit comprennent deux catégories, les banques et les sociétés de financement pouvant être classées par Bank Al-Maghrib en sous catégories, en fonction notamment des opérations qu'elles sont autorisées à effectuer et de leur taille.

Les modalités d'application de la loi sont fixées, pour chaque catégorie ou sous-catégorie d'établissement de crédit, par les circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit.

Nouvelles mesures de la loi bancaire

⁶ Rapport de la supervision bancaire 2022 – Bank Al Maghrib

L'une des principales mesures de la loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- Le champ d'application et les activités autorisées ;
- La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib ;
- La protection de la clientèle.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement.

D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Enfin, la loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macroprudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

Nouvelles circulaires

Courant 2016, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- Circulaire modifiant et complétant la circulaire 14G2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit (N°1/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit (N°2/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit (N°3/W/16, le 10/06/2016) ;
- Directive fixant les règles minimales à observer par les établissements de crédit pour réaliser les tests d'intrusion des systèmes d'information (N°3/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit (N°4/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative à la désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit (N°5/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux établissements de paiement (N°6/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux modalités d'exercice des services de paiement (N°7/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit et fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 30 de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (N°8/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux modalités de fonctionnement du dispositif de médiation bancaire (N°9/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux modalités de traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit (N°10/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux conditions de prises de participations par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création (N°11/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux caractéristique technique des produits Mourabaha, Ijara et Moucharaka (N°12/W/16, le 16/01/2016) ;
- Circulaire relative aux dépôts d'investissement (N°13/W/16, le 16/01/2016) : Conditions et moyens de réception et d'utilisation des dépôts d'investissement par les différents types d'institutions financières ainsi que les assurances ;
- Circulaire relative aux opérations participatives (N°14/W/16, le 16/01/2016) : Conditions d'exercice des activités et opérations participatives par les banques ;
- Circulaire fixant les conventions types précisant les clauses minimales du compte à vue, à terme, et de compte titres (N°15/W/16, le 18/07/2016) ;
- Circulaire relative aux conditions et aux modalités de fonctionnement de la fonction de conformité aux avis Conseil Supérieur des Oulémas (N°16/W/16, le 18/07/2016).

2017 :

Courant 2017, Bank Al-Maghrib ainsi que la DGI ont émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- Circulaire n°1/W/17 du 27 janvier 2017 relative aux spécificités techniques des produits Ijara, Mourabaha, Moucharaka, Moudaraba, Salam, ainsi que les modalités de leur présentation à la clientèle ;
- Circulaire n°2/W/17 du 27 janvier 2017 relative aux conditions et modalités de réception des dépôts d'investissement de la part des banques participatives et des établissements de crédit et assimilés ;
- Circulaire n°3/W/17 du 27 janvier 2017 fixant les conditions et les modalités d'exercice par les banques des activités et opérations de banque participative ;
- Circulaire n° 4/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux conditions et aux modalités d'élaboration et de présentation du plan dit « plan de redressement de crise interne » par les établissements de crédit ;
- Circulaire n° 5/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
- Note circulaire de la DGI n°5/2017 du 3 février 2017 relative à certains aspects fiscaux afférents aux établissements de crédit ;
- Circulaire n° 6/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit ;
- Circulaire n° 7/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'exercice de la mission des commissaires aux comptes des établissements de crédit.

2018

- Circulaire n° 3/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Circulaire n° 4/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise œuvre des dispositifs de contrôle interne ;
- Circulaire n° 5/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques ;
- Circulaire n° 6/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions de versement des cotisations au fond collectif de garantie des dépôts ;
- Circulaire n°7/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds collectif de garantie des dépôts des établissements de crédit par la société gestionnaire des fonds de garantie des dépôts et ses interventions.

2019

- Dans le cadre de la prise en charge des remarques du rapport GAFIMOAN sur le dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme adopté et publié le 25 juin 2019, Bank Al Maghrib a modifié et complété la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Amendement de la circulaire n°5/W/2017 relative au devoir de vigilance.

2020

- Lettre circulaire LC/BKAM/2020/1 relative au refinancement des crédits bancaires accordés dans le cadre du programme intégré d'appui et de financement des entreprises.

2021

- Circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n° 26/G/2006, telles que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- Circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n° 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- Circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n° 09/W/2018 relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives selon l'approche standard ;
- Circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du 10/W/2021 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
- Circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de BAM n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- Circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ;
- Circulaire n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- Directive n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- Directive n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- Directive n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- Directive n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- Directive n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance.

2022

- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°4/w/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie « don »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°7/W/2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank AI-Maghrib
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°8/W/2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt »
- Circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°9/W/2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte des fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie "prêt" ou de catégorie "don"

- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes
- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°11/W/2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- Recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit
- Directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption
- Directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue
- Directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit
- Directive n°4/W/2022 fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit

2023

En 2023, Bank Al -Maghrib a introduit de nouvelles circulaires et directives :

- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ; Document de référence 2022 170
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de microcrédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions.

Agrément et conditions d'exercice

Les principales conditions et agréments d'exercice de l'activité de société de financement se détaillent comme suit :

- les sociétés de financement sont soumises à l'agrément du wali de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des Etablissements de Crédit ;
- les dirigeants des sociétés de financement doivent répondre à des conditions d'honorabilité et d'expérience fixées par la loi et par le wali de Bank Al-Maghrib ;
- les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de Bank Al-Maghrib ;
- les sociétés de financement ayant leur siège social au Maroc ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe ou de coopérative à capital variable, à l'exception de celles que la loi a doté d'un statut particulier ;
- selon l'Article 2 de la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°N°8/W/16 du 10 juin 2016, tout établissement de crédit agréé en qualité de société de financement doit justifier à son bilan d'un capital effectivement libéré ou d'une dotation totalement versée d'un montant minimum de :
 - ✓ 50 000 000 Dh (cinquante millions de dirhams) pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit immobilier ou les opérations de crédit-bail ou les

opérations de crédit à la consommation ou les opérations de crédit autres que celles visées par l'article 2 de la circulaire n° 20/G/2006 de Bank Al-Maghrib ;

- ✓ 40 000 000 Dh (quarante millions de dirhams) pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement autres que le cautionnement mutuel ;
 - ✓ 30 000 000 Dh (trente millions de dirhams) pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations d'affacturage ;
 - ✓ 10 000 000 Dh (dix millions de dirhams) pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement et leur gestion ;
 - ✓ 1 000 000 Dh (un million de dirhams) pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement mutuel.
- les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit, peut agréer des sociétés de financement à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an ;
 - par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

Contrôle

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Bank Al-Maghrib est notamment habilité à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Les autorités de contrôle

Bank Al-Maghrib

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

Afin de renforcer le dispositif prudentiel susvisé et dans le but d'amener les établissements de crédit à maîtriser davantage les risques qu'ils encourent, les autorités monétaires estiment que ces établissements doivent se doter d'un système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs conçus et mis en œuvre, par les instances compétentes, en vue d'assurer en permanence, notamment :

- la vérification des opérations et des procédures internes ;
- la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- la fiabilité des conditions de la collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Bank Al-Maghrib est chargée de vérifier l'adéquation de l'organisation administrative et comptable et du système de contrôle interne des établissements de crédit, et de veiller à la qualité de leur situation financière.

Le Ministère des Finances

Le ministère des Finances joue un rôle de tutelle dans le cadre du contrôle des établissements de crédit. En l'occurrence, la loi bancaire n° 103-12 prévoit que « le ministre chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximums des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés ».

Autres organismes

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)

Le CEC a un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agréments, conditions de prises de participation, etc. Le comité mène toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public.

Le CEC est présidé par le wali de Bank Al-Maghrib et regroupe les représentants du Ministère chargé des finances (dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures), les représentants de l'association professionnelle visée à l'article 32 de la loi n°103-12, le président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), le président de l'association professionnelle des établissements de paiement, et le président de la Fédération nationale des associations de micro-crédit.

Le Conseil National du Crédit et de l'Epargne

Le rôle du CNCE est de débattre de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit et des organismes assimilés. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans le cadre de sa compétence.

L'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

L'APSF (Association professionnelle des sociétés de financement) a été instituée par la loi du 6 juillet 1993 régissant l'activité et le contrôle des établissements de crédit et a été confirmée par la loi du 14 février 2006 puis par celle du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement, qui sont considérées, au sens des lois précitées, comme des établissements de crédit au même titre que les banques.

Les sociétés de financement exercent, selon agrément délivré par Bank Al-Maghrib plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

Il en va sans dire que l'agrément de WAFASALAF en tant que société de financement est donné par le Wali de Bank Al Maghrib au sens de la loi bancaire. Cette décision a fait l'objet d'un arrêté du MEF portant l'agrément de BAM publié au Bulletin Officiel.

Les commissaires aux comptes

Les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib. L'AMMC peut faire toute observations, selon l'article 28 de loi 43-12. Les modalités d'approbation sont fixées par circulaire du wali de Bank Al-Maghrib Circulaire n°6-W-17, après avis du comité des établissements de crédit.

Par dérogation aux dispositions susmentionnées et à celles de l'article 159 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, les sociétés de financement désignent un seul commissaire aux comptes, lorsque leur total du bilan est inférieur à 1,5 milliard de dirhams, selon la loi n°43-12 relatives aux établissements de crédit et organismes assimilés (article 99).

Afin d'encadrer les missions de commissariat aux comptes au sein des établissements de crédit, Bank Al-Maghrib a publié en date du 30 novembre 2006 une circulaire relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit et aux modalités de communication des rapports qu'ils établissent (circulaire n°21/G/2006) ainsi qu'une lettre circulaire relative aux termes de référence de la mission des commissaires aux comptes au sein des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes ont pour mission :

- de contrôler les comptes conformément aux dispositions du titre VI de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes ;
- de s'assurer du respect des mesures prises en application des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- de vérifier la sincérité des informations destinées au public et leur concordance avec les comptes.

Par dérogation aux dispositions de l'article 163 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, la Circulaire n°7/W/2017 stipule que le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes établissent des rapports dans lesquels ils rendent compte de leur mission telle que définie ci-dessus. Ces rapports sont communiqués à Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes sont tenus de signaler immédiatement à Bank Al-Maghrib et à l'AMMC (article 27 de la loi 43-12), tout fait ou décision dont ils ont connaissance au cours de l'exercice de leur mission auprès d'un établissement de crédit qui constitue une violation des dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont applicables et qui sont de nature notamment :

- à affecter la situation financière de l'établissement contrôlé ;
- à mettre en danger la continuité de l'exploitation ;
- à entraîner l'émission de réserves ou le refus de certification des comptes.

Bank Al-Maghrib peut demander aux commissaires aux comptes de lui fournir tous éclaircissements et explications à propos des conclusions et opinions exprimées dans leurs rapports et, le cas échéant, de mettre à sa disposition les documents de travail sur la base desquels ils ont formulé ces conclusions et opinions.

Règles de gestion

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie. Les crédits par décaissement, y compris le crédit bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et / ou future de la contrepartie.

En vertu de la loi bancaire n° 103-12, les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, certains ratios prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les principales règles prudentielles sont les suivantes :

- i. un coefficient de liquidité (applicable aux banques) fixé à 100%, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- ii. un coefficient de solvabilité au titre du risque de crédit fixé à un minimum de 12%, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres des établissements de crédits et, d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;

- iii. un coefficient minimum de 9%, défini comme étant un rapport entre d'une part, le total de leurs fonds propres de base de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- iv. un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Les fonds propres et les fonds propres de base définis par les dispositions de la circulaire n° 7/G/2010 relative aux fonds propres des établissements de crédit, représentent le numérateur retenu pour le calcul des coefficients décrits aux points (ii) et (iii) ci-dessus. Les établissements de crédit sont tenus de respecter les exigences visées à ces deux paragraphes depuis le 30 juin 2013.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. Edictée par Bank Al-Maghrib le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, la circulaire n°19/G/2002 est applicable depuis le 30 juin 2003. Les règles de provisionnement sont les suivantes :

- Les créances pré-douteuses sont provisionnées à 20% et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme.
- Les créances douteuses sont provisionnées à 50% et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 180 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme.
- Les créances compromises sont provisionnées à 100% et comprennent :
 - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 360 jours après son terme ;
 - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 360 jours après leur terme.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Par ailleurs, depuis 2000, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs comptes sous le format du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et de les transmettre à Bank Al-Maghrib. En outre, les sociétés de financement sont tenues de publier ces états de synthèse certifiés dans un journal d'annonces légales, conformément à la circulaire N°4/W/16 du 10/06/2016 relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit. Par ailleurs, les sociétés de financement sont également tenues de diffuser leurs comptes sur le site internet.

Protection de la clientèle

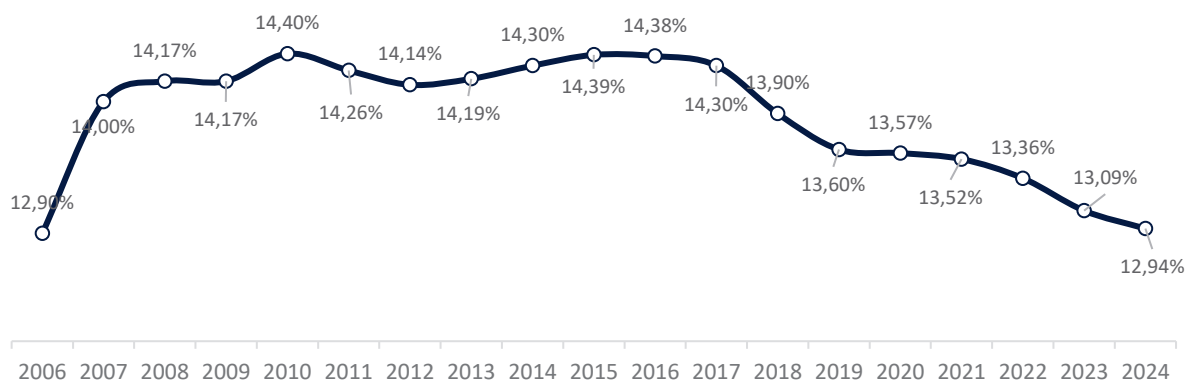
Les autorités monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Ce taux est corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure. Concrètement, il s'agit du taux qui plafonne les taux de sortie des banques et des sociétés de financement.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier. Le TMIC en vigueur du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,09%.

Le TMIC est calculé sur la base du Taux d'intérêt moyen pondéré (TMP) pratiqué par les établissements de crédit sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Le graphique suivant donne l'évolution du TMIC entre 2006 et 2024:

Evolution du TMIC entre 2006 et 2024



Source : Bank Al Maghrib

Par ailleurs, les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres des sociétés et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

Par ailleurs, en 2015, la loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur (Bulletin officiel n° 6400 du 1er octobre 2015) a visé les points suivants :

- Fixation des caractéristiques et les mentions du bordereau-réponse aux modifications proposées par le prêteur lors du renouvellement du contrat de crédit
- Fixation des modèles types des offres préalables de crédit et leurs formulaires détachables de rétractation ;
- Fixation du taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur ;
- Fixation de la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus ;
- Fixation du montant maximum de la valeur des frais d'étude du dossier retenus ou demandés par le prêteur en cas du crédit immobilier ;
- Fixation du montant de l'indemnité exigée au titre des intérêts non encore échus en cas de remboursement par anticipation du crédit immobilier.

Fonds collectif de garantie des dépôts

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du Fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux est fixé à 0,20% des dépôts et autres fonds remboursables collectés.

Ce Fonds est destiné à :

- indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Traitement des difficultés

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de la loi n°15-95 formant Code de commerce. Les procédures de traitement des difficultés de ces sociétés sont initiées et supervisées par Bank Al-Maghrib en vertu des dispositions du chapitre II du titre VI de la loi bancaire n°103-12.

Les sociétés de financement en liquidation sont, pour leur part, régies par le Code de commerce sauf en ce qui concerne la nomination des liquidateurs qui relève de la compétence du wali de Bank Al-Maghrib.

V.4.2 Panorama du secteur du crédit à la consommation

Aperçu général

L'activité du crédit à la consommation a débuté au Maroc à la fin des années 30. Ce secteur se caractérise actuellement par une concurrence accrue, qui s'est traduite notamment, ces dernières années, par un mouvement de concentration. En effet, le nombre des sociétés du secteur n'a cessé de reculer depuis quelques années, s'établissant à 12 sociétés en 2018 vs 36 sociétés en 1996. Cette évolution s'explique par le mouvement de restructuration et d'assainissement qu'ont connu les sociétés du secteur suite à la baisse du taux maximum des intérêts conventionnels ainsi que par le renforcement du cadre réglementaire et prudentiel pour une meilleure protection de la clientèle.

Le crédit à la consommation constitue une composante importante de l'endettement des ménages marocains. En effet, le changement des modes de consommation, l'évolution des coûts de la vie, la tendance baissière des taux, la dynamisation et l'ajustement de l'offre des sociétés de crédit à la consommation sont autant de facteurs qui favorisent cette évolution. Le crédit à la consommation constitue ainsi un levier fondamental pour le développement de la consommation et recèle des potentialités importantes.

Cette situation est notamment attribuable aux procédures instituées, pour le traitement de leurs demandes de prêts, par la convention conclue en octobre 1999 entre la Paierie Principale des Rémunérations (PPR) et l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

Principaux intervenants du crédit à la consommation




Les banques et les sociétés de financement sont les deux grands opérateurs de cette activité.




Les banques ont toujours été présentes sur ce segment d'activité, mais jusqu'au début des années 90, elles réservaient généralement leurs crédits à leur propre clientèle. Depuis, les banques réinvestissent le secteur en élargissant leur clientèle.

Le secteur comporte trois catégories principales de sociétés de financement :

- les sociétés de crédit-bail ou de leasing qui financent l'acquisition de biens d'équipement des entreprises et des professionnels ;
- les sociétés spécialisées dans le financement de véhicules automobiles de tourisme et utilitaires, neufs ou d'occasion ;
- les sociétés de crédit à la consommation qui couvrent les biens de consommation courante (électroménager, cyclomoteur, audio vidéo, etc.).

En 2022, le secteur du crédit à la consommation compte 12 sociétés contre 36 en 1996. Les principaux intervenants se présentent comme suit :

 <p>وفا سالف Wafasalaf</p>	<p>Wafasalaf fait partie du groupe Attijariwafa bank. Elle a été créée en 1986 par Wafabank et par Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole S.A. Elle a fusionné avec Crédoor en 2004.</p> <p>Produits commercialisés : crédit automobile (classique et LOA), crédit d'équipement domestique, crédit personnel, crédit revolving.</p>
	<p>Eqdom a été créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôts et de Gestion. Elle est introduite en Bourse en 1978. En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence.</p> <p>Produits commercialisés : crédit automobile (classique et LOA), crédit d'équipement domestique, crédit personnel, « salaf forsati » crédit pour auto-entrepreneurs et TPE.</p>
 <p>vivalis سالف</p>	<p>Vivalis Salaf a été créée en 1989 et est détenue à hauteur de 61% par la Banque Centrale Populaire et à 26% par les Banques Populaires Régionales.</p> <p>Produits commercialisés : crédit automobile (classique et LOA), crédit personnel (salariés et retraités), regroupement de crédit.</p>

	<p>Créée en 1963 sous le nom de SOVAC, SOFAC Crédit a été introduite en Bourse en 1973. En 1999, la CDG en devient l'actionnaire principal. Le 30 décembre 2011, le CIH procède à l'acquisition des participations de la CDG dans SOFAC Crédit à hauteur de 46,21%. En 2013, la valeur SOFAC est radiée de la cote suite à une procédure d'offre publique de retrait initiée par le CIH Bank.</p> <p>Produits commercialisés : crédit automobile (classique et LOA), crédit personnel.</p>
	<p>Créée en 1997, Salafin est filiale de la BMCE Bank à hauteur de 60,79% et compte dans son tour de table Saham Assurance (13,9%) et RCAR (4,15%) à fin 2018.</p> <p>Le 31 décembre 2018, l'opération de fusion-absorption de la société TASLIF par la société SALAFIN a été conclue, réalisée et entérinée par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés.</p> <p>Produits commercialisés : crédit automobile (classique, LOA et Mourabaha), prêts personnels (crédit personnel et hypothécaire), crédit revolving.</p>
	<p>Créée en 1954, AXA crédit a été introduite en Bourse en 1975 puis radiée. Aujourd'hui, l'actionnaire principal de la société est AXA Assurances Maroc, à hauteur de 62,16%.</p> <p>Produits commercialisés : crédit automobile, crédit voyage, crédit personnel, crédit études, crédit équipement, crédit équilibre, crédit travaux.</p>

Source : APSF, Bourse de Casablanca, sites Internet et comptes annuels

V.4.3 Catégorie de produits

Produits classiques

Les produits proposés par les sociétés de crédit à la consommation peuvent être répartis selon les catégories suivantes :

- **le prêt affecté** est un crédit à la consommation affecté au financement d'un bien ou produit ou d'une prestation de services déterminée. Dans la pratique, il s'agit d'un prêt dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service. Il concerne l'automobile et les biens d'équipement domestique ;
- **le prêt non affecté** consiste en l'octroi par la société de crédit au demandeur de crédit d'une somme d'argent que ce dernier peut utiliser à sa guise. Il prend la forme d'un prêt personnel ou d'un prêt revolving ;
- **le crédit renouvelable** ou revolving offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts payés ne sont dus que sur le montant effectivement utilisé. Le client dispose d'une carte qui lui est confiée par la société. Cette carte permet d'effectuer des achats auprès de commerçants affiliés et, dans certains cas, des retraits au niveau des guichets automatiques bancaires ;
- **la Location avec Option d'Achat (LOA)** est aussi connue comme location avec promesse de vente ou bail avec option d'achat. Cette formule est adaptée à l'acquisition de biens d'équipement permettant à l'acquéreur une jouissance du bien sans en être le propriétaire tout en lui offrant la possibilité de l'acquérir en fin de contrat. L'utilisateur, locataire du bien, doit s'acquitter des charges (assurance, carburant, entretien, etc.) comme s'il en était le propriétaire.

Produits alternatifs : produits islamiques

La nouvelle loi bancaire n°103-12 promulguée en date du 24 décembre 2014 introduit la notion de banques participatives, habilitées à exercer les opérations commerciales, financières et d'investissement après avis conforme du Conseil supérieur des Oulémas conformément aux dispositions de la loi susmentionnée. Cette dernière définit notamment plusieurs produits de financement alternatifs :

- « Mourabaha » : tout contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance ;
- « Ijara » : tout contrat selon lequel une banque participative met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi ;

- « Moucharaka » : tout contrat ayant pour objet la participation, d'une banque participative, à un projet, en vue de réaliser un profit. Les parties supportent les pertes à hauteur de leur participation et partagent les profits selon un pourcentage prédéterminé ;
- « Moudaraba » : tout contrat mettant en relation une ou plusieurs banques participatives (« Rab el Mal ») qui fournissent le capital en numéraire et/ou en nature et un ou plusieurs entrepreneurs (« Moudarib ») qui fournissent leur travail en vue de réaliser un projet. La responsabilité de la gestion du projet incombe entièrement au(x) entrepreneur(s). Les bénéfices réalisés sont partagés selon une répartition convenue entre les parties et les pertes sont supportées exclusivement par Rab el Mal, sauf en cas de négligence, de mauvaise gestion, de fraude ou de violation des stipulations au contrat par le Moudarib ;
- « Salam » : tout contrat en vertu duquel l'une des parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu ;
- « Istisna'a » : tout contrat d'acquisition de choses nécessitant une fabrication ou une transformation en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, s'engage à livrer la chose, avec des caractéristiques définies et convenues, fabriquée ou transformée, à partir des matières dont il est propriétaire, en contrepartie d'un prix fixe dont le paiement s'effectue par l'autre partie (« moustasni ») selon les modalités convenues.

Les sociétés de financement peuvent exercer à titre exclusif certaines des opérations définies ci-dessus, sous réserve de leur agrément par le wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces sociétés ne peuvent exercer, parmi ces opérations, que celles prévues dans leurs décisions d'agrément et, le cas échéant, celles prévues par les textes législatifs et réglementaires les régissant.

Réseaux de distribution

Il existe différents circuits de distribution du secteur du crédit à la consommation :

- les agences appartenant à la société ;
- le réseau bancaire du groupe d'appartenance ;
- les revendeurs (il s'agit des commerçants conventionnés pouvant servir d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation) ;
- les correspondants : il s'agit des entités indépendantes commercialisant les produits du crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- la grande distribution : il s'agit d'une présence directe des sociétés de crédit à la consommation au sein des grandes surfaces.

V.4.4 Performances du secteur du crédit à la consommation

Les encours

L'évolution des encours bruts des sociétés de crédit à la consommation, sur la période sous revue, se détaille comme suit :

En Mdh	2020	2021	2022	Var.21/20	Var.22/21	S1 2023	Var.S1 23/22
Crédits affectés	32 161	35 695	38 848	11,00%	8,83%	41 202	6,06%
Véhicules	31 786	35 306	38 403	11,10%	8,77%	40 732	6,06%
Crédit classique	13 008			Ns	Ns		Ns
LOA (*)	18 777			Ns	Ns		Ns
Mourabaha	1			Ns	Ns		Ns
Equipement domestique	368	388	445	5,40%	14,57%	470	5,64%
Autres	7			Ns	Ns		Ns

Crédits non affectés	24 379	23 952	27 105	-3,00%	13,16%	27 563	1,69%
Prêt Personnel	24 100	25 895	26 863	-3,10%	3,74%	27 327	1,73%
Revolving	280	300	242	7,20%	-19,38%	236	-2,51%
Total	56 541	59 346	65 953	5,00%	11,13%	68 765	4,26%
Crédits affectés (% du total)	56,90%	60,10%	58,90%	3,3 pts	-1,2 pts	59,92%	1,2 pts
Crédits non affectés (% du total)	43,10%	39,90%	41,10%	-3,3 pts	1,2 pts	40,08%	-1,2 pts

Source : APSF

Revue analytique 2020–2021 :

En 2021, les encours bruts des crédits à la consommation s'élèvent à 59,3 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 5,0% entre 2020 et 2021.

Ceci a été principalement le résultat de l'augmentation des crédits affectés destinés à l'achat de véhicules et à l'équipement des ménages. Au titre de l'exercice 2021, les crédits affectés s'élèvent à 35,7 milliards de dirhams, en hausse de 1,7% par rapport à l'exercice antérieur.

Revue analytique 2021–2022 :

En 2022, les encours bruts des crédits à la consommation s'élèvent à 65,9 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 11,1% entre 2021 et 2022.

Ceci a été principalement le résultat de l'augmentation des crédits affectés destinés à l'achat de véhicules et à l'équipement des ménages. En 2022, les crédits affectés s'élèvent à 38,8 milliards de dirhams, en hausse de 8,8% par rapport à l'exercice antérieur.

Revue analytique 2022–S1 2023 :

En S1 2023, les encours bruts des crédits à la consommation s'élèvent à 68,8 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 4,26% par rapport à 2022.

Ceci a été principalement le résultat de l'augmentation des crédits affectés destinés à l'achat de véhicules et à l'équipement des ménages. En S1 2023, les crédits affectés s'élèvent à 40,7 milliards de dirhams, en hausse de 6,1% par rapport à l'exercice antérieur.

L'évolution des encours bruts du secteur sur la période 2020-S1 2023 se présente comme suit :

En Mdh	2020	2021	2022	Var.21/20	Var.22/21	S1 2023	Var.S1 23/22
WAFASALAF	16 853	17 210	18 370	2,12%	6,74%	19 240	4,73%
EQDOM	10 491	10 651	9 913	1,52%	-6,92%	10 065	1,53%
VIVALIS	9 203	11 180	13 036	21,48%	16,61%	13 913	6,72%
SALAFIN	3 946	3 757	3 794	-4,79%	1,00%	3 674	-3,18%
SOFAC	7 894	10 204	11 957	29,26%	17,19%	13 545	13,28%
RCI Finance Maroc	5 131	5 282	5 737	2,96%	8,61%	5 237	-8,72%
AXA CREDIT	1 998	2 071	2 189	3,64%	5,70%	2 253	2,94%
Autres	625	830	955	32,86%	15,05%	839	-12,22%
TOTAL	56 141	61 185	65 953	8,98%	7,79%	68 765	4,26%

Source : APSF

L'évolution des encours sains du secteur sur la période 2020-S1 2023 se présente comme suit :

En Mdh	2020	2021	2022	Var.21/20	Var.22/21	S1 2023	Var.S1 23/22
--------	------	------	------	-----------	-----------	---------	--------------

WAFASALAF	14 601	15 439	16 030	5,70%	3,80%	16 816	4,90%
EQDOM	8 855	8 661	7 929	-2,20%	-8,50%	8 089	2,02%
VIVALIS	8 380	9 957	11 774	18,80%	18,20%	12 487	6,06%
SALAFIN	3 149	2 996	2 928	-4,90%	-2,30%	2 747	-6,18%
SOFAC	7 083	9 222	10 668	30,20%	15,70%	12 109	13,51%
RCI Finance Maroc	4 565	4 631	5 087	1,40%	9,80%	4 563	-10,31%
AXA CREDIT	1 583	1 689	1 796	6,70%	6,30%	1 880	4,68%
Autres	895	839	802	-6,30%	-4,40%	702	-12,46%
TOTAL	49 111	53 434	57 014	8,80%	6,70%	59 392	4,17%

Source : APSF

L'évolution des encours en souffrance du secteur sur les 3 dernières années se présente comme suit :

En Mdh	2020	2021	2022	Var.21/20	Var.22/21	S1 2023	Var.S1 23/22
WAFASALAF	2 252	2 345	2 340	4,10%	-0,21%	2 424	3,59%
EQDOM	1 636	1 989	1 984	21,60%	-0,25%	1 976	-0,39%
VIVALIS	823	1 222	1 262	48,50%	3,27%	1 426	12,96%
SALAFIN	797	761	867	-4,50%	13,93%	927	6,91%
SOFAC	811	982	1 289	21,10%	31,26%	1 436	11,41%
RCI Finance Maroc	566	652	650	15,20%	-0,31%	674	3,70%
AXA CREDIT	416	381	393	-8,40%	3,15%	373	-4,99%
Autres	130	123	153	-5,40%	24,39%	136	-10,82%
TOTAL	7 431	8 455	8 938	13,80%	5,71%	9 373	6,69%

Source : APSF

La production

L'évolution de la production nette des sociétés de crédit à la consommation, sur la période sous revue, se présente comme suit :

En Mdh	2020	2021	2022	Var.21/20	Var.22/21	S1 2023	Var.S1 23/22
Crédits affectés	9 204	13 577	13 958	47,50%	2,81%	8 471	-39,31%
Crédit Automobile	8 754	13 068	13 390	49,30%	2,47%	8 179	-38,92%
Crédit Equipement des ménages	445	510	568	14,60%	11,35%	291	-48,71%
Autres	4	0		Ns	Ns		Ns
Crédits non affectés	5 479	7 375	7 105	34,60%	-3,66%	3 643	-48,72%
Prêt Personnel	5 423	7 326	7 067	35,10%	-3,54%	3 623	-48,74%
Revolving	56	49	38	-12,00%	-22,18%	20	-46,23%
Total	14 682	20 952	21 063	42,70%	0,53%	12 114	-42,49%
<i>Crédits affectés (% du total)</i>	<i>62,70%</i>	<i>64,80%</i>	<i>66,27%</i>	<i>2,1 pts</i>	<i>1,5 pts</i>	<i>69,93%</i>	<i>3,7 pts</i>
<i>Crédits non affectés (% du total)</i>	<i>37,30%</i>	<i>35,20%</i>	<i>33,73%</i>	<i>-2,1 pts</i>	<i>-1,5 pts</i>	<i>30,07%</i>	<i>-3,7 pts</i>

Source : APSF

N.B.: production nette de dépôt de garantie et de complément de crédit

Revue analytique 2020– 2021 :

Au titre de l'exercice 2021, la production nette de crédit à la consommation s'élève à 20,9 milliards de dirhams, enregistrant une croissance de 42,7% entre 2020 et 2021 sous l'effet combiné de :

- La hausse de 47,5% des crédits affectés, qui s'élèvent à 13,6 milliards de dirhams en 2021, principalement portés par l'augmentation du Crédit Automobile (+49,3% à 13,1 milliards de dirhams) ;
- La hausse de 34,6% des crédits non affectés, qui s'élèvent à 7,4 milliards de dirhams, portés par la hausse du Prêt Personnel (+35,1% à 7,3 milliards de dirhams).

Revue analytique 2021–2022 :

En 2022, la production nette de crédit à la consommation s'élève à 21,1 milliards de dirhams sous l'effet combiné de :

- La part des crédits affectés à hauteur de 14,0 Mrds Dh dont le crédit automobile représente 13,4 Mrds Dh ;
- La part des crédits non affectés à hauteur 7,1 Mrds Dh représenté majoritairement par le prêt personnel.

Revue analytique S1 2022 – S1 2023 :

En S1 2023, la production nette de crédit à la consommation s'élève à 12,1 milliards de dirhams sous l'effet combiné de :

- La part des crédits affectés à hauteur de 8,5 Mrds Dh dont le crédit automobile représente 8,2 Mrds Dh ;
- La part des crédits non affectés à hauteur 3,6 Mrds Dh représenté majoritairement par le prêt personnel.

La production nette par acteurs entre 2020 et S1 2023 :

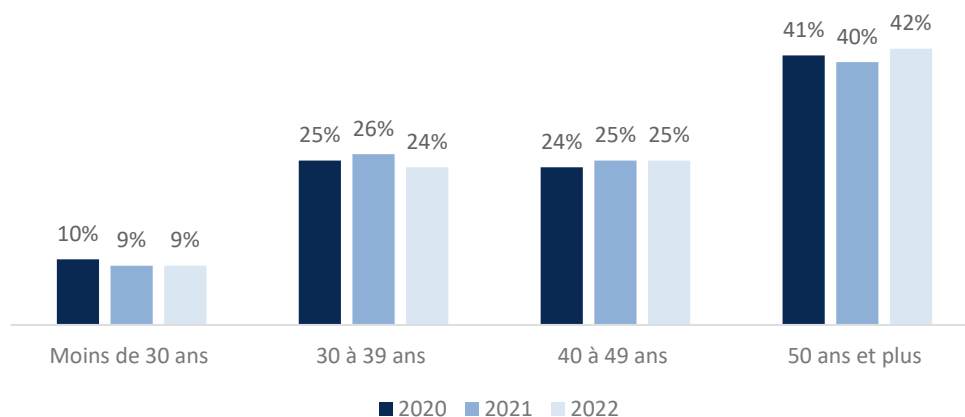
En Mdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var.S1 23/S1 22
WAFASALAF	4 414	6 048	5 725	37,02%	-5,34%	2 783	3 316	19,17%
EQDOM	2 037	2 645	1 976	29,85%	-25,29%	1 110	1 327	19,49%
VIVALIS	2 087	3 814	4 251	82,75%	11,46%	2 175	2 226	2,31%
SALAFIN	980	1 130	1 309	15,31%	15,84%	648	511	-21,19%
SOFAC	2 531	4 223	4 482	66,85%	6,13%	2 491	3 079	23,63%
RCI Finance Maroc	1 853	1 910	2 159	3,08%	13,04%	1 154	1 123	-2,73%
AXA CREDIT	534	629	661	17,79%	5,09%	258	265	2,55%
Autres	457	552	500	20,79%	-9,42%	233	267	14,50%
TOTAL	14 893	20 952	21 063	40,68%	0,53%	10 853	12 114	11,61%

Source : Wafasalaf

Catégorie de clientèle

La répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge se présente comme suit :

Répartition des dossiers de crédit à la consommation selon l'âge

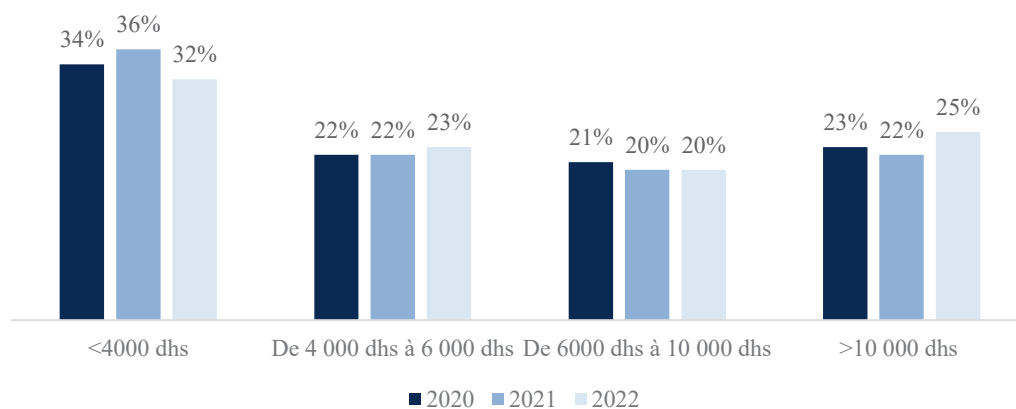


Source : Bank Al-Maghrib, Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire - 2022

Le taux de pénétration du crédit à la consommation demeure assez différencié selon les tranches d'âge. Selon le critère de l'âge : la répartition du crédit à la consommation est restée la même sur ces trois dernières années. Les personnes âgées de moins de 30 à 39 ans représentent 24% du nombre de dossiers contre 42% pour les bénéficiaires plus âgés de 50 ans et plus en 2022. Les bénéficiaires ayant moins de 30 ans représentent 9%.

La répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le niveau de revenu se présente comme suit :

Répartition des dossiers de crédit à la consommation en fonction du niveau de revenu



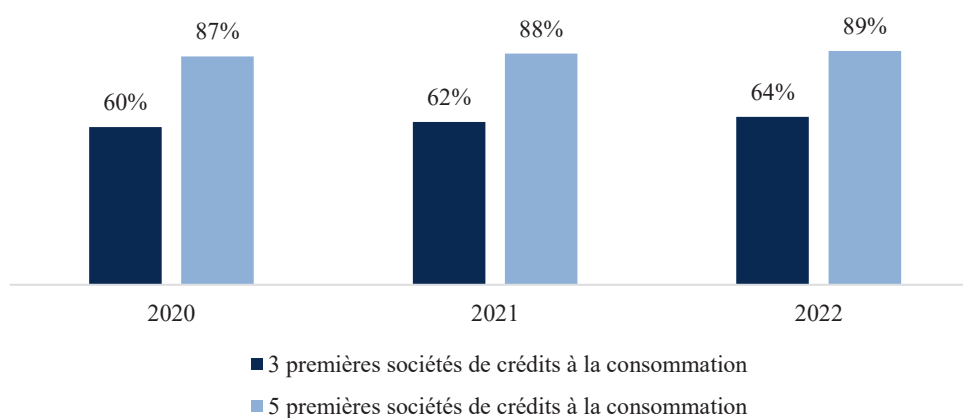
Source : Bank Al-Maghrib, Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire - 2022

Le revenu constitue, après l'âge, une variable significative expliquant le recours au crédit à la consommation. 23% des dossiers de crédit sont relatifs à des personnes disposant d'un revenu compris entre 4.000 et 6.000 dirhams. La part des personnes ayant un revenu supérieur à 10.000 dirhams est de 25% à fin 2021.

Concentration du secteur du crédit à la consommation

L'évolution de la concentration du total actif des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2020-2022 se présente de la manière suivante :

Concentration du total actif⁷ des sociétés de crédit à la consommation



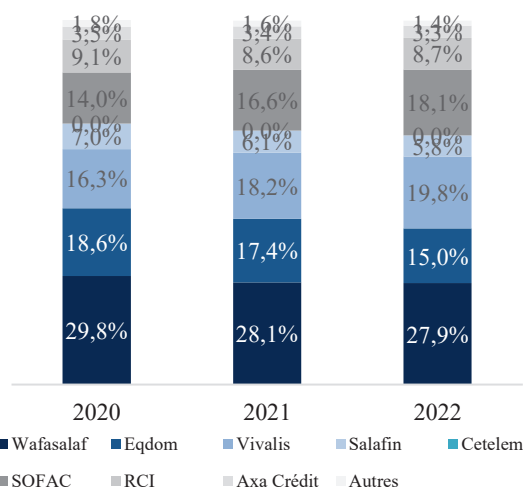
Source : Bank Al-Maghrib, Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire – 2022

A fin 2022, la part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur augmente d'un point à 2 pbs. Celle des cinq premières est, quant à elle, augmente de 1 pbs.

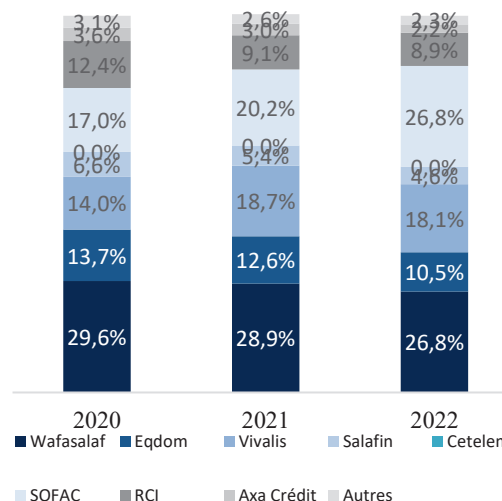
L'évolution des parts de marché des sociétés du crédit à la consommation, sur la période sous revue, se présente comme suit :

Parts de marché des sociétés de crédit à la consommation (2020-2022)

PDM des encours



PDM de la production



Source : APSF

⁷ Concentration du total actif : part dans le total de l'actif au bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, la plus forte concentration de part de marché se retrouve au niveau de Wafasalaf et Eqdom.

Cette concentration sur le marché s'explique notamment par :

- le rapprochement opéré entre Wafasalaf et Crédor en 2004 ;
- le positionnement historique d'Eqdom sur le crédit fonctionnaire.

Sur la période 2022, Eqdom et Wafasalaf représentent ainsi une part de marché cumulée de 42,9% en moyenne sur les encours et de 37,3% en moyenne sur la production.

Créances en souffrance

Le tableau suivant donne l'évolution des créances en souffrance, ainsi que leur poids dans l'encours brut sur la période sous revue :

En Mdh	2020	2021	2022	Var.21/20	Var.22/21	S1 2023	S1 23/22
Encours brut des crédits à la consommation	56 541	61 375	65 952,8	8,50%	7,46%	68 764,7	4,26%
Créances en souffrance	7 430	8 453	8 938	13,80%	5,74%	9 373	4,86%
Taux des créances en souffrance*	13,1%	13,8%	13,6%	0,8 pt	-0,2 pt	13,6%	0,0 pt

Source : Wafasalaf

*taux de créances en souffrance = Créances en souffrance/Encours brut des crédits à la consommation

En 2020, les créances en souffrance du secteur enregistrent une hausse de 30,0% pour se chiffrer à 7 430 Mdh contre 5 715 l'année précédente. Le taux de créance en souffrance, quant à lui, connaît une hausse et atteint 13,1% soit 2,8 points de croissance par rapport à 2019.

En 2021, les créances en souffrance du secteur enregistrent une hausse de 13,8% pour se chiffrer à 8 453 Mdh contre 7 430 Mdh en 2020. Le taux de créance en souffrance reste plutôt stable à 13,8%.

En 2022, les créances en souffrance du secteur enregistrent une hausse de 5,74% pour se chiffrer à 8 938 Mdh contre 8 453 l'année précédente. Le taux de créance en souffrance, quant à lui, connaît une légère baisse et atteint 13,6% soit -0,2 point de croissance par rapport à 2021.

En S1 2023, les créances en souffrance du secteur enregistrent une hausse de 4,86% pour se chiffrer à 9 373 Mdh contre 8 938 Mdh l'année précédente. Le taux de créance en souffrance, quant à lui, connaît une stagnation et atteint 13,6% par rapport à 2022.

V.4.5 Principaux faits marquants de l'activité du secteur en 2020 :

La crise Covid19 impacte le secteur du crédit à la consommation :

- Baisse de la confiance des ménages (Recul de l'ICM à 75,7 sur le T1 2020 vs 79,1 en 2019) ;
- Baisse/Perte de revenus des ménages (950.000 salariés déclarés en perte d'emploi à la CNSS...) ;
- Réduction du niveau d'accessibilité aux services de crédit eu égard aux conditions de confinement ;
- Revue des conditions d'octroi du crédit ;
- La majorité des projets de consommation se trouvent par conséquent reportés, notamment les gros tickets (Achats de véhicules, aménagements, voyages ...) ;
- La baisse du taux directeur à 1,5% suite à la crise sanitaire et au repli de l'activité économique ;
- Mise en place de mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique des sociétés APSF pour traiter les demandes de reports d'échéance pour les clients impactés par la crise sanitaire ;
- Le comportement et les besoins des clients sont tournés essentiellement vers :
 - ✓ Les opérations de SAV et de report d'échéances ;
 - ✓ Le traitement des demandes à distance (téléphone, digital...) ;
 - ✓ Une communication adaptée à la situation.

V.4.6 Principaux faits marquants de l'activité du secteur en 2021 :

- . L'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages
- La baisse du taux directeur à 1,5% à la suite de la crise sanitaire et au repli de l'activité économique
- Mise en place de mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique des sociétés APSF pour traiter les demandes de reports d'échéance pour les clients impactés par la crise sanitaire ;
- Le comportement et les besoins des clients sont tournés essentiellement vers :
- Les opérations de SAV et de report d'échéances ;
- Le traitement des demandes à distance (téléphone, digital...).

V.4.7 Principaux faits marquants de l'activité du secteur en 2022 :

Le marché de crédit à la consommation a enregistré en 2022 un niveau global de production de 15.2 Mdh, égal à 2021, tout en conservant un niveau important de progression par rapport à 2019 (+17%) profitant de :

- En prêts automobiles : La hausse du montant de financement moyen des véhicules neufs (hausse des prix des véhicules) permettant d'afficher une légère progression de +1% par rapport à 2021 (+30%/2019) .
- En prêts non affectés : Un retrait de 2% par rapport à 2021 , résultant d'un recul de 4% sur le segment bancaire et d'une stabilité sur les fonctionnaires.

V.4.8 Principaux faits marquants de l'activité du secteur en 2023 :

Le marché des SCC affiche une évolution de +11,6% par rapport au S1 2022 expliquée avant tout par l'Automobile qui connaît une hausse des prix des véhicules. L'évolution du PP (prêt personnel) est de 5% sur le S1 2023 mais connaît une décélération sur le dernier trimestre (+0,4% vs +11% le trimestre précédent).

A fin juin 2023, le marché des fonctionnaires enregistre une progression de 6% vs N-1 . Un recul de -1,5% est cependant constaté versus N-1.

Accélération des initiatives stratégiques (Automatisation du Marketing, Open Crédit)

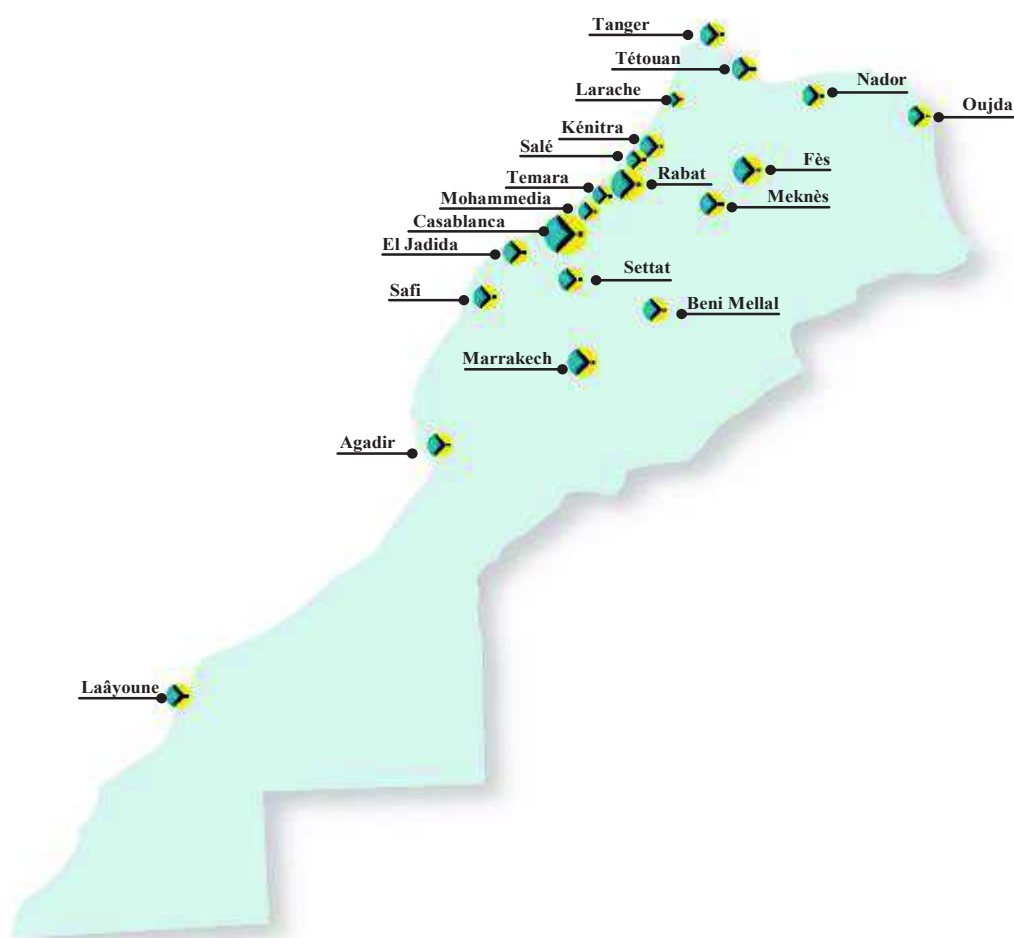
Coût du risque : bénéficie du maintien d'une bonne qualité de portefeuille (Maîtrise des nouvelles entrées en impayés) et du maintien d'un bon niveau de performance sur le recouvrement amiable .

V.5. ACTIVITE DE WAFASALAF

V.5.1 Réseau de distribution

Wafasalaf est présente sur plusieurs villes du Maroc. La répartition géographique de son réseau d'agences propres se présente comme suit :

Réseau de distribution Wafasalaf (S1 2023)



Source : Wafasalaf

Entre 2020 et 2022 et le S1 2023, le réseau de Wafasalaf a évolué comme suit :

	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Agences propres	44	46	47	4,50%	2,20%	47	0,00%
Intermédiaires actifs	480	555	671	15,60%	20,90%	671	0,00%
Réseau grande distribution	67	81	83	20,90%	2,50%	83	0,00%

Source : Wafasalaf

En 2020, le réseau de distribution de Wafasalaf en agence propre, en intermédiaires actifs et grande distribution demeurent stables par rapport à 2019.

En 2021, le réseau de Wafasalaf a connu une forte augmentation grâce notamment à la reprise normalisée de l'activité avec notamment :

- Une hausse de 4,5% des agences propres passant de 44 agences à fin 2020 à 46 agences à fin 2021 ;
- Une hausse de 15,6% des intermédiaires actifs passant de 480 intermédiaires actifs en 2020 à 555 intermédiaires à fin 2021 ;
- Une hausse de 20,9% du réseau de grande distribution passant de 67 réseau de grande distribution en 2020 à 81 réseau de grande distribution à fin 2021.

En 2022, le réseau de Wafasalaf a connu une forte augmentation grâce notamment à la reprise normalisée de l'activité avec notamment :

- Une hausse de 2,2% des agences propres passant de 46 agences à fin 2021 à 47 agences à fin 2022 ;
- Une hausse de 20,9% des intermédiaires actifs passant de 555 intermédiaires actifs en 2021 à 671 intermédiaires à fin 2022 ;
- Une hausse de 2,5% du réseau de grande distribution passant de 81 réseau de grande distribution en 2021 à 83 réseau de grande distribution à fin 2022.

Pas de changement en S1 2023.

V.5.2 Métiers de Wafasalaf

Depuis sa création, Wafasalaf a acquis une forte expertise et un savoir-faire confirmé dans le secteur du crédit à la consommation au Maroc, lui permettant de s'adapter aux habitudes et besoins des clients et de proposer une gamme très large en termes de solutions de financement.

Forte d'une stratégie axée sur la diversification et la différenciation lui permettant d'assurer une meilleure proximité avec ses clients et partenaires, la société est spécialisée dans :

- la vente du crédit à la consommation à travers son réseau d'agences propres et partenaires sur les marchés directs et les marchés prescripteurs (auto, équipement de la maison, intermédiaires agréés...);
- la gestion pour le compte de tiers partenaires compte tenu de son expertise dans le domaine du crédit à la consommation, auprès de banques et d'autres sociétés de services sous marque blanche.

En termes de production gérée pour le compte de tiers, les principaux clients de Wafasalaf sont :

- Attijariwafa bank (AWB) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement)
- Crédit du Maroc (CDM) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement)
- Renault Crédit International (RCI Finance Maroc) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement)
- Crédit Agricole du Maroc (CAM) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement)

Au cours de la période 2020-2022 et au S1 2023, la contribution des principaux clients dans le PNB de Wafasalaf a évolué de la manière suivante :

En %	2020	2021	2022	S1 2023	Var. 21/20	Var. 22/21
Activité propre	83,28%	82,13%	81,34%	81,26%	-1,15 pt	-0,79 pt
AWB	7,76%	9,14%	9,01%	8,93%	1,4 pt	-0,13 pt
RCI Finance Maroc	3,46%	3,16%	3,90%	4,17%	-0,30 pt	0,74 pt
CAM	2,33%	2,18%	2,31%	2,47%	-0,15 pt	0,13 pt
CDM	2,68%	3,19%	3,36%	2,68%	0,51 pt	0,17 pt
Autres	0,50%	0,19%	0,08%	0,50%	-0,31 pt	-0,11 pt
Total	100%	100,00%	100,00%	100,00%		

Source : Wafasalaf

A travers son expertise et son savoir-faire, Wafasalaf met à la disposition des partenaires une offre de services visant à sous-traiter totalement ou partiellement le processus de la chaîne de crédit allant de l'instruction du dossier de crédit à son recouvrement, en passant par sa notation (scoring) et sa gestion (SAV).

Cette offre de services est matérialisée par un accord de partenariat qui en définit le périmètre, ainsi que les rôles et les responsabilités de chaque partie. Wafasalaf touche à l'issue de sa prestation une commission de gestion.

Il est à noter que la distribution du crédit se fait dans le réseau du partenaire selon la marque du partenaire, les fonds distribués étant financés par le partenaire et les encours portés dans son bilan.

De manière générale, le rôle de Wafasalaf se présente comme suit :

- mettre en place les grilles de score nécessaires à la gestion de l'activité ;
- gérer les prêts concernés par la convention partenaire ;
- assister et mettre les moyens nécessaires pour l'octroi et la gestion des crédits ;
- effectuer la gestion du recouvrement amiable ;
- affecter les ressources humaines, matérielles et informatiques.

Par ailleurs, le rôle du partenaire se présente comme suit :

- diffuser, distribuer et financer le produit auprès de sa clientèle ;
- veiller au respect – par toutes les entités intervenantes dans cette activité – des procédures de gestion établies ;
- assurer la promotion et la communication de l'offre ;
- affecter les ressources humaines, matérielles et logistiques nécessaires à la gestion de cette activité ;
- assurer la formation et l'animation de son réseau.

L'activité de recouvrement de Wafasalaf est proposée aux structures souhaitant externaliser :

- l'évaluation du risque client ;
- le recouvrement amiable ;
- le recouvrement judiciaire ;
- le conseil engineering des process ;
- l'indice de satisfaction ;
- une gouvernance du partenariat.

A travers son activité recouvrement, Wafasalaf déploie ainsi son savoir-faire en matière de :

- gestion et traitement du risque
- une 5^{ème} génération de score (le score a été actualisé pour la 5^{ème} fois) ;
- des cinématiques et argumentaires spécifiques à la nature des portefeuilles ;
- un pilotage de créances impayées (reporting régulier adapté aux besoins de ses partenaires).

En matière de recouvrement, Wafasalaf mène en l'occurrence trois activités pour le compte du groupe Attijariwafa bank :

- depuis 2011, une gestion du contentieux de masse pour le compte d'Attijariwafa bank, avec le traitement selon une cinématique de recouvrement judiciaire des comptes gelés déclassés (créances supérieures à 10 Kdh, avec un traitement sur une durée de 12 mois) ;
- depuis 2013, le traitement selon une cinématique de recouvrement amiable des comptes gelés (comptes débiteurs inférieurs à 10 Kdh, avec un traitement sur 3 mois) et des créances amortissables (échéances impayées pour 60 Kdh en moyenne (opération pilote)) pour le compte d'Attijariwafa bank ;
- depuis 2014, le traitement selon une cinématique de recouvrement amiable des créances précontentieuses en fin de cinématique chez Wafabail (créances moyennes de 50 Kdh, durée de traitement sur 3 mois).

Wafasalaf prend également en charge les dossiers de créances qui lui sont confiés par Wafa Assurance afin d'assurer leur recouvrement à titre amiable. Au même titre, Wafasalaf prend aussi en charge les

dossiers de créances en souffrance confiés par Wafabail afin de rechercher les débiteurs et leurs coobligés, identifier leurs patrimoines et procéder au recouvrement amiable, des sommes dues par eux à Wafabail.

V.5.3 Description des produits de Wafasalaf

Crédits affectés

Le crédit automobile

- Crédit automobile VAC (vente à crédit), disponible dans toutes les concessions automobiles du Maroc, permettant le financement jusqu'à 100% du prix d'un véhicule avec une adaptation des mensualités du prêt en fonction du budget du consommateur. Le client est propriétaire de son véhicule dès le premier jour. Ces formules sont ouvertes à une large cible de clients : particuliers, professions libérales, taxis, commerçant, sociétés, agriculteurs, artisans... Le client peut rembourser par anticipation son crédit à tout moment sous certaines conditions ;
- Leasoto, formule de financement basée sur le principe du leasing destinée exclusivement aux Particuliers. A ce titre, des formules souples sont proposées avec différents niveaux d'apports et des durées de remboursement variées. Des montages sur mesure, avec ou sans partenariats avec les marques, sont possibles ;
- Leasoto société, une formule de financement basée sur le principe de location avec option d'achat destinée aux sociétés. Cette formule est particulièrement adaptée aux sociétés qui souhaitent payer un loyer sans charger la partie immobilisation de leurs bilans.
- Arrivée à terme de l'accord Ford Salaf en mars 2019 ;
- Wafasalaf a aussi démarré un partenariat avec FCA Maroc sous le label « FCA Capital » le 25 septembre 2019.

Le crédit ménager

Les crédits d'équipement du foyer sont diversifiés et se déclinent comme suit :

- le crédit équipement électroménager ;
- le crédit équipement meubles ;
- le crédit équipement micro ;
- le crédit Moto ;
- le crédit voyage.

Par ailleurs, Wafasalaf développe des offres de financement à travers des partenariats.

En outre, Wafasalaf dispose de cartes privatives (Al Faiz, Aksal...), qui constituent des moyens de paiement au comptant en fin de mois ou à crédit destinés aux clients des magasins partenaires.

Wafasalaf a aussi lancé le pilote du produit « L' Carnet Digital » avec Marjane le 12 décembre 2019.

Crédits non affectés

- Le prêt personnel est composé de montants de crédit allant de 3 000 Dh à 400 000 Dh, d'une durée de remboursement allant jusqu'à 120 mois avec prélèvement sur le compte bancaire ou à la source (convention employeur, conventions avec organismes de paiement des salaires ou des pensions de retraite (CNT, CMR...)) ;
- Le crédit renouvelable, pouvant être adossé à une carte, est un produit présentant une flexibilité en termes de montant de financement, de maturité et de modalités de remboursement.

Wafasalaf se distingue comme un opérateur multiproduit, offrant des solutions de crédit à la fois en prêt personnel, financement automobile et équipement des ménages. Les caractéristiques des principaux produits commercialisés par la société se présentent comme suit :

Produit	Objet	Réseau de distribution	Montant du crédit	Durée de remboursement
Prêt Personnel	Prêt amortissable dont l'utilisation n'est pas affectée à l'acquisition d'un bien ou d'un service déterminé	Agences propres et intermédiaires agréés	de 3 000 à 300 000 Dh	de 6 à 120 mois
Crédit renouvelable Mazeed	Prêt non affecté qui se reconstitue au fur et à mesure des remboursements	Agences propres Réseau acceptant : Marjane, Acima, Aksal	De 5 000 à 50 000 Dh	Durée théorique de 3 à 48 mois
Crédit Mazaya Al Mouaddaf	Prêt personnel destiné aux salariés de la fonction publique	Agences propres et intermédiaires agréés	De 3 000 à 350 000 Dh	De 6 à 96 mois
SalafAarboune	Prêt destiné à financer l'apport personnel de l'achat d'un bien immobilier	Agences propres et intermédiaires agréés	De 50 000 à 200 000 Dh	De 12 à 84 mois
Crédit Mazaya Premium	Prêt personnel destiné aux fonctionnaires VIP	Agences propres et intermédiaires agréés	De 100 000 à 400 000 Dh	De 48 à 108 mois
Salaf auto	Financement automobile par crédit amortissable	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 6 à 72 mois
Leasoto (LOA)	Financement automobile via un système de contrat de Location avec Option d'Achat	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 24 à 72 mois
Leasoto Société	Financement automobile destiné aux sociétés (hors loueurs) via un système de contrat de Location avec Option d'Achat	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 80%	De 24 à 72 mois
Salaf Haut de Gamme	Package offre premium permettant aux particuliers de financer leur voiture en mode crédit classique ou en location avec Option Achat	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 24 à 72 mois
Sayarat Al Mouaddaf	Prêt amortissable destiné particulièrement aux fonctionnaires du secteur public	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 6 à 96 mois
Salaf Occasion	Solution de financement permettant l'achat à crédit d'un véhicule déjà mis en circulation	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 70%	48 mois
Equipelement des Ménages (EDM)	Prêt pour l'équipement en électroménager, meubles, informatique domestique	Enseignes opérant dans l'électroménager, meubles et équipement informatique	de 2 000 à 50 000 Dh (200 000 Dh et plus pour le financement des cuisines)	De 6 à 48 mois (jusqu'à 84 mois pour le financement des cuisines)
Salaf Moto	Financement de tout type de Moto	Revendeurs agréés	à partir de 2 000 Dh	de 6 à 48 mois

Source : Wafasalaf

V.5.4 Structure de la production

L'évolution de la production de Wafasalaf, sur la période 2020 – 2022 et au S1 2023, se présente comme suit :

En Mdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/S1 22
Production portée nette	4 414	6 046	5 725	37,00%	-5,31%	2 783	3 316	19,15%
Prêt Personnel	1 898	2 959	2 793	55,90%	-5,62%	1 359	1 379	1,47%
Revolving	47	41	32	-13,00%	-21,54%	17	16	-5,88%
Automobile	2 025	2 535	2 335	25,20%	-7,87%	1 151	1 632	41,79%
<i>dont vente à crédit (VAC)</i>	893	663	612	-25,80%	-7,77%	237	554	>100%
<i>dont LOA</i>	1 132	1 872	1 724	65,40%	-7,91%	913	896	-1,86%
Equipement des ménages	444	511	565	15,00%	10,50%	256	289	12,89%
<i>Production affectée</i>	<i>55,90%</i>	<i>50,40%</i>	<i>50,66%</i>	<i>-0,1 pts</i>	<i>0,2 pts</i>	<i>50,56%</i>	<i>57,93%</i>	<i>7,9 pts</i>
<i>Production non affectée</i>	<i>44,10%</i>	<i>49,60%</i>	<i>49,34%</i>	<i>0,1 pts</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>49,44%</i>	<i>42,07%</i>	<i>-7,37 pts</i>
Production gérée brute	7 377	9 107	9 592	23,50%	5,33%	5 041	5 007	-0,67%
AWB	4 446	5 871	5 739	32,10%	-2,24%	3 002	2 722	-9,33%
CDM	1 006	1 224	1 210	21,70%	-1,18%	697	839	20,37%
CAM	504	537	591	6,50%	10,05%	324	321	-0,93%
RCI Finance Maroc	1 421	1 475	2 053	3,80%	39,16%	1 018	1 125	10,51%
Total	11 791	15 153	15 317	28,50%	1,08%	7 824	8 324	6,39%

Source : Wafasalaf

N.B. : la production inclut le montant des dépôts de garantie de la LOA avec dépôt de garantie

Il est à noter que, sur le plan comptable, seule la production portée est comptabilisée en tant que production propre de Wafasalaf.

Production portée (réalisée par Wafasalaf)

Revue analytique 2020-2021

Au titre de l'exercice 2021, la production portée de Wafasalaf s'élève à 6 046 Mdh, en hausse de 37% par rapport à 2020. Par catégorie, cette évolution s'explique par :

- La hausse de 55,9% du segment prêt personnel ;
- La hausse de 25,2% du segment Automobile, qui s'élève à 2 535 Mdh ;
- La hausse de 15,0% du segment Equipement des ménages, qui s'élève à 511 Mdh.

Au titre de l'exercice 2021, la production brute globale AWB s'élève à 5 871 Mdh, en hausse de 32,1% par rapport à 2020.

Revue analytique 2021- 2022

Au cours de 2022, la production portée de Wafasalaf s'élève à 5 725 Mdh, en baisse de 5,31% par rapport à 2021. Par catégorie, cette évolution s'explique par :

- La baisse de 5,62% du segment prêt personnel ;
- La baisse de 7,87% du segment Automobile, qui s'élève à 2 335 Mdh ;
- La hausse de 10,5% du segment Equipement des ménages, qui s'élève à 565 Mdh.

En 2022, la production brute globale AWB s'élève à 5 739 Mdh, en baisse de 2,24% par rapport à 2021.

Revue analytique S1 2022 – S1 2023

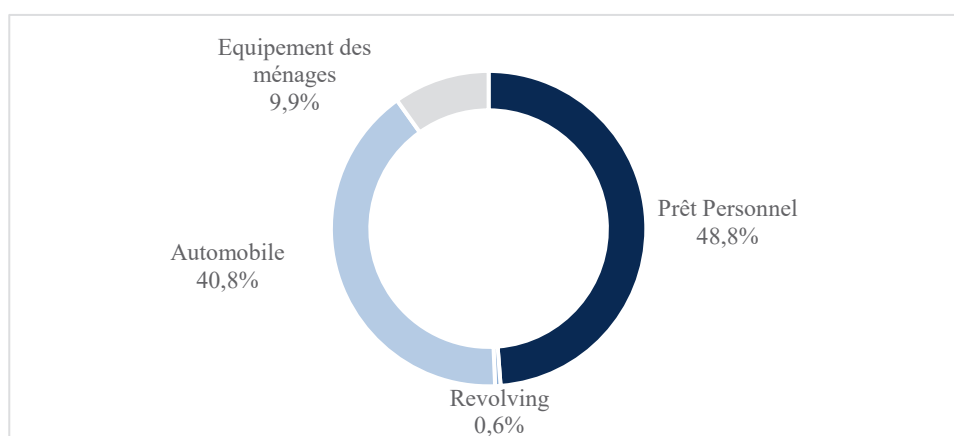
Au cours du S1 2023, la production portée de Wafasalaf s'élève à 3 316 Mdh, en hausse de 19,1% par rapport au S1 2022. Par catégorie, cette évolution s'explique par :

- La hausse de 1,47% du segment prêt personnel ;
- La hausse de 41,8% du segment Automobile, qui s'élève à 1 632 Mdh ;
- La hausse de 12,9% du segment Equipement des ménages, qui s'élève à 289 Mdh.

En 2022, la production brute globale AWB s'élève à 2 722 Mdh, en baisse de 9,3% par rapport au S1 2022..

Le graphique ci-après donne la répartition de la production portée par type de produit au titre de l'exercice 2022 :

Répartition de la production portée par produit (2022)

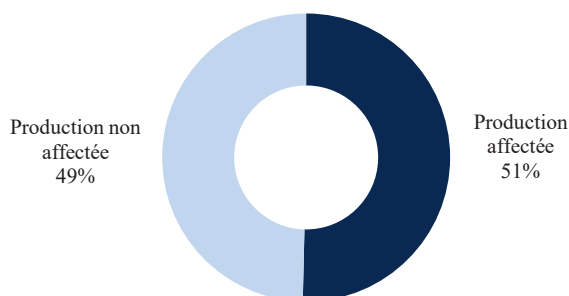


Source : Wafasalaf

Concernant le portefeuille produit, Wafasalaf a réalisé, en 2022, 48,8% de sa production portée sur le segment Prêt Personnel, suivi du segment Automobile (40,8%) et du segment Equipement des ménages (9,9%).

Comme le montre le graphique ci-dessous, la production non affectée représente en 2022 environ 49% de la production portée totale de Wafasalaf.

Répartition de la production portée entre production affectée et non affectée (2022)



Source : Wafasalaf

Production gérée brute

Il est à noter que la production gérée brute par Wafasalaf donne lieu à la facturation de commissions comptabilisées au niveau du poste « Commissions sur prestation de service » (cf. Analyse du compte de produits et de charges).

Revue analytique 2020-2021

En 2021, la production gérée de Wafasalaf a enregistré une hausse de 23,5% pour se chiffrer à 9 107 contre 7 377 Mdh en 2020. Cette évolution est principalement due à la croissance de l'activité gérée pour le compte de :

- AWB, dont la production gérée passe de 4 446 Mdh en 2020 à 5 871, en hausse de 32,1% sur la période ;
- CDM, dont la production gérée passe de 1 006 Mdh en 2020 à 1 224 en 2021, en hausse de 21,7% sur la période ;
- CAM, dont la production gérée passe de 504 Mdh en 2020 à 537 en 2021, en hausse de 6,5% sur la période.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, la production gérée de Wafasalaf a enregistré une hausse de 5,3% pour se chiffrer à 9 592 Mdh contre 9 107 Mdh en 2021. Cette évolution est principalement due à la croissance de l'activité gérée pour le compte de :

- AWB, dont la production gérée passe de 5 871 Mdh en 2021 à 5 739 Mdh en 2022, en baisse de 2,2% sur la période ;
- CDM, dont la production gérée passe de 1 224 Mdh en 2021 à 1 210 Mdh en 2022, en baisse de 1,2% sur la période ;
- CAM, dont la production gérée passe de 537 Mdh en 2021 à 591 Mdh en 2022, en hausse de 10,1% sur la période.

Revue analytique S1 2022-2023

En S1 2023, la production gérée de Wafasalaf a enregistré une baisse de 0,7% pour se chiffrer à 5 007 Mdh contre 5 041 Mdh en S1 2022. Cette évolution est principalement due à la croissance de l'activité gérée pour le compte de :

- AWB, dont la production gérée passe de 3 002 Mdh en S1 2022 à 2 722 Mdh en S1 2023, en baisse de 9,3% sur la période ;
- CDM, dont la production gérée passe de 697 Mdh en S1 2022 à 839 Mdh en 2022, en hausse de 20,4% sur la période ;
- CAM, dont la production gérée passe de 324 Mdh en S1 2022 à 321 Mdh en S1 2023, en baisse de 0,9% sur la période.

➤ Production portée par Catégorie Socioprofessionnelle

La répartition de la production portée par Catégorie Socioprofessionnelle (CSP), sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En Mdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. 22/21
Particuliers	2 632	4 479	4 035	70,17%	-9,91%	2 027	2 075	2,37%
Commerçants	883	700	725	-20,72%	3,57%	347	456	31,41%
Loueurs	167	11	137	-93,40%	>100%	20	213	>100%
Sociétés hors loueurs	733	857	827	16,90%	-3,50%	389	572	47,04%
Total	4 415	6 047	5 724	36,96%	-5,34%	2 783	3 316	19,15%

Source : Wafasalaf

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, la production portée est composée majoritairement des crédits attribués aux particuliers.

Revue analytique S1 2022-S1 2023

En S1 2023, les crédits attribués s'établissent à 3 316 Mdh contre 2 783 Mdh en S1 2022, soit une hausse de 19,15%, s'expliquant par :

- une hausse de 2,4% des crédits aux particuliers à 2 075 Mdh ;
- une progression de 31,4% sur les crédits accordés aux commerçants, à 456 Mdh ;
- une hausse de plus 100% des crédits aux loueurs à 213 Mdh ;
- une hausse de 47,0% des crédits aux sociétés hors loueurs à 572 Mdh.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, les crédits attribués s'établissent à 5 724 Mdh contre 6 047 en 2021, soit une baisse de 5,34%, s'expliquant par :

- une baisse de 9,9% des crédits aux particuliers à 4 035 Mdh ;
- une progression de 3,6% sur les crédits accordés aux commerçants, à 725 Mdh ;
- une hausse de plus 100% des crédits aux loueurs à 137 Mdh ;
- une baisse de 3,5% des crédits aux sociétés hors loueurs à 827 Mdh.

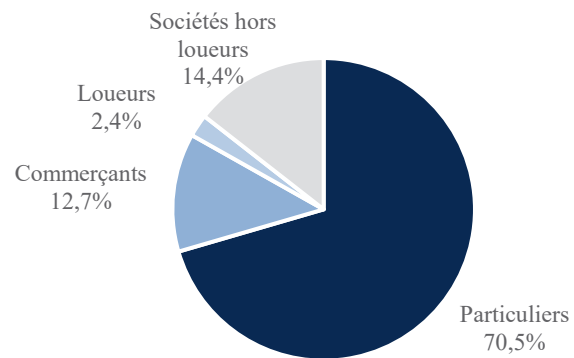
Revue analytique 2020-2021

En 2021, les crédits attribués s'établissent à 6 047 Mdh contre 4 415 Mdh en 2020, soit une hausse de 36,96%, s'expliquant par :

- une hausse de 70,2% des crédits aux particuliers à 4 479 Mdh ;
- une baisse de 20,7% sur les crédits accordés aux commerçants, à 700 Mdh ;
- une diminution de 93,4% des crédits aux loueurs à 11 Mdh ;
- une hausse de 16,9% des crédits aux sociétés hors loueurs à 857 Mdh.

Le graphique suivant donne la répartition de la production portée par CSP en 2022 :

Répartition de la production portée par CSP (2022)



Source : Wafasalaf

Le poids des crédits attribués aux particuliers s'établit à 70,5% des crédits attribués au profit des autres catégories.

➤ Production par réseau de distribution

L'évolution de la production portée par le réseau de distribution sur la période 2020-2022 et au S1 2023 se présente comme suit :

En Mdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/S1 22
Réseau propre	4 140	5 624	5 388	35,80%	-4,20%	2 570	3 106	20,86%
Réseau externe	274	422	336	54,00%	-20,38%	213	210	-1,41%
Total	4 414	6 046	5 724	37,00%	-5,33%	2 783	3 316	19,15%

Source : Wafasalaf

*Le réseau externe n'inclut pas les partenaires automobiles

Revue analytique S1 2022 – S1 2023

En S1 2023, la production du réseau propre enregistre une baisse de 20,9% pour s'élever à 3 106 Mdh contre 2 570 Mdh au cours de l'exercice précédent. Le réseau externe voit pour sa part sa production passer de 213 en S1 2022 à 210 en S1 2023, soit une baisse de 1,4%.

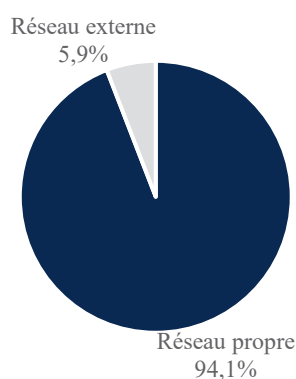
Revue analytique 2021-2022

En 2022, la production du réseau propre enregistre une baisse de 4,2% pour s'élever à 5388 Mdh contre 5 624 Mdh au cours de l'exercice précédent. Le réseau externe voit pour sa part sa production passer de 422 en 2021 à 336 en 2022, soit une baisse de 20,4%.

Revue analytique 2020-2021

En 2021, la production du réseau propre enregistre une hausse de 35,8% pour s'élever à 5 624 Mdh contre 4 140 Mdh en 2020. Le réseau externe enregistre une hausse de 54,0% et voit pour sa part sa production passer de 274 Mdh en 2020 à 422 en 2021.

Répartition de la production par réseau de distribution (2022)



Source : Wafasalaf

La production portée de Wafasalaf résulte en majorité de la production du réseau propre de la société, dont la part s'établit à 94,1% de la production portée totale de Wafasalaf à fin 2022.

➤ Montant moyen financé

Les produits commercialisés par Wafasalaf, sur la période 2020-2022 et au S1 2023, présentent l'évolution suivante :

En Mdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/S1 22
Production portée (en Mdh)	4 414	6 048	5 724	37%	-5%	2 783	3 316	19,15%
Nombre de dossiers financés	127 755	155 053	145 899	21,36%	-5,90%	71 031	74 920	5,48%
Montant moyen financé (en Dh)	34 553	39 006	39 234	12,88%	0,59%	39 181	44 267	12,98%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2022-S1 2023

En S1 2023, le nombre de dossiers financés s'inscrit en hausse de 5,5% pour se chiffrer à 74 920 dossiers contre 71 031 dossiers en S1 2022. Le montant moyen financé enregistre une hausse de 13,0% pour s'établir à 44 267 Dh contre 39 181 Dh en S1 2022.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, le nombre de dossiers financés s'inscrit en baisse de 5,9% pour se chiffrer à 145 899 dossiers contre 155 053 dossiers en 2021. Le montant moyen financé enregistre une hausse de 0,6% pour s'établir à 39 234 Dh contre 39 006 Dh en S1 2022.

Revue analytique 2020-2021

Au cours de l'exercice 2021, le nombre de dossiers financés est à la hausse de 21,36% pour se chiffrer à 155 053 dossiers contre 127 755 dossiers en 2020. Le montant moyen financé enregistre une hausse de 12,88% pour s'établir à 39 006 dhs contre 34 553 dhs en 2020.

V.5.5 Structure des encours bruts de Wafasalaf

L'évolution des encours bruts de Wafasalaf, sur la période 2020 – 2022 et au S1 2023, se présente de la manière suivante :

En Mdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. 22/21
Prêt Personnel	7 350	7 652	8 768	4,10%	14,59%	8 456	8 959	5,95%
Revolving	194	211	158	8,80%	-25,31%	166	151	-9,04%
Auto	3 332	2 989	2 574	-10,30%	-13,90%	2 708	2 691	-0,63%
LOA	5 675	5 976	6 433	5,30%	7,65%	6 336	6 977	10,12%
Equipement des Ménages	361	382	437	5,80%	14,44%	388	462	19,07%
Total	16 912	17 210	18 370	1,80%	6,74%	18 055	19 239	6,56%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2022-S1 2023

En S1 2023, les encours bruts des crédits à la consommation de Wafasalaf sont en hausse de 6,6% pour se chiffrer à 19 239 Mdh contre 18 055 Mdh en S1 2022. Cette évolution résulte :

- Une hausse des prêts personnels de 6,0% qui s'élèvent à 8 959 Mdh ;
- Une baisse des encours Auto, qui s'élèvent à 2 691 Mdh contre 2 708 Mdh en S1 2022, en baisse de 0,6 par rapport à S1 2022 ;
- Une hausse des encours LOA de 10,1% pour s'établir à 6 977 Mdh en S1 2023.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, les encours bruts des crédits à la consommation de Wafasalaf sont en hausse de 6,74% pour se chiffrer à 18 370 Mdh contre 17 210 Mdh en 2021. Cette évolution résulte :

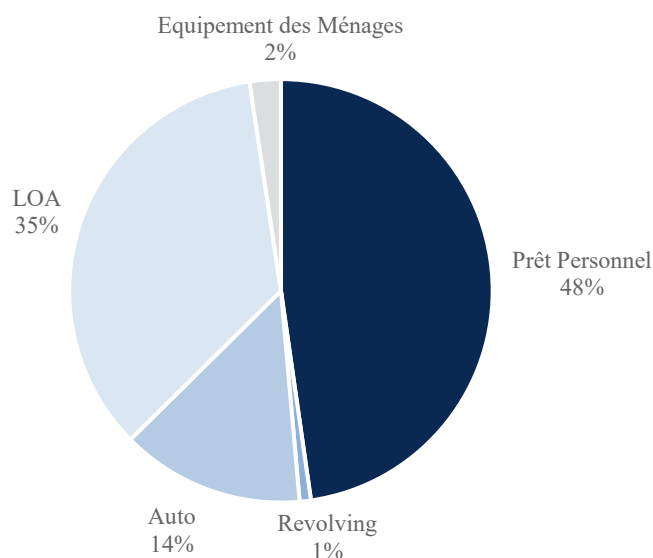
- Une hausse des prêts personnels de 14,6% qui s'élèvent à 8 768 Mdh ;
- Une baisse des encours Auto, qui s'élèvent à 2 574 Mdh contre 2 989 Mdh en 2021, en baisse de 13,9% par rapport à 2021 ;
- Une hausse des encours LOA de 7,7% pour s'établir à 6 433 Mdh en 2022.

Revue analytique 2020-2021

En 2021, les encours bruts des crédits à la consommation de Wafasalaf sont en hausse de 1,8% pour se chiffrer à 17 210 Mdh contre 16 912 Mdh en 2020. Cette évolution résulte :

- Une hausse des encours des prêts personnels qui se chiffrent à 7 652 Mdh contre 7 350 Mdh en 2020 (soit une variation de +4,1%) ;
- Une hausse des encours des équipements des ménages qui s'établissent à 382 Mdh contre 361 Mdh en 2020.

Répartition des encours bruts (2022)



Source : Wafasalaf

➤ Encours par Catégorie Socioprofessionnelle

La répartition des encours par CSP, sur la période sous revue, se présente comme suit :

En Mdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/S1 22
Commerçants	3 810	2 360	2 607	-38,06%	3 810	2 574	2 791	8,43%
Loueurs	915	573	471	-37,38%	915	501	602	20,16%
Sociétés hors loueurs	2 708	2 711	2 896	0,11%	2 708	2 960	3 255	9,97%
Particuliers	9 473	12 141	12 394	28,16%	9 473	12 020	12 591	4,75%
Total	16 906	17 785	18 368	5,20%	16 910	18 055	19 239	6,56%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2022-S1 2023

En S1 2023, l'encours brut de Wafasalaf s'établit à 19 239 Mdh contre 18 055 Mdh en S1 2022, en hausse de 6,6% sur la période qui s'explique par :

- la hausse de 8,4% des encours des Commerçants à 2 791 Mdh ;
- la hausse des encours Loueurs de 20,2% à 602 Mdh en S1 2023 ;
- la hausse de 10,0% des encours des particuliers à 3 255 Mdh en S1 2023 ;
- la hausse de 4,75% des encours des sociétés hors loueurs à 12 591 Mdh en S1 2023.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, l'encours brut de Wafasalaf s'établit à 18 368 Mdh contre 17 785 Mdh en 2021, en hausse de 3,3% sur la période qui s'explique par :

- la hausse de 10,5% des encours des Commerçants à 2 607 Mdh;
- la baisse des encours Loueurs de 17,8% à 471 Mdh en 2022 ;
- la hausse de 6,8% des encours des particuliers à 2 896 Mdh en 2022 ;
- la hausse de 2,1% des encours des sociétés hors loueurs à 12 394 Mdh en 2022.

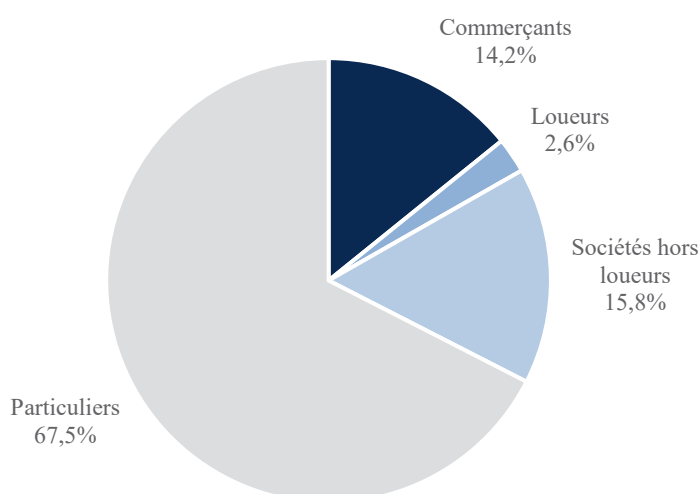
Revue analytique 2020-2021

En 2021, l'encours brut de Wafasalaf s'établit à 17 785 Mdh contre 16 906 Mdh en 2020, en hausse de 5,2% sur la période qui s'explique par :

- la baisse de 38,1% des encours des Commerçants à 2 360 Mdh;
- la baisse des encours Loueurs de 37,4% à 573 Mdh en 2021;
- la hausse de 28,2% des encours des particuliers à 12 141 Mdh en 2021 ;
- la hausse de 0,1% des encours des sociétés hors loueurs à 2 711 Mdh 2021.

Les encours des crédits attribués aux particuliers représentent une majorité des encours totaux avec une part de 67,5% en 2022 :

Répartition des encours bruts par type de clientèle (2022)



Source : Wafasalaf

➤ Créances en souffrance par Catégorie Socioprofessionnelle

La répartition des créances en souffrance⁸ par CSP, sur les 3 derniers exercices et sur l'exercice 2022, se présente comme suit :

En Mdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. 22/21
Particuliers	943	938	1 058	-0,50%	12,75%	1 048	1 124	7,25%
Commerçants	673	709	630	5,30%	-11,09%	621	646	4,03%
Loueurs	279	268	231	-4,00%	-13,78%	265	222	-16,23%
Sociétés hors loueurs	461	492	420	6,80%	-14,56%	458	431	-5,90%
Total des créances en souffrance	2 356	2 407	2 339	2,20%	-2,81%	2 391	2 424	1,38%
<i>En % de l'encours</i>	<i>13,90%</i>	<i>13,60%</i>	<i>12,74%</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>-0,9 pts</i>	<i>13,25%</i>	<i>12,60%</i>	<i>-0,65 pts</i>
Total des créances en souffrance du secteur	7 426	8 453	8 938	13,80%	5,74%	8 810	9 373	6,39%
Quote-part Wafasalaf	31,70%	28,50%	26,17%	-3,22 pts	-2,33 pts	27,14%	25,86%	-1,28 pts

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2022-S1 2023

Au terme du S1 2023, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 2 424 Mdh contre 2 391 Mdh en S1 2022, soit une hausse de 1,4% sur la période. Cette hausse s'explique par la hausse des

⁸Le décalage observé sur les créances en souffrance entre la partie activité et la partie analyse financière est dû aux effets de bord entre les données comptables et les données de gestion

créances en souffrance sur toutes les catégories (particuliers, commerçants et sociétés hors loueurs sauf pour les loueurs dont les créances en souffrance ont baissé de 16,2% en S1 2023).

Rapportées aux créances en souffrance totales du secteur, les créances en souffrance de Wafasalaf font ressortir une quote-part de 25,9% en S1 2023, en baisse de 1,3 points par rapport à S1 2022.

Revue analytique 2021-2022

Au terme de l'exercice 2022, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 2 339 Mdh contre 2 407 Mdh en 2021, soit une baisse de 2,8% sur la période. Cette baisse s'explique par la baisse des créances en souffrance sur toutes les catégories (particuliers, commerçants, loueurs et sociétés hors loueurs).

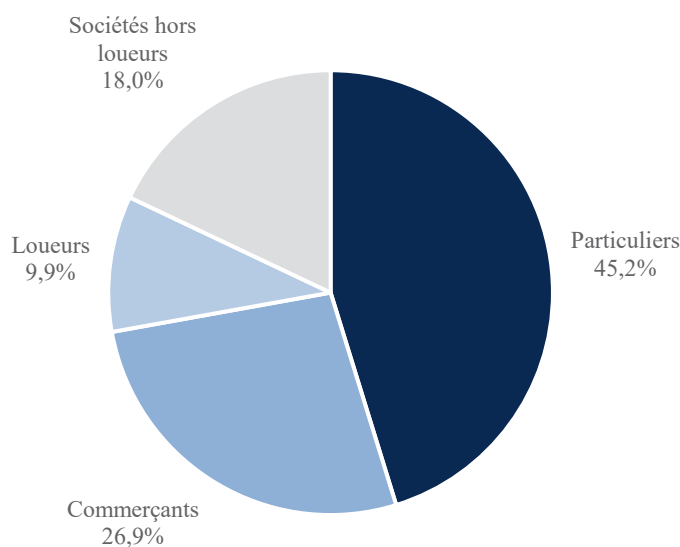
Rapportées aux créances en souffrance totales du secteur, les créances en souffrance de Wafasalaf font ressortir une quote-part de 26,2% en 2022, en baisse de 2,3 points par rapport à 2021.

Revue analytique 2020-2021

En 2021, les créances en souffrances de Wafasalaf s'établissent à 2 407 Mdh contre 2 356 en 2020, en hausse de 2,2%. Les créances en souffrance représentent 13,6% de l'encours. Rapportés aux créances en souffrance totales du secteur, les créances en souffrance de Wafasalaf font ressortir une quote-part de 28,5%, en baisse de 3,22 points par rapport à 2020.

Le graphique suivant donne la répartition des créances en souffrance par CSP au titre de l'exercice 2021 :

Répartition des créances en souffrance par type de clientèle (2022)



Source : Wafasalaf

Les particuliers et les commerçants représentent 72,1% des créances en souffrance de Wafasalaf.

Procédure de recouvrement

Dans une optique de gestion optimisée du risque lié au crédit, Wafasalaf a procédé à la mise en place d'une organisation de recouvrement structurée en trois entités :

- **Entité de traitement phoning** : constitué d'une plate-forme téléphonique de télé recouvreurs spécialisés par produit, ce département se charge du traitement des dossiers ayant 1 à 3 impayés ;
- **Entité de traitement précontentieux** : en charge du traitement des dossiers présentant 4 à 6 impayés. Ce département est constitué d'une plate-forme téléphonique et d'encaisseurs externes spécialisés par nature de prélèvement ;
- **Entité de traitement contentieux** : en charge du traitement des dossiers contentieux (à partir du 7^{ème} impayé). Ce département est constitué d'une plate-forme téléphonique et de recouvreurs externes spécialisés par région et par produit.

V.5.6 Positionnement de Wafasalaf

L'évolution du positionnement⁹ de Wafasalaf, sur les 3 derniers exercices, est présentée dans le tableau suivant :

En %	2020	2021	2022	Var. 20/19	Var. 21/20	S1 2022	S1 2023	Var. 22/21
Production	29,80%	28,90%	27,18%	-0,9 pts	-1,7 pts	25,60%	27,40%	1,8 pts
Encours	29,60%	28,10%	28,12%	- 1,5 pts	0,02 pts	28,00%	28,00%	0,0 pt

Source : Wafasalaf

Les chiffres communiqués sont en brut de dépôt de garantie / La production est nette de rachat anticipé et complément de crédit

Revue analytique 2020-2021

Au titre de l'exercice 2021, le positionnement de Wafasalaf sur la production est de 28,9% et en encours de 29,8%.

Wafasalaf conserve son positionnement de leader sur le marché du crédit à la consommation aussi bien en termes de production que d'encours.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, le positionnement de Wafasalaf sur la production est de 27,2% et en encours de 28,1%.

Wafasalaf conserve son positionnement de leader sur le marché du crédit à la consommation aussi bien en termes de production que d'encours.

Revue analytique S1 2022-S1 2023

En S1 2023, le positionnement de Wafasalaf sur la production est de 27,4% et en encours de 28,0%.

Wafasalaf conserve son positionnement de leader sur le marché du crédit à la consommation aussi bien en termes de production que d'encours.

V.5.7 Politique qualité

Wafasalaf a toujours eu pour objectif de positionner la Relation Client au centre des processus de l'entreprise, elle continue à innover pour rester proche et à l'écoute de leurs besoins et attente. A cet effet un dispositif d'évaluation permanent et continu est mis en place afin de veiller au respect des engagements annoncés et aux normes du service :

- Rendu par les collaborateurs : enquête mystère

⁹ Formule de calcul : Positionnement Wafasalaf Production : Production Wafasalaf/Production marché
 Formule de calcul : Positionnement Wafasalaf Encours : Encours Wafasalaf/Encours Marché

- Perçu par les clients : NPS à chaud

V.5.8 Politique de crédit

Les actions menées par Wafasalaf dans le sens d'une plus grande prévention :

- Mise en place des stratégies d'octroi personnalisées par marque automobile ;
- Revue du cadre d'acceptation des loueurs ;
- Intégration du rapport plus (score CB) dans l'étude de solvabilité du client sur place ;
- Formation du réseau sur les deux nouveaux cadres d'acceptation (taxi et loueurs) et tournée régionale ;
- Revue de la stratégie du scoring du segment des employés ;
- Revue du cadre d'acceptation du Revolving avec l'utilisation de la Réserve Optimale ;
- La création de l'entité prévention de la fraude ;
- Revue de la politique d'octroi sur le segment des Commerçants et artisans ;
- Elargissement du périmètre de l'autorisation automatique pour l'activité automobile.

VI. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

VI.1. ENVIRONNEMENT

- Dans le cadre du projet **Wafasalafien ECO'Attitude**, une campagne de communication autour d'Eco'Gestes a eu lieu afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux.
Pour la partie tri des déchets (siège + annexe), un suivi d'indicateurs a été mis en place avec une part de recyclé. En 2022, nous sommes passés de la Gestion des déchets à la Gestion Durable des déchets, avec 77% de part recyclé (les chutes de papier ainsi que les bouteilles en plastique sont désormais recyclées).
- Dans le cadre du projet **Green Print**, depuis 2019 Wafasalaf procède à une mesure annuelle de son bilan carbone global. Les scopes mesurés sont : les immobilisations ; Energie, digital et climatisation ; Achats & services ; Transport des personnes ; Fret ; Déchets.
Une stratégie bas carbone, dont l'objectif est de diminuer nos émissions de GES responsables du changement climatique. Un plan d'action et son suivi est inscrit dans la feuille de route RSE de Wafasalaf.
- Tenue trimestrielle d'un **tableau de bord** avec des indicateurs RSE : Axe économique. Axe social. Axe environnemental. Axe sociétal.
- Publication d'un magazine RSE « **LE MAG RSE** » qui informe et sensibilise les collaborateurs sur les questions de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.
 - **Questionnaire RSE** : Un dialogue qui nous permet de mieux connaître le mode de fonctionnement, les actions... de nos prestataires, et ainsi travailler ensemble pour baisser notre empreinte carbone. Un questionnaire qui informe sur le volet gouvernance, les pratiques environnementales, sociales, les relations avec les fournisseurs, la qualité & satisfaction clients, l'engagement local...
- **Comitologie RSE** : en plus de 2 comités RSE Wafasalaf (périodicité semestrielle), participation à des réunions mensuelles internationales impulsées par nos actionnaires.
- **Digitalisation de l'Equipement des Ménages** : mise en place d'une solution pour l'octroi d'un crédit 100% dématérialisé avec la présentation de seulement 2 pièces (CIN + spécimen chèque) et la signature électronique. Réponse sur place avec l'autorisation automatique. Zéro papier.
4 points pilotes.
- **Finance verte** : Wafasalaf a 2 Offres commerciales 'vertes' sous la bannière Salaf Ecolo. Les voitures hybrides et électriques ; et le Salaf chofo, avec une offre adaptée pour l'achat de panneaux solaires ou photovoltaïques.
- **Communication environnementale** : en interne et sur les réseaux sociaux (LinkedIn), une communication récurrente mettant en avant notre engagement bas carbone, nos Eco'Gestes (sobriété).

VI.2. SOCIAL

Parmi les démarches entreprises par Wafasalaf pour améliorer l'écosystème social :

- Actions en cohérence avec les valeurs et culture du groupe, alignement de la démarche RSE de Wafasalaf avec celle des actionnaires.
- **Bénévolat & Mécénat de compétences** : depuis 2009, Wafasalaf accompagne l'association Injaz Al Maghrib qui œuvre en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes issus de l'école publique.
- **Donation** : Wafasalaf a procédé à une donation de mobilier de bureau et de matériel usagé en faveur de l'association Maghreb Secours (association caritative à but non-lucratif d'intérêt général n°1326/2015).
- **Diversité** : durant le mois de novembre, le Crédit Agricole a embarqué ses filiales pour un tour d'horizon de nos singularités. Le but : relever le défi des Diversités, et découvrir ensemble chaque

semaine les actualités et les témoignages du Groupe et de ses entités. La semaine 2, avec le thème 'Accompagner', Wafasalaf a présenté son Conseiller Bénévole le plus fidèle.

VI.2.1 Politique de gestion des Ressources Humaines

Politique de recrutement

Du fait du développement soutenu de son activité, Wafasalaf a mis en œuvre un plan de recrutement important, prévoyant le recrutement de 60 à 70 nouveaux collaborateurs par an.

Ces recrutements sont réalisés pour renforcer la force commerciale, en correspondance avec l'extension du réseau, ou les plateformes de traitement et de recouvrement. Les profils recrutés sont des collaborateurs d'un niveau minimum exigé de BAC+2 pour les chargés de clientèle ou de recouvrement, et BAC+4 pour les animateurs, directeurs d'agences ou superviseurs d'équipes.

Les recrutements de profils plus pointus ont également été réalisés afin de renforcer l'encadrement au niveau du siège et notamment au sein des fonctions supports.

Devant cette augmentation de la masse salariale, une initiative a été instaurée dans le plan stratégique de WAFASALAF portant sur la conduite d'un projet « Nouveau model RH » visant à améliorer l'efficacité opérationnelle et maîtriser en conséquence l'évolution des charges.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Wafasalaf vise la fidélisation sur la durée de ses compétences et la création de conditions favorables permettant d'atteindre une bonne performance individuelle et collective.

Les fonctions opérationnelles de vente et de recouvrement sont trimestriellement intéressées sur l'atteinte des objectifs assignés. Par ailleurs, les fonctions d'encadrement ainsi que les fonctions supports reçoivent une prime annuelle liée à la performance réalisée.

Les principes de base dans la politique de rémunération fixe et variable étant l'équité, la transparence et la performance.

Politique de formation

Depuis plusieurs années, Wafasalaf a axé sa stratégie de formation autour du développement des compétences liées aux activités du cœur de métier et notamment les activités Commerciales et celles du Risque.

Ce plan est composé de formations métiers liées à la maîtrise des produits, des process, des techniques d'accueil, de vente ou de recouvrement, de sécurité et de l'hygiène en passant par des formations relatives au développement personnel, encore au management des équipes pour les fonctions d'encadrement.

Des cycles complets sont ainsi déployés régulièrement avec des formateurs internes et des prestataires externes pour développer les expertises nécessaires visant à maintenir un niveau de professionnalisme élevé.

Système d'évaluation

Le système d'évaluation compte deux entretiens d'évaluation intervenant en milieu et en fin de chaque année. Ces rendez-vous entre les collaborateurs et leurs managers sont déclinés suivant les spécificités des métiers (vente, recouvrement, traitement et support) et les niveaux de responsabilités managériales.

VI.2.2 Effectifs

L'évolution du personnel de Wafasalaf, sur la période sous revue, se présente comme suit :

En nombre	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
CDD	39	50	21	28,20%	-58,00%	41	95,24%
CDI	851	902	902	6,00%	0,00%	898	-0,44%
Saisonniers	94	132	127	40,40%	-3,80%	143	12,60%
ANAPEC	6	2	1	-66,70%	-50,00%	0	-100,00%
Total	990	1086	1051	9,70%	-3,22%	1082	2,95%

Source : Wafasalaf

Les effectifs de Wafasalaf s'établissent à 1 082 collaborateurs en S1 2023 vs 1 051 en 2022, en hausse de 2,95% sur la période.

Les effectifs de Wafasalaf s'établissent à 1 051 collaborateurs en 2022 vs 1 086 en 2021, en baisse de -3,2% sur la période.

VI.2.3 Répartition de l'effectif par métier (réseau vs siège)

L'effectif au siège sur l'année 2022 est de 606 personnes et celui du réseau est de 292 personnes.

VI.2.4 Répartition de l'effectif permanent par catégorie et genre

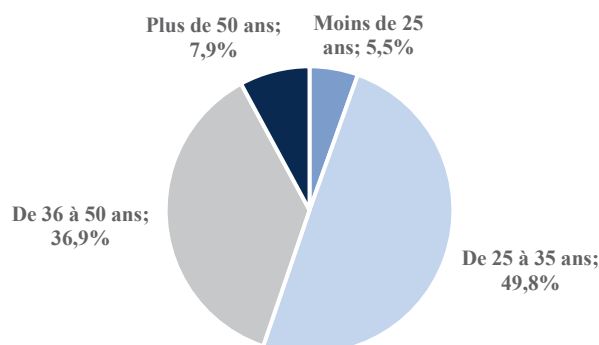
	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21
Femmes direction	7	7	8	0,0%	14,3%
Femmes cadres	176	191	183	8,5%	-4,2%
Femmes non cadres	254	265	280	4,3%	5,7%
Total femmes	437	463	471	5,9%	1,7%
Hommes direction	14	15	22	7,1%	46,7%
Hommes cadres	170	179	173	5,3%	-3,4%
Hommes non cadres	230	245	232	6,5%	-5,3%
Total Hommes	414	439	427	6,0%	-2,7%
Effectif total	851	902	898	6,0%	-0,4%

Source : Wafasalaf

VI.2.5 Structure de l'effectif permanent par tranche d'âge

Le diagramme suivant présente la structure de l'effectif permanent de Wafasalaf par tranche d'âge, au 31 décembre 2022 :

Structure de l'effectif permanent par tranche d'âge (2022)



Source : Wafasalaf

Le tableau suivant présente l'historique de la structure de l'effectif permanent de Wafasalaf par tranche d'âge sur les deux années précédentes :

Catégorie	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21
Moins de 25 ans	63	56	49	-11,1%	-12,5%
De 25 à 35 ans	396	429	447	8,3%	4,2%
De 36 à 50 ans	312	322	331	3,2%	2,8%
Plus de 50 ans	80	95	71	18,8%	-25,3%
Total	851	902	898	6,0%	-0,4%

Source : Wafasalaf

VI.2.6 Répartition par ancienneté

	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21
De 0 à 2 ans	222	164	181	-26,1%	10,4%
Entre 2 et 5 ans	154	241	232	56,5%	-3,7%
Entre 5 et 10 ans	155	157	150	1,3%	-4,5%
Entre 10 et 12 ans	71	59	67	-16,9%	13,6%
Entre 12 et 20 ans	148	162	167	9,5%	3,1%
Entre 20 et 25 ans	59	74	69	25,4%	-6,8%
Plus de 25 ans	42	45	32	7,1%	-28,9%
Effectif total	851	902	898	6,0%	-0,4%

Source : Wafasalaf

VI.2.7 Représentants du personnel

	2020	2021	2022
Représentants du personnel	7	9	9

Source : Wafasalaf

VI.2.8 Jours de grève

	2020	2021	2022
Jours de grève	0	0	0

Source : Wafasalaf

VI.2.9 Accidents du travail

	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21
Accidents de travail	8	10	10	13%	0

Source : Wafasalaf

VI.2.10 Licenciements, recrutements et démissions par catégorie

	2019	2020	2021	2022	Var. 19/18	Var. 20/19	Var. 21/20
Recrutements	164	82	105	115	> 100%	-50%	28%
Cadres supérieurs	2	1	1	6	0%	-50%	0%
Cadres moyens	30	17	12	21	58%	-43%	-29%
Employés	132	64	92	88	> 100%	-52%	44%
Démissions	49	17	37	76	17%	-65%	> 100%
Cadres supérieurs	5	0	1	4	67%	-100%	
Cadres moyens	15	7	12	24	67%	-53%	71%
Employés	29	10	24	48	-3%	-66%	> 100%
Licenciements	1	0	1	3	0%	-100%	

Cadres supérieurs	0	0	0	0	
Cadres moyens	0	0	0	2	-100%
Employés	1	0	1	1	-100%

Source : Wafasalaf

VI.2.11 Litiges sociaux par nature

	2020	2021	2022
Litiges sociaux			
Collectifs		ND	
Individuels			

Source : Wafasalaf

VI.2.12 Intéressement et participation du personnel

Wafasalaf ne dispose pas d'un schéma de participation au capital au profit de son personnel. Elle a participé à l'image des autres filiales du groupe Attijariwafa bank aux offres réservées aux salariés lancées en 2005, 2007, 2012 et 2018.

Ces offres sont opérées par le biais de formules mises en place à des conditions avantageuses et ce, pour permettre au plus grand nombre de collaborateurs d'accéder au capital. Un ensemble de mesures associant des remises sur la valeur des actions, des attributions d'actions gratuites et des conditions de crédit privilégiées ont été mises en place.

Pour la société Wafasalaf, les résultats de la dernière augmentation de capital d'Attijariwafa bank réservée aux salariés du groupe en 2018 se présentent comme suit :

- 274 207 actions de la Tranche 1 (Formule « Classique ») ont été souscrites par les collaborateurs de Wafasalaf à un prix par action de 379 Dh ;
- 64 726 actions de la Tranche 2 (Formule « Plus ») ont été souscrites par les collaborateurs de Wafasalaf à un prix par action de 379 Dh.

VII. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

IV.1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'évolution des investissements effectués par Wafasalaf, durant les trois dernières années, se présente comme suit :

Kdh	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	juin-23	Var. S1 23/22
Droit au bail							
Immobilisations en recherche et développement	3 598	1 685	626	-53,20%	-62,80%	1 445	>100%
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	20 227	40 285	26 314	99,20%	-34,70%	4 304	-83,64%
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-				
Terrain d'exploitation	-	-	-				
Immeubles d'exploitation - Bureaux	-	-	-	ns			
Immeubles d'exploitation - Logements de fonction	-	-	-				
Mobilier de bureau d'exploitation	524	102	1 500	-80,50%	>100%	399	-73,40%
Matériel de bureau d'exploitation	-	15	111		>100%	0	-
Matériel informatique et Télécom	6 222	1 517	2 202	-75,60%	45,20%	1 036	-52,95%

Matériel roulant rattaché à l'exploitation	12	-	16	-100%		0	-
Autres matériels d'exploitation		-	-			0	100,00%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	4 344	3 311	2 377	-23,80%	-28,20%	4 103	72,61%
Terrains hors exploitation	-	-	-			0	
Immeubles hors exploitation	-	-	-			0	
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-			0	
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	47	-	>100%	88	87,23%
Total	34 927	46 915	33 193	34,32%	-53,30%	11 375	-65,73%

Source : Wafasalaf

Revue Analytique S1 2023-2022 :

Au titre du premier semestre 2023, les investissements réalisés se sont établis à 11 375 Mdh, en baisse de 65,7% par rapport à 2022.

Les investissements ont concerné essentiellement :

- Les immobilisations en recherches et développement se sont établis à 1 445 Mdh soit une évolution de plus de 100% par rapport à 2022 ;
- En S1 2023, les autres immobilisations incorporelles d'exploitation se sont établies à 4 304 Mdh ;
- Les autres immobilisations corporelles d'exploitation pour 4 103 Mdh soit une hausse de 72,6% par rapport à 2022.

Revue Analytique 2022-2021 :

Au titre de l'exercice 2022, les investissements réalisés se sont établis à 33 193 Mdh, en baisse de 53,3% par rapport à 2021.

Sur la période, les investissements ont concerné essentiellement :

- Les immobilisations incorporelles d'exploitation pour 26 314 Mdh soit une évolution de 34,7% par rapport à 2021 ;
- Les autres immobilisations corporelles d'exploitation pour 2 377 Mdh soit une baisse de 28,7% par rapport à 2021 ;
- Les immobilisations en R&D pour 626 Mdh soit une baisse de 62,8% par rapport à 2021 ;
- le matériel informatique et télécom pour 2 202 Mdh soit une hausse de 45,2% par rapport à 2020.

Revue Analytique 2021-2020 :

Au titre de l'exercice 2021, les investissements réalisés se sont établis à 46 915 Mdh, en baisse de 34,3% par rapport à 2020.

Sur la période 2020-2021, les investissements ont concerné essentiellement :

- Les immobilisations incorporelles d'exploitation pour 40 285 Mdh soit une évolution de 99,2% par rapport à 2020 ;
- Les autres immobilisations corporelles d'exploitation pour 3 331 Mdh soit une baisse de 23,8% par rapport à 2020 ;
- Les immobilisations en R&D pour 1 685 Mdh soit une baisse de 53,2% par rapport à 2020 ;
- le matériel informatique et télécom pour 1 517 Mdh soit une baisse de 75,6% par rapport à 2020.

IV.3. RESSOURCES MATERIELLES

Wafasalaf dispose d'un système d'information totalement intégré qui prend en charge toute la chaîne de valeur (avant-vente, montage des dossiers de crédit, SAV, gestion des prélèvements, recouvrement, contentieux, comptabilité client).

Pour la gestion de son réseau de partenaires et de ses apporteurs d'affaires (magasins d'électroménager, grandes surfaces, concessions automobiles et banques dans le cadre de la gestion pour compte), Wafasalaf a équipé l'ensemble de ces points de vente d'une solution Extranet leur permettant une connexion en temps réel aux plateformes de suivi des autorisations et d'acceptations des dossiers de crédit.

Pour une meilleure gestion de la relation client, Wafasalaf s'est doté d'un CRM fonctionnant en interaction avec les autres plateformes applicatives.

Pour sa sécurité, Wafasalaf dispose d'un plan de secours informatique (PSI) et plan de continuité d'activité (PCA) déjà déployés.

Pour accompagner son développement, Wafasalaf a mis en place un ambitieux plan Projet Moyen Terme qui vise en priorité à :

- renforcer la compétitivité et assurer la pérennité de l'entreprise par une transformation digitale en profondeur ;
- le développement des services métiers à forte valeur ajoutée pour le client ;
- renforcer et unifier les canaux de distribution (Internet, mobile...).

Pour ce PMT, Wafasalaf a un taux d'avancement satisfaisant, et a déjà déployé une nouvelle version de son site wafasalaf.ma.

****Principaux chantiers réalisés durant l'exercice 2023 :**

- Upgrade de la plateforme d'antivirus Symantec sur l'ensemble des machines et poste de travail Wafasalaf ;
- Doter Wafasalaf d'un relais de messagerie sécurisé et performant permettant de définir des règles de sécurité (Règles de confidentialité et politique de sécurité en fonction des différentes catégories d'utilisateurs du relais), Protéger les données, Détecter le spam, les attaques par déni de service et d'autres menaces de messagerie entrantes...
- Mise en place d'une solution d'authentification forte permettant à tous les collaborateurs Wafasalaf d'accéder au réseau interne et externe de manière sécurisé et contrôlé ;
- Mise en place du projet capital client qui a pour objectif d'approfondir la connaissance client et également de se doter de la capacité de transformer cette connaissance en actions marketing automatisées pertinentes, opportunes et cohérentes à travers l'ensemble des canaux ;
- Mettre en service le projet EM (Equipements des ménages) digital qui permet d'offrir un parcours client fluide et full digital à travers une signature électronique, solution OCR et une application installée sur des tablettes au niveau des stands EM (Equipements des ménages) ;
- Mise en place d'une stratégie permettant de s'ouvrir à différents acteurs bancaires et non bancaires pour améliorer leurs offres clients et maximiser l'efficacité opérationnelle ;
- Mise en place d'un système de gestion et de notification des mains levées ;
- Mise en place d'une application BI sous Qlik Sense permettant le suivi et l'analyse de performance RH.

PARTIE III. SITUATION FINANCIERE DE WAFASALAF

I. INDICATEURS FINANCIERS CONSOLIDES SELECTIONNES

Les principaux indicateurs du compte de produits et charges de Wafasalaf sur la période sous revue se présentent comme suit :

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. 22/21
Produit Net Bancaire	1 117 572	1 157 584	1 183 141	3,58%	2,21%	596 997	586 169	-1,81%
Résultat Brut d'exploitation	711 487	746 655	774 224	4,94%	3,69%	403 479	383 901	-4,85%
Résultat Net Part du Groupe	-120 106	333 926	378 005	>100%	13,20%	221 321	147 464	-33,37%

Source : Wafasalaf

Au titre de l'exercice 2021 :

- le PNB a augmenté de 3,6% pour s'établir à 1 157 584 Kdh ;
- le RBE a connu une hausse de 4,94% par rapport à 2020 pour s'établir à 746 655 Kdh ;
- le résultat net part du Groupe, quant à lui, a augmenté de plus de 100% sur la même période pour s'établir à 333 926 Kdh en 2021.

Au titre de l'exercice 2022 :

- La progression du PNB de +2,2% (un montant de +25,5MDH) comparé à fin 2021 à la suite de l'augmentation de la marge nette de 3,6 MDH, la progression de la marge d'assurance +9 MDH et la croissance de la commission des autres activités de +26,8 MDH soit +14% ;
- Le RBE a évolué sur la même période de 3,69% pour s'établir à 774 224 Kdh, Cette évolution tient notamment à la bonne performance enregistrée au niveau du PNB (un montant de +25,5MDH) et à la bonne maîtrise des charges d'exploitation qui a évolué que de 1,2%. Une bonne performance enregistré en 2022 du résultat qui évolue de 44,1mdh par rapport à N-1, qui est portée par la bonne tenue du PNB qui progresse de 2,2% sous l'effet de l'augmentation des produits financiers (+11MDH) et l'optimisation de la charge financière (-8MDH) et principalement à la baisse de la charge du risque de 67,5MDH soit 31,8% par rapport a 2021 grâce notamment aux bonnes performances des équipes de recouvrements et à la reprise de la totalité de la Provision COVID en 2022 pour un montant de 99,7 MDH ;
- Le total crédit a augmenté de 4,1% qui s'explique par la hausse des créances sur les établissements de crédit de 3,5%
- le résultat net a augmenté de 44 Mdh pour s'établir à 378 005 Kdh contre 333 926 Kdh en 2021.

Au titre du premier semestre 2023 :

- Le PNB a baissé de 1,8% pour s'établir à 586 169 Kdh qui est due à la baisse de 4,9% des marges d'intérêts, la hausse des marges sur commissions de 78,9% et la hausse de 11,8% des intérêts et charges assimilés ;
- Le résultat brut d'exploitation a enregistré une baisse de 4,85% pour s'établir à 383 901 Kdh contre 403 479 Kdh en S1 2022. Cette variation s'explique principalement par la baisse des charges générales d'exploitation de 3,28% et des dotations aux amortissements de 13,0% sur la période.
- En juin 2023, le résultat net consolidé s'établit à 147 464 Kdh contre 221 321 Kdh, en S1 2022 en baisse de 33,4% sur l'exercice, qui s'explique par la baisse de 32,2% du Résultat avant impôt, qui passe de 367 676 Kdh en S1 2022 à 249 197Kdh en S1 2023.

Les principaux indicateurs bilantiels de Wafasalaf se présentent comme suit :

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Total Crédits	15 484 951	15 491 229	16 133 262	0,04%	4,14%	16 918 815	4,87%
Total Dépôts	3 340 157	3 069 252	3 269 655	-8,11%	6,53%	3 468 117	6,07%

Source : Wafasalaf

Au titre de l'exercice 2021 :

- le total crédit a augmenté de 0,04% avec le passage aux normes IFRS pour s'établir à 15 491 229 Kdh.
- le total dépôt a, quant à lui, diminué de 8,1% pour s'établir à 3 069 252 Kdh.

Au titre de l'exercice 2022 :

- Le total crédit a augmenté de 4,1% qui s'explique par la hausse des créances sur les établissements de crédit de 3,5% ;
- le total dépôt a augmenté de 6,53% pour s'établir à 3 269 655 Kdh en 2022.

Au titre du S1 2023 :

- Le total crédit a augmenté de 4,9% qui s'explique par la hausse des créances sur les établissements de crédit ;
- le total dépôt a augmenté de 6,1% pour s'établir à 3 468 117 Kdh en S1 2023.

RAPPORT DES COMPTES SOCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Exercice du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2022

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFASALAF S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2.284.068 dont un bénéfice net de KMAD 332.914.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF S.A. au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société WAFASALAF S.A conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

RISQUE DE CREDIT ET PROVISIONNEMENT DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE ET DES IMMOBILISATION DONNEES EN LOA

Description du point clé de l'audit

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose Wafasalaf à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafasalaf constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES ».

Au 31 décembre 2022, les créances à la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à MMAD 9.421 et MMAD 6.502. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 2.045.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafasalaf et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la Gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Casablanca, le 28 février 2023

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associé

RAPPORT DES COMPTES SOCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFASALAF S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2.250.958 dont un bénéfice net de KMAD 301.291. Ces états ont été arrêtés par le directoire en date du 10 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société WAFASALAF S.A conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle et des immobilisations données: en LOA

Description du point clé de l'audit

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose Wafasalaf à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafasalaf constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 191G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib historiquement appliquées, Wafasalaf a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état «PRINCIPALES METHODES D'ÉVALUATION APPLIQUEES» et l'état «PROVISIONS» de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2021, les créances à la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à MMAD 9 388 et MMAD 6 107. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 1 885. Celui relatif à la provision constituée relative aux impacts de la crise Covid-19 s'élève à MMAD106.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafasalaf et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid19 ,
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

-
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
 - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
 - nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
 - nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la Gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2022

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associé

RAPPORT DES COMPTES SOCIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFASALAF S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2.149.951 compte tenu d'une perte nette de KMAD 133.592. Ces états ont été arrêtés par le directoire en date du 1er février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur les états A2 et B14 de l'ETIC, qui décrivent les conséquences dans le cadre de la crise liée au Covid-19, et leurs impacts sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans

le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

RISQUE DE CREDIT ET PROVISIONNEMENT DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE ET DES IMMOBILISATION DONNEES EN LOA

Description du point clé de l'audit

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose Wafasalaf à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Wafasalaf constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib historiquement appliquées, Wafasalaf a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES » et l'état « PROVISIONS » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2020, les créances à la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à MMAD 9.812 et MMAD 5.831. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 1.608. Celui relatif à la provision constituée relative aux impacts de la crise Covid-19 s'élève à MMAD 234.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafasalaf et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de

synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants

obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2021

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR

Associé

Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société WAFASALAF et sa filiale (Groupe WAFASALAF), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.770.332, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 378.005.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe WAFASALAF au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Description du point clé de l'audit

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe WAFASALAF à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la Direction, notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- Estimer les pertes attendues en fonction du Bucket, Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2022, le montant brut des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 17.875 ; le montant total des dépréciations s'élève à MMAD 2.173.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe WAFASALAF, et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- Étudié la conformité à la norme IFRS 9 mise en œuvre,
- Rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- Vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- Apprécié le bien fondé des hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédit attendues.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

-
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
 - nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
 - nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
 - nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 25 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associé

Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société WAFASALAF et sa filiale (Groupe WAFASALAF), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états sont préparés en appliquant pour la première fois les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS applicables au 31 décembre 2021, tels que décrits dans les notes annexes. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2020 retraitées selon les mêmes règles. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.693.525, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 333.926. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 10 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie du Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe WAFASALAF au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Description du point clé de l'audit

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe WAFASALAF à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 — Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la Direction, notamment pour :

- déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3, - estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2021, le montant brut des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 17.246 ; le montant total des dépréciations s'élève à MMAD 2.171.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe WAFASALAF, et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- Étudié la conformité de la norme IFRS 9 mise en œuvre,
- Rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- Vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- Apprécié le bien fondé des hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédit attendues.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

-
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
 - nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
 - nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
 - nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR

Associé

Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers consolidés
Exercice du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Wafasalaf et sa filiale (Groupe Wafasalaf), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.751.955 compte tenu d'une perte nette consolidée de KMAD 123.082. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 1^{er} février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF S.A. au 31 décembre 2020, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC le 15 juillet 1999.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidé» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'état B14 de l'ETIC, qui décrit les conséquences dans le cadre de la crise liée au Covid-19, et leurs impacts sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle et des immobilisations données en LOA

Description du point clé de l'audit

Les crédits à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :

- Classer les encours de créances en créances saines et créances en souffrance.
- Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib historiquement appliquées, Wafasalaf a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Les informations concernant le provisionnement des créances sont présentées dans l'état « PROVISIONS CONSOLIDEES » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2020, les créances à la clientèle nettes et opérations de crédit-bail et de location nette s'élèvent respectivement à MMAD 9.812 et MMAD 2.340. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 1.560. Celui relatif à la provision constituée relative aux impacts de la crise Covid-19 s'élève à MMAD 234.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de Wafasalaf et examiné les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;
- vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse consolidés conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC du 15 juillet 1999, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

FIDAROC GRANT THORNTON

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

Faiçal MEKOUAR
Associé

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DE LA SOCIETE WAFASALAF,
AU 30 JUIN 2022 (COMPTES SOCIAUX)**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Wafasalaf, comprenant le bilan et le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 2.142.867 KMAD dont un bénéfice net de 191.484 KMAD.

Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le conseil d'administration le 2 septembre 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société WAFASALAF, arrêtés au 30 juin 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal, Mekouar
Associé

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DE LA SOCIETE WAFASALAF,
AU 30 JUIN 2023 (COMPTES SOCIAUX)**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société WAFASALAF comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 2.139.666 dont un bénéfice net de KMAD 154.982 relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF établis au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état des provisions B14 qui fait mention du contrôle de la CNSS dont fait l'objet la société.

Casablanca, le 26 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

Faiçal, Mekouar

Associé

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE WAFASALAF AU 30 JUIN 2022

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Wafasalaf, et de ses filiales (Groupe WAFASALAF) comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres, l'état du résultat global ainsi qu'un résumé des notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 1.614.182 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 221.321 KMAD.

Cette situation intermédiaire a été établie dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire de l'état de la situation financière, du compte de résultat, de l'état des flux de trésorerie, de l'état des variations des capitaux propres, de l'état du résultat global, ainsi que du résumé des notes explicatives ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe WAFASALAF arrêtés au 30 juin 2022, conformément aux normes comptables internationales (IFRS).

Casablanca, le 27 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal Mekouar
Associé

ERNST & YOUNG
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE WAFASALAF AU 30 JUIN 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société WAFASALAF et sa filiale (Groupe WAFASALAF) comprenant le bilan et le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.617.636 dont un bénéfice net de KMAD 147.464.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe WAFASALAF arrêtés au 30 juin 2023, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe qui fait mention du contrôle de la CNSS dont fait l'objet WAFASALAF S.A.

Casablanca, le 26 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

Faiçal Mekouar

Associé

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

II. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES IFRS 2020 – 2022 ET AU PREMIER SEMESTRE 2023

II.1. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT SUR BASE DES NORMES DE COMPTABILITE MAROCAINE

Depuis 2021, le groupe Wafasalaf publie ses comptes consolidés en normes IFRS/IAS selon le référentiel publié par l'IASB.

Ainsi, la consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2021 et 2022 ainsi que les semestres clos au 30 juin 2022 et 2023. Lesdits comptes consolidés des exercices 2021 et 2022 ont été certifiés par les commissaires aux comptes. Les comptes semestriels précités ont fait l'objet de revue limitée par lesdits commissaires aux comptes.

A titre comparatif, les comptes relatifs à l'exercice 2020 ont été établis et présentés en normes IAS/IFRS. Ces comptes n'ont pas l'objet d'un examen par les commissaires aux comptes.

A titre indicatif, le document de référence comprendra la présentation des trois états financiers consolidés selon les normes marocaines de 2020 (bilan, compte de produits et charges et le tableau des flux).

A noter que l'application des normes IFRS a induit une légère augmentation du total du bilan de 165Mdhs soit +1%. Les capitaux propres ont connu une baisse de -10% soit -140Mdhs, s'explique par les impacts FTA des différentes normes IFRS applicables lors de la transition de WAFASALAF en normes IAS/IFRS.

IFRS 9 Classification et évaluation	IFRS 9 Dépréciation	IAS 16 Immobilisations corporelles	IFRS 16 Contrat de location	Autres normes	IAS 12 Impôts	Total impacts FTA
-167 124	-123 512	26 444	86 250	-34 694	71 839	-140 797

Ci-dessous la présentation du compte de résultat sur la base des normes de comptabilité marocaine :

En Kdh	31/12/2020
Produits d'exploitation bancaire	1 451 921
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	177
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	977 044
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	6 506
Produits sur titres de propriété	
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	128 937
Commissions sur prestations de service	330 302
Autres produits bancaires	8 955
Charges d'exploitation bancaire	364 859
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	180 762
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	168 315
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	
Autres charges bancaires	15 782
Produit net bancaire	1 087 062
Produits d'exploitation non bancaire	90 591
Charges d'exploitation non bancaire	
Charges générales d'exploitation	491 561
Charges de personnel	213 706
Impôts et taxes	9 412
Charges externes	237 483
Autres charges générales d'exploitation	1
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	30 960
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	

Reprises sur écarts d'acquisition	
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	931 189
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	587 056
Pertes sur créances irrécouvrables	102 169
Autres dotations aux provisions	241 964
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	210 867
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	194 368
Récupérations sur créances amorties	16 499
Autres reprises de provisions	
Résultat courant	-34 229
Produits non courants	2
Charges non courantes	14 567
Résultat avant impôts	-48 795
Impôts sur les résultats	74 286
Résultat net des entreprises intégrées	-123 082
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	
Entreprises à caractère financier	
Autres entreprises	
Résultat net du groupe	-123 082
Part du groupe	-123 082
Part des intérêts minoritaires	

Source : Wafasalaf

II.2. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT IFRS (2020-2022) ET AU PREMIER SEMESTRE 2023

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20 (IFRS)	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 22/S1 23
+ Intérêts et produits assimilés	1 258 820	1 256 959	1 263 783	-0,15%	0,54%	637 050	638 208	0,18%
- Intérêts et charges assimilées	-418 008	-396 408	-406 027	-5,17%	2,43%	-192 984	-215 764	11,80%
Marge D'intérêt	840 812	860 551	857 756	2,35%	-0,32%	444 066	422 444	-4,87%
+ Commissions (produits)	23 483	27 960	26 117	19,06%	-6,59%	13 042	13 616	4,40%
- Commissions (charges)	-24 193	-24 726	-31 883	2,20%	-28,90%	-19 286	-14 935	-22,60%
Marge Sur Commissions	-710	3 235	-5 766	>100%	>-100%	-6 244	-1 319	-78,90%
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	8 052	932	572	-88,43%	-38,59%	379	738	94,71%

+/- Gains ou pertes nets des instruments mesurés à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0	-	-	0	0	NA
+ Produits des autres activités	269 418	292 867	330 579	8,70%	12,88%	158 795	164 307	3,47%
- Charges des autres activités	0	0	0	-	-	0	0	-
PRODUIT NET BANCAIRE	1 117 572	1 157 584	1 183 141	3,58%	2,2%	596 997	586 169	-1,81%
Produits d'exploitation non bancaire	NA	NA	NA	-	-	ND	ND	-
Charges d'exploitation non bancaire	NA	NA	NA	-	-	ND	ND	-
- Charges générales d'exploitation	-354 683	-362 933	-356 722	2,33%	1,71%	-168 644	-174 171	3,28%
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-51 403	-47 997	-52 195	-6,63%	-8,75%	-24 874	-28 098	12,96%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	711 487	746 655	774 224	4,94%	3,69%	403 479	383 901	-4,85%
Coût du risque	-884 602	-212 126	-144 674	-76,02%	-31,80%	-35 804	-134 704	>100%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-173 115	534 528	629 550	>100%	17,78%	367 675	249 197	-32,22%
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-	-	0	0	-1
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	26 456	-1 091	>100%	>-100%	0	0	NA
+/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	-	-	0	0	NA
RESULTAT AVANT IMPÔT	-173 112	560 984	628 459	>100%	12,03%	367 676	249 197	-32,22%
- Impôt sur les résultats	53 006	-227 058	-250 454	>-100%	10,30%	-146 354	-101 733	-30,49%

+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	NA
RESULTAT NET	-120 106	333 926	378 005	>100%	13,20%	221 321	147 464	-33,37%	
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	NA
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	-120 106	333 926	378 005	>100%	13,20%	221 321	147 464	-33,37%	
Résultat de base par action (en dirhams)	-106	295	334	>100%	13,22%	196	130	-33,37%	
Résultat dilué par action (en dirhams)	-106	295	334	>100%	13,22%	196	130	-33,37%	

Source : Wafasalaf

II.2.1 Produit net bancaire

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 22/S1 23
+ Intérêts et produits assimilés	1 258 820	1 256 959	1 263 783	-0,15%	0,54%	637 050	638 208	0,18%
- Intérêts et charges assimilées	-418 008	-396 408	-406 027	-5,17%	2,43%	-192 984	-215 764	11,80%
MARGE D'INTERET	840 812	860 551	857 756	2,35%	-0,32%	444 066	422 444	-4,87%
+ Commissions (produits)	23 483	27 960	26 117	19,06%	-6,59%	13 042	13 616	4,40%
- Commissions (charges)	-24 193	-24 726	-31 883	2,20%	28,90%	-19 286	-14 935	-22,60%
MARGE SUR COMMISSIONS	-710	3 235	-5 766	>100%	>-100%	-6 244	-1 319	-78,90%
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	8 052	932	572	-88,43%	-38,59%	379	738	94,71%
+/- Gains ou pertes nets des instruments mesurés à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0	-	-	0	0	NA
+ Produits des autres activités	269 418	292 867	330 579	8,70%	12,88%	158 795	164 307	3,47%
- Charges des autres activités	0	0	0	-	-	0	0	-
PRODUIT NET BANCAIRE	1 117 572	1 157 584	1 183 141	3,58%	2,2%	596 997	586 169	-1,81%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2022-S1 2023

Au titre du 1^{er} semestre 2023, le produit net bancaire a affiché une baisse de 1,8% par rapport au 1^{er} semestre 2022, pour s'établir à 586 Mdh contre 597 Mdh au 1^{er} semestre 2022. Cette évolution est liée aux principaux éléments conjugués suivants :

- la baisse de 4,9% de la marge nette d'intérêts ;
- la hausse des marges sur commissions de 78,9% due principalement aux produits financiers provenant de l'activité LOA et à une baisse des charges de commissions.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, le produit net bancaire a affiché une hausse de 2,2% par rapport à 2021, pour s'établir à 1 183,1 Mdh en 2022 contre 1 157,6 Mdh en 2021. Cette évolution est liée principalement à :

- la hausse des intérêts et produits assimilés de 0,54% ;
- la hausse de 12,9% des produits des autres activités ;
- La baisse de plus de 100% la marge sur commission est due à la deuxième opération de titrisation de 750 Mdh intervenue en juillet 2021 ;
- La hausse de 2,43% des charges d'intérêts sur la période est due au remplacement des CMT par des BSF suite au taux bas sur le marché secondaire.

Revue analytique 2020-2021

Au titre de l'exercice 2021, le produit net bancaire a affiché une hausse de 3,6% par rapport à 2020, pour s'établir à 1 157,6 Mdh en 2021 contre 1 117,6 Mdh en 2020. Cette évolution est liée principalement à :

- la baisse des intérêts et produits assimilés de 0,15% ;
- la hausse de la marge sur commission de plus de 100% ;
- La hausse de 8,7% des produits des autres activités.

II.2.2 Marge d'intérêts

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 22/S1 23
Sur opérations avec les établissements de crédits	177	98	143	-44,63%	46,34%	99	75	-24,24%
Sur opérations avec la clientèle	1 135 017	1 102 332	1 028 788	-2,88%	-6,67%	525 486	516 531	-1,70%
Intérêts courus et échus sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de crédit bail	117 119	144 111	190 417	23,05%	32,13%	90 371	108 398	19,95%
Autres intérêts et produits assimilés	6 506	10 418	44 435	60,1%	>100%	21 093	13 204	-37,40%
Produits d'intérêt (1)	1 258 820	1 256 959	1 263 783	-0,15%	0,54%	637 050	638 208	0,18%
Sur opérations avec les établissements de crédits	180 762	139 529	130 971	-22,81%	-6,13%	60 292	92 494	53,41%
Sur opérations avec la clientèle	68 931	81 864	99 319	18,76%	21,32%	42 515	47 624	12,02%
Sur dettes représentées par titres	168 315	175 016	175 737	3,98%	0,41%	90 176	75 646	-16,11%
Sur dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-

Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de crédit bail	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres intérêts et charges assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêt (2)	418 008	396 408	406 027	-5,17%	2,43%	192 984	215 764	11,80%
Marge d'intérêts	840 811	860 551	857 756	2,35%	-0,32%	444 066	422 444	-4,87%
Taux de marge (2)/(1)	33,2%	31,54%	32,13%	-1,67 pts	0,59 pt	30,29%	33,81%	3,51 pts

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2022-S1 2023

Au titre du 1^{er} semestre 2023, la marge d'intérêts consolidée a affiché une baisse de 4,87% par rapport au S1 2022, pour s'établir à 422 Mdh contre 444 Mdh en S1 2022. Cette évolution est liée principalement à :

- la baisse de 37,4% des autres intérêts et produits assimilés est due à la baisse de la part des produits de titrisation qui sont impactée par la hausse du taux de refinancement;
- La hausse des charges d'intérêt de 11,80% est due au paiement fait sur les agios due aux CMT de la société ;
- la baisse de 24,4% des opérations avec les établissements de crédits est due à la baisse des produits vendus auprès des établissement de crédits;
- La baisse de 16,11% des dettes représentées par des titres.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, les produits d'intérêts et charges d'intérêts (marge d'intérêts) consolidés ont affiché une baisse de 0,32% par rapport à 2021, pour s'établir à 857,8 Mdh en 2022 contre 860,5 Mdh en 2021. Cette évolution est liée principalement à :

- la baisse de 6,13% des charges sur opérations avec les établissements de crédits ;
- la hausse de 21,32% des charges sur commissions sur opérations avec la clientèle ;
- La hausse des opérations sur crédit-bail de 32,1% est due à l'augmentation de la production LOA ;
- La hausse de plus de 100% des autres intérêts et produits assimilés est due à la deuxième opération de titrisation de 750 Mdh intervenue en juillet 2021
- La hausse de 2,43% des charges d'intérêts sur la période est due au remplacement des CMT par des BSF à la suite du taux bas sur le marché secondaire.

Revue analytique 2020-2021

Au titre de l'exercice 2021, la marge d'intérêt consolidée a affiché une hausse de 2,35% par rapport à 2020, pour s'établir à 860,5 Mdh en 2021 contre 840,8 Mdh en 2020. Cette hausse est liée principalement à :

- la baisse de 22,8% des marges sur commissions sur opérations avec les établissements de crédits ;
- la hausse de 18,8% des marges sur commissions sur opérations avec la clientèle ;
- La baisse de 5,2% des charges d'intérêts.

II.2.3 Produits nets des commissions

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 22/S1 23
Commissions nettes sur opérations	-709	3 235	-5 765	>100%	>-100%	-6 244	-1 319	-78,90%
Sur opérations avec les	-	-	-	NA	NA	-	-	NA

établissements de crédit								
Sur opérations avec la clientèle	10 864	13 204	20 326	21,54%	53,94%	10 037	8 427	-16,04%
Autres	-11 573	-9 970	-26 091	-13,85%	>100%	-16 281	-9 746	-40,14%
Prestation de services bancaires et financiers	0	0	0	NA	NA	0	0	NA
sur opération de paiement	0	0	0	NA	NA	0	0	NA
sur opération de change		0	0	NA	NA	0	0	NA
Autres	0	0	0	NA	NA	0	0	NA
Produits nets des commissions	-709	3 235	-5 765	>100%	>-100%	-6 244	-1 319	78,90%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2022-S1 2023

Au 1^{er} semestre 2023, la marge sur commission consolidé, tirée principalement par l'évolution des autres commission nettes sur opérations, s'est établi à -1 319 Kdh contre -6 244 Kdh au S1 2022. La hausse des produits net du commissions et due à l'augmentation des commissions nettes sur opération qui affiche une hausse 78,9%.

La rubrique « autres » entre S12022 & S12023 de 40,1% est due à la marge d'assurance sous l'effet d'une augmentation de l'encours des primes.

Revue analytique 2021-2022

A fin 2022, la marge sur commission consolidé, tirée principalement par l'évolution des autres commission nettes sur opérations, s'est établi à -5 765 Kdh contre 3 235 Kdh en 2021. La baisse des produits net du commissions et due à l'augmentation des commissions liée à la production et les vacations bancaires après la reprise totale de l'activité ainsi que sous l'effet d'un reclassement de certains frais liés à la réalisation du PNB opéré en 2022 et également de la baisse des produits de recouvrement.

Revue analytique 2020-2021

A fin 2021, la marge sur commission consolidé, tirée principalement par l'évolution de la commission sur opérations avec la clientèle, s'est établi à 3 235 Kdh contre -709 Kdh en 2020.

II.2.4 Résultat des autres activités

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 22/S1 23
Produits de la promotion immobilière	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits sur opérations de location simple	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location avec option d'achat	-	-	-	-	-	-	-	-

Variations de juste valeur des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurances	72 525	78 198	87 099	7,82%	11,38%	43 147	46 477	7,72%
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits (charges) nets	196 893	214 668	243 479	9,03%	13,42%	115 648	117 829	1,89%
Produits et charges nets des autres activités	269 418	292 866	330 579	8,70%	12,88%	158 795	164 307	3,47%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2022-S1 2023

Les produits et charges nets des autres activités ont atteint 164 307 Kdh au S1 2023 contre 158 795 Kdh en S1 2022 soit une évolution de 3,47% sur la période. Cette augmentation est due à la forte progression de la marge d'assurance de 7,72% sur la période étudiée qui est due à l'augmentation des encours de prime d'assurance IAD (Invalidité Absolue et Définitive) et de la révision des taux de marge.

Revue analytique 2021-2022

Les produits et charges nets des autres activités ont atteint 330 578 Kdh en 2022 contre 292 866 Kdh en 2021 soit une évolution de 12,88% sur la période 2021-2022. Cette augmentation est due à la forte progression de la marge d'assurance de 13,42% sur la période étudiée. Cette hausse est due à l'augmentation de l'encours des primes d'assurance IAD (Invalidité Absolue et Définitive) et de la révision à la hausse du taux de marge.

Revue analytique 2020-2021

Les produits et charges nets des autres activités ont atteint 292 866 Kdh en 2021 contre 269 418 Kdh en 2020 soit une évolution de 8,70% sur la période 2020-2021.

II.2.5 Charges générales d'exploitation

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 22/S1 23
Charges de personnel	218 898	220 740	225 721	0,84%	2,26%	111 735	117 986	5,59%
Impôts et taxes	9 411	9 670	9 670	2,75%	0,00%	4 821	4 804	-0,35%
Services extérieurs et autres charges	126 374	132 523	121 332	4,87%	-8,44%	52 088	51 381	-1,36%
Charges générales d'exploitation	354 683	362 933	356 722	2,33%	-1,71%	168 644	174 171	3,28%
Coefficient d'exploitation	31,74%	30,75%	30,15%	-0,90 pts	-0,60 pts	32,4%	34,50%	+2,1 pts

Source : Wafasalaf

*Coefficient d'exploitation= charges générales d'exploitation/PNB

Revue analytique S1 2022-S1 2023

Les charges générales d'exploitation consolidées ont enregistré une hausse de 3,28% pour s'établir à 174 171 Kdh contre 168 644 Kdh en S1 2022. Une hausse des charges de personnel qui s'explique par le recrutement initiée par Wafasalaf.

Le coefficient d'exploitation est passé de 32,4% à 34,5% à fin juin 2023 soit une hausse de 2,1 points sur la période.

Revue analytique 2021-2022

Les charges générales d'exploitation consolidées ont enregistré une baisse de 1,71% pour s'établir à 356 722 Kdh contre 362 933 Kdh en 2021. Forte maîtrise des charges d'exploitation grâce à une politique d'optimisation des charges.

Le coefficient d'exploitation est passé de 30,75% à 30,15% à fin décembre 2022 soit une baisse de 0,6 points sur la période.

Revue analytique 2020-2021

Les charges générales d'exploitation consolidées ont enregistré une hausse de 2,33% pour s'établir à 362, 933 Kdh contre 354 683 Kdh en 2020 ;

Une bonne maîtrise des charges d'exploitation à fin 2021 soit une évolution de +2,3% par rapport à fin 2020 avec un coefficient d'exploitation en nette amélioration de 90Pbs par rapport à fin 2020, la principale progression des autres charges est l'effet des mesures sanitaires adoptées au niveau des locaux de WAFASALAF pour faire face au COVID-19.

II.2.6 Résultat brut d'exploitation

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 22/S1 23
Produit Net Bancaire	1 117 572	1 157 584	1 183 141	3,58%	2,21%	596 997	586 169	-1,81%
- Charges générales d'exploitation	-354 683	-362 933	-356 722	2,33%	-1,71%	-168 644	-174 171	3,28%

- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-51 403	-47 997	-52 195	-6,63%	8,75%	-24 874	-28 098	12,96%
Résultat Brut D'exploitation	711 487	746 655	837 990	4,94%	12,23%	403 479	383 901	-4,85%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2022-S1 2023

Le résultat brut d'exploitation a enregistré une baisse de 4,85% pour s'établir à 383 901 Kdh contre 403 479 Kdh en S1 2022. Cette variation s'explique principalement par la hausse des charges générales d'exploitation de 3,28%, des dotations aux amortissements de 13,0% sur la période et des charges des personnels qui ont évolué de 5,6%.

Revue analytique 2021-2022

Le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de 12,23% pour s'établir à 837 990 Kdh contre 746 655 Kdh en 2021. Cette hausse est due essentiellement par la hausse du produit net bancaire sur la période et à la hausse des charges de personnels qui ont évolué de 2,3% sur la période 2021-2022.

Revue analytique 2020-2021

Le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de 4,94% pour s'établir à 746 655 Kdh contre 711 487 Kdh en 2020. Cette hausse est due essentiellement par la hausse du produit net bancaire.

II.2.7 Charges du personnel :

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 22/S1 23
Salaires et appointements	99 556	105 962	113 998	6,43%	7,58%	58 243	60 328	3,58%
Primes et indemnités	53 057	53 586	57 610	1,00%	7,51%	26 550	27 446	3,38%
Charges de retraite	10 392	10 943	11 994	5,30%	9,61%	5 984	6 027	0,71%
Charges d'assurances sociales	28 476	29 737	31 667	4,43%	6,49%	15 690	15 966	1,76%
Charges de formation	504	1 117	1 069	121,63%	-4,28%	385	480	24,60%
Autres charges de personnel	26 914	19 394	9 382	-27,94%	-51,62%	4 883	7 739	58,50%
Total	218 898	220 740	225 721	0,84%	2,26%	111 735	117 986	5,59%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2022-S1 2023

Au 1^{er} semestre 2023, les charges de personnel consolidées se sont établies à 117 986 Kdh contre 111 735 Kdh en 2021, en hausse sur la période sous l'effet combinée de la hausse des « autres charges de personnel » et des « charges de formation » de respectivement 58,5% et 24,6%.

La hausse est due essentiellement aux facteurs suivants :

- L'évolution des salaires ;
- La progression de la Prime exceptionnelle et de la gratification ;

- L'augmentation de la prime d'intéressement ;
- La progression des charges sociales de suite à la mise en place de la nouvelle couverture médicale ;
- Hausse de la subvention Cantine.

Revue analytique 2021-2022

A fin 2022, les charges de personnel consolidées se sont établies à 225 721 Kdh contre 220 740 Kdh en 2021, en hausse sur la période sous l'effet combinée de la hausse des « salaires et appointements » et des « charges de retraite » de respectivement 7,58% et 9,61% contre une baisse du poste des autres charges de personnel sur la période de 51,62%.

La progression des charges de Personnel hors reclassement des provisions et reprises des années antérieures entre 2022 et 2021 est due à :

- La mise en conformité fiscale ;
- L'évolution de la masse salariale ;
- La progression de la Prime d'ancienneté ;
- L'augmentation de la prime d'intéressement et de la gratification.

Revue analytique 2020-2021

A fin 2021, les charges de personnel consolidées se sont établies à 220 740 Kdh contre 218 898 Kdh en 2020, en quasi-stagnation sur la période sous l'effet combinée de la hausse des « salaires et appointements » et des « charges de retraite » de respectivement 6,44% et 5,31% contre une baisse du poste des autres charges de personnel sur la période de 27,94%.

II.2.8 Coût du risque

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 22/S1 23
Dotations aux provisions	983 343	541 694	363 279	-44,91%	-32,90%	221 834	284 426	28,20%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	974 904	399 598	363 279	-59,01%	-9,10%	168 154	267 308	59,00%
Provisions pour dépréciation des titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	8 439	142 097	-	>100%	-	53 679	17 119	-68,10%
Reprise de provisions	194 368	458 247	361 337	>100%	-21,20%	257 274	211 279	-17,90%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	194 368	348 232	361 336	79,16%	3,80%	203 193	194 161	-4,40%
Provisions pour dépréciation des titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	110 016	1	-	-100,00%	54 082	17 119	-68,30%
Variation des provisions	788 975	83 447	1 943	-89,42%	-97,70%	-35 441	73 147	>100%

Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	112 126	153 120	161 432	36,56%	5,40%	80 716	69 539	-13,80%
Récupérations sur prêts et créances amorties	16 499	24 441	18 700	48,14%	-23,50%	9 471	7 983	-15,70%
Autres pertes		-	-	-	-	-	-	NA
Coût du risque	884 602	212 126	144 674	-76,02%	-31,80%	35 804	134 704	>100%

Source : Wafasalaf

Années	Coût du risque	Taux de passage en contentieux
déc.-21	1,97%	3,23%
déc.-22	1,02%	2,72%
juin-23	1,44%	2,59%

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2022-S1 2023

Au titre du 1^{er} semestre 2023, le coût du risque consolidé s'élève à 134 704 Kdh contre 35 804 Kdh au 1^{er} semestre 2022 soit une hausse de plus de 100%.

Cette hausse s'explique par :

- Par la hausse de 28,2% des dotations aux provisions à 284 426 Kdh en S1 2023 contre 221 834 Kdh en S1 2022 notamment via l'augmentation des dotations aux provisions pour dépréciation des prêts et créances ;
- Une baisse des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances qui passe de 203 193 Kdh en S1 2022 à 194 161 Kdh en S1 2023.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'année 2022, le coût du risque consolidé s'élève à 144 674 Kdh contre 212 126 Kdh en 2021 soit une baisse de 31,8%.

Cette baisse s'explique par :

- Par la baisse de 32,90% des dotations aux provisions à 363 279 Kdh en 2022 contre 541 694 Kdh en 2021 via la baisse de plus de 21,2% des reprises de provisions à 361 336 Kdh en 2022 contre 458 247 Kdh en 2021 ;
- Cela résulte d'une variation des provisions pour risques de 110 016 Kdh en 2021 contre 1 Kdh en 2022 ;
- La baisse des pertes sur prêts et créances irrécouvrables qui passe de 24 441 Kdh en 2021 à 18 700 Kdh en 2022.

Revue analytique 2020-2021

Au titre de l'année 2021, le coût du risque consolidé s'élève à 212 126 Kdh contre 884 602 Kdh en 2020 soit une baisse de 76,0%.

Cette hausse s'explique par :

- Par la baisse de 44,9% des dotations aux provisions à 541 694 Kdh en 2021 contre 983 343 Kdh en 2020 ;
- Par la hausse de plus de 100% des reprises de provisions à 458 247 Kdh en 2021 contre 194 368 Kdh en 2020 ;
- Cela résulte d'une variation des provisions de 83 447 Kdh en 2021 contre 788 975 Kdh en 2020.

Présentation du coût du risque par Bucket :

En Mdh		Bucket1	Bucket2	Bucket3
<i>inclus les éléments sinistre, fraude et rachat ctx</i>	Date d'arrêté	CDR en montant	CDR en montant	CDR en montant
	déc.-21	22	10	185
	déc.-22	4	6	57
	juin-23	7	15	61

	Date d'arrêté	CDR en montant	CDR en montant	CDR en montant
<i>hors les éléments sinistre, fraude et rachat ctx</i>	déc.-21	22	10	161
	déc.-22	4	6	54
	juin-23	7	15	59

Amélioration du coût du risque sous l'effet de la performance des encaissements et de la reprise totale de la Provision COVID-19.

Bucket 1 : Baisse de la provision par rapport à 2021 sous l'effet de la reprise PRG et de l'amélioration du retour sain ;

Bucket 2 : Baisse de la provision par rapport à fin 2021 grâce à la performance en amiable ;

Bucket 3 : Augmentation de la provision par rapport à 2021.

Revue analytique S1 2022-S1 2023

Au titre du 1^{er} semestre 2023, le coût du risque consolidé s'élève à 134 704 Kdh contre 35 804 Kdh en 1^{er} semestre 2022 soit une hausse de plus de 100%.

Cette hausse s'explique par :

- La provision pendant le premier semestre de l'année enregistre une augmentation par rapport à la même période de l'année précédente. Nous enregistrons pendant le 1^{er} semestre de l'année 2022 des taux de provision respectifs de 0,87%, 12,86% et 72,43% pour les buckets 1, 2 et 3 contre 0,92%, 14,16% et 75,16% pendant le S1 2023.

- La provision pendant le premier semestre de 2023 enregistre une augmentation par rapport à la même période de l'année précédente. Nous enregistrons pendant le 1er semestre de l'année 2022 des taux de provision respectifs de 0,87%, 12,86% et 72,43% pour les buckets 1, 2 et 3 contre 0,92%, 14,16% et 75,16% pendant le S12023.
- Par conséquent, le CDR semble se dégrader en ce premier semestre de l'année 2023 par rapport à la même période de l'année précédente, nous passons d'un niveau de 0,95% enregistré pendant le S1 2022 à un niveau de 1,44% constaté au S1 2023. Cette dégradation est expliquée par une baisse des encaissements enregistrés dans la période lié au contexte inflationniste qui a caractérisé la période.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'année 2022, le coût du risque consolidé s'élève à 144 674 Kdh contre 212 126 Kdh en 2021 soit une baisse de 31,8%.

Cette baisse s'explique par :

- En 2022, le provisionnement se renforce pour les deux buckets 2 & 3. Au niveau du bucket2, nous passons d'un taux de couverture de 12,97% en 2021 à un taux de couverture de 13,44% en 2022, soit une augmentation de +4%, et au niveau du Bucket3, le même niveau d'augmentation est constaté, nous passons d'un taux de couverture de 72% en 2021 à un taux de 75% en 2022.
- Profitant de la stabilité post-Covid, le taux de passage en contentieux s'améliore et passe de 3,23% en 2021 à 2,72% en 2022.
- En 2022, le CDR IFRS9 s'établit à 1,02% contre 1,97% enregistrée en 2021. Il s'agit d'une baisse de -48% constatée principalement dans l'automobile profitant notamment de la reprise de l'activité économique ainsi que de la machine de recouvrement.
- Le provisionnement se renforce pour les deux buckets 2 & 3, au niveau du bucket2, nous passons d'un taux de couverture de 12,97% en 2021 à un taux de couverture de 13,44% en 2022, soit une augmentation de +4%, et au niveau du Bucket3, le même niveau d'augmentation est constaté, nous passons d'un taux de couverture de 72% en 2021 à un taux de 75% en 2022.
- Profitant de la stabilité post-Covid, le taux de passage en contentieux s'améliore et passe de 3,23% en 2021 à 2,72% en 2022.

Revue analytique 2020-2021

Au titre de l'année 2021, le coût du risque consolidé s'élève à 212 126 Kdh contre 884 602 Kdh en 2020 soit une baisse de 76,0%.

Cette hausse s'explique par :

- Par la baisse de 44,9% des dotations aux provisions à 541 694 Kdh en 2021 contre 983 343 Kdh en 2020 ;
- Par la hausse de plus de 100% des reprises de provisions à 458 247 Kdh en 2021 contre 194 368 Kdh en 2020 ;

Cela résulte d'une variation des provisions de 83 447 Kdh en 2021 contre 788 975 Kdh en 2020.

II.2.9 Résultat net

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 22/S1 23
RESULTAT AVANT IMPÔT	-173 112	560 984	628 459	>100%	12,03%	367 676	249 197	-32,22%
- Impôt sur les résultats	53 006	-227 058	-250 454	>-100%	10,30%	-146 354	-101 733	30,49%
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	NA
RESULTAT NET	-120 106	333 926	378 005	>100%	13,20%	221 321	147 464	-33,37%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	NA
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	-120 106	333 926	378 005	>100%	13,20%	221 321	147 464	-33,37%
Résultat de base par action (en dirhams)	-106	295	334	>100%	13,22%	196	130	-33,37%
Résultat dilué par action (en dirhams)	-106	295	334	>100%	13,22%	196	130	-33,37%

Revue analytique S1 2022 – S1 2023

En juin 2023, le résultat net consolidé s'établit à 147 464 Kdh contre 221 321 Kdh, en S1 2022 en baisse de 33,4% sur l'exercice, qui s'explique par la baisse de 32,2% du Résultat avant impôt, qui passe de 367 676 Kdh en S1 2022 à 249 197 Kdh en S1 2023. La baisse du résultat net est due au PNB en baisse de -1,8% comparé à fin juin 2022 sous l'effet de la régression la marge nette de -4,87%, non compensée par la progression de la marge d'assurance +7,7%.

Revue analytique 2021 - 2022

En 2022, le résultat net consolidé s'établit à 378 005 Kdh contre 333 926 Kdh, en 2021 en hausse de 13,2% sur l'exercice, qui s'explique par la hausse de 12,0% du Résultat avant impôt, qui passe de 560 984 Kdh en 2021 à 628 459 Kdh en 2022. Soutenu par la forte hausse du résultat d'exploitation de 17,8% ainsi que les charges financières qui ont affiché une baisse annuelle sous l'effet de la baisse des encours de financement.

Revue analytique 2020 - 2021

En 2021, le résultat net consolidé s'établit à 333 926 Kdh, en 2021 contre -120 106 Kdh, en 2020 en hausse de plus de 100% sur l'exercice, qui s'explique par la hausse de plus de 100% du Résultat avant impôt, qui passe de -173 112 Kdh en 2020 à 560 984 Kdh en 2021.

II.2.10 Indicateurs de rentabilité

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/S1 22
Résultat Net - Part Du Groupe (1)	-120 106	333 926	378 005	>100%	13,20%	294 928*	-21,98%
Total Bilan (2)	16 816 148	16 838 147	17 393 309	0,13%	3,30%	18 422 082	5,91%
Capitaux propres (3)	1 560 919	1 693 525	1 770 332	8,50%	4,54%	1 617 637	-8,63%
ROA (1/2)	-0,71%	1,98%	2,17%	2,7 pts	0,19 pts	1,60%	-0,94 pts
ROE (1/3)	-7,69%	19,72%	21,35%	27,4 pts	1,63 pts	18,23%	-6,72 pts

Source : Wafasalaf

* Résultat net annualisé = Résultat du 1^{er} semestre 2023*2

Revue analytique S1 2023 – 2022 :

Le premier semestre de l'exercice 2023 a été marqué par une hausse du total bilan de 5,9%, soit une hausse à 18 422 082 Kdh par rapport à 2022, et une baisse des fonds propres (-8,63%) à 1 617 637 Kdh au 30 juin 2023, combinée à une baisse du résultat net consolidé (22,0% à 378 005 Kdh).

Ainsi, le ROE du groupe a accusé une baisse de 6,7 points pour s'établir à 18,2% au 30 juin 2023.

Le ROA s'établit à 1,6% à fin juin 2023, en baisse de 0,94 point par rapport à 2022.

Revue analytique 2022 – 2021 :

L'exercice 2022 a été marqué par une hausse du total bilan de 3,3%, soit une hausse à 17 393 309 Kdh par rapport à 2021, et une hausse des fonds propres (4,54%) à 1 770 332 Kdh à 2022, combinée à une hausse du résultat net consolidé (13,2% à 378 005 Kdh).

Ainsi, le ROE du groupe a accusé une hausse de 1,63 points pour s'établir à 21,35% à 2022.

Le ROA s'établit à 2,2% à fin 2022, en hausse de 0,19 point par rapport à 2021.

Revue analytique 2021 – 2020 :

L'exercice 2021 a été marqué par une hausse du total bilan de 0,1%, soit une hausse à 16 838 147 Kdh par rapport à 2020, et une hausse des fonds propres (8,5%) à 1 693 525 Kdh à 2021, et une hausse de plus de 100% du résultat net consolidé pour s'établir à 333 926 Kdh.

Ainsi, le ROE du groupe a accusé une hausse de 27,4 points pour s'établir à 19,72% à 2021.

Le ROA s'établit à 1,98% à fin 2021, en hausse de 2,7 point par rapport à 2020.

II.3. PRESENTATION DU BILAN SUR BASE DES NORMES DE COMPTABILITE MAROCAINE

Depuis 2021, le groupe WAFASALAF publie ses comptes consolidés en normes IFRS/IAS selon le référentiel publié par l'IASB.

Ainsi, la consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2021 et 2022 ainsi que les semestres clos au 30 juin 2022 et 2023. Lesdits comptes consolidés des exercices 2021 et 2022 ont été certifiés par les commissaires aux comptes. Les comptes semestriels précités ont fait l'objet de revue limitée par lesdits commissaires aux comptes.

A titre comparatif, les comptes relatifs à l'exercice 2020 ont été établis et présentés en normes IAS/IFRS. Ces comptes n'ont pas l'objet d'un examen par les commissaires aux comptes.

A titre indicatif, le document de référence comprendra la présentation des trois états financiers consolidés selon les normes marocaines de 2020 (bilan, compte de produits et charges et le tableau des flux).

A noter que l'application des normes IFRS a induit une légère augmentation du total du bilan de 165Mdhs soit +1%. Les capitaux propres ont connu une baisse de -10% soit -140Mdhs, s'explique par les impacts FTA des différentes normes IFRS applicables lors de la transition de WAFASALAF en normes IAS/IFRS.

IFRS 9 Classification et évaluation	IFRS 9 Dépréciation	IAS 16 Immobilisations corporelles	IFRS 16 Contrat de location	Autres normes	IAS 12 Impôts	Total impacts FTA
-167 124	-123 512	26 444	86 250	-34 694	71 839	-140 797

Ci-dessous la présentation du bilan sur la base des normes de comptabilité marocaine :

Actif en Kdh	31/12/2020
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 764
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	538 276
. À vue	523 857
. À terme	14 419
Créances sur la clientèle	9 812 180
Crédits de trésorerie et à la consommation	9 187 561
. Crédits à l'équipement	
. Crédits immobiliers	1 406
. Autres crédits	623 213
Opérations de crédit-bail et de location	2 339 509
Créances acquises par affacturage	
Titres de transaction et de placement	29 402
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	
. Autres titres de créance	
. Titres de propriété	29 402
Autres actifs	430 206
Titres d'investissement	12 500
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	
. Autres titres de créance	12 500
Titres de participation et emplois assimilés	151
Titres mis en équivalence	
. Entreprises à caractère financier	
. Autres entreprises	
Créances subordonnées	
Immobilisations incorporelles	194 459
Immobilisations corporelles	51 680

Écarts d'acquisition**Total de l'actif consolidé****13 410 127**

Source : Wafasalaf

PASSIF CONSOLIDÉ**31/12/2020****Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux****Dettes envers les établissements de crédit et assimilés****4 725 129**

. À vue

278 327

. À terme

4 446 801

Dépôts de la clientèle

. Comptes à vue créditeurs

. Comptes d'épargne

. Dépôts à terme

. Autres comptes créditeurs

Titres de créance émis**5 489 551**

. Titres de créance négociables émis

5 489 551

. Emprunts obligataires émis

. Autres titres de créance émis

Autres passifs**673 981****Écarts d'acquisition****Provisions pour risques et charges****263 184****Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie****Dettes subordonnées****506 327****Primes liées au capital****37 143****Capital****113 180****Actionnaires. Capital non versé (-)****Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence****1 724 714**

. Part du groupe

1 724 714

. Part des intérêts minoritaires

Résultat net de l'exercice (+/-)**-123 082**

. Part du groupe

-123 082

. Part des intérêts minoritaires

Total du passif consolidé**13 410 127****II.4. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ IFRS****II.4.1 Actif du bilan**

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	17 615	45 959	47 350	> 100%	3,03%	67 687	43,00%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 553	151	151	-99,50%	-0,05%	151	0,00%

Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-
Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti	12 500	38 801	26 301	> 100%	-32,22%	26 301	0,0%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	508 006	416 536	431 300	-18,00%	3,54%	347 145	-19,51%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	14 976 945	15 074 693	15 701 962	0,70%	4,16%	16 571 670	5,54%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement, de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	258 991	260 786	263 134	0,70%	0,90%	264 533	0,53%
Comptes de régularisation et autres actifs	593 232	577 776	512 055	-2,60%	-11,37%	725 001	41,59%

Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprise mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles de placement	3 287	3 287	3 334	0,00%	1,42%	3 422	2,64%
Immobilisations corporelles	221 560	201 370	179 613	-9,10%	-10,80%	191 892	6,84%
Immobilisations incorporelles	194 459	218 790	228 110	12,50%	4,26%	224 279	-1,68%
Autre actifs	-	-	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	16 816 148	16 838 147	17 393 309	0,10%	3,30%	18 422 082	5,91%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

L'actif consolidé est en hausse sur la période 2022-S1 2023 en passant de 17 393 309 Kdh en 2022 à 18 422 082 Kdh en S1 2023.

Les principaux postes qui ont connu une évolution sur le S1 2023 sont les suivants :

- Les Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux qui ont connu une évolution de 43,0% en S1 2023 ;
- Les Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti qui se sont établis à 16 571 670 Kdh en S1 2023 soit une évolution de 5,5% ;
- Une hausse des immobilisation corporelles à 191 892 Kdh en S1 2023 soit une évolution de 6,8% par rapport à 2022.

Revue analytique 2021-2022

L'actif consolidé est en stagnation sur la période 2021-2022 en passant de 16 838 147 Kdh en 2021 à 17 393 309 Kdh en 2022. Cette évolution est due essentiellement à :

- Titres au coût amorti : la baisse de ce poste de 32% est due à la liquidation du fonds 1 de la titrisation.
- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti : La hausse de ce poste entre 2021 et 2022 est due à la remise d'encaissement des chèques en 12/2021 mais encaissés qu'en 01/2022.
- Prêt et créances sur la clientèle : la hausse de 0,70% est due à l'augmentation de l'encours LOA.

Revue analytique 2020-2021

L'actif consolidé est en stagnation sur la période 2020-2021 en passant de 16 816 148 Kdh en 2020 à 16 838 147 Kdh en 2021.

Les principaux postes concernés sont les suivants :

- Hausse de plus de 100% des titres au cout amorti s'établissant à 38 801 Kdh en 2021 ;
- Hausse de 12,5% des immobilisation incorporelles s'établissant en 2021 à 218 790 Kdh.

II.4.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Actifs financiers détenus à	29.553	151	151	-99,49%	0,00%	151	0,00%

des fins de transaction							
Bons du Trésor	29.402	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	151	151	151	0,00%	0,00%	151	0,00%
Instrument dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-
Total	29.553	151	151	-99,49%	0,00%	151	0,00%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

Au titre du 1^{er} semestre 2023, les actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat ont stagné s'établissant ainsi à 151 Kdh.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, les actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat ont stagné s'établissant ainsi à 151 Kdh contre 151 Kdh en 2021.

Revue analytique 2020-2021

Au titre de l'exercice 2021, les actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat ont baissé s'établissant ainsi à 151 Kdh contre 29 553 Kdh en 2020. Cette baisse est due à la baisse des bons du trésors de 100%.

II.4.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
A vue	508 006	416 536	431 300	-18,00%	3,54%	347 145	-19,51%
Comptes ordinaires	508 006	416 536	431 300	-18,00%	3,54%	347 145	-19,51%
Prêts et comptes au jour le jour							
Valeurs reçues en pension au jour le jour							
A terme	0	0	0	NA	NA	0	NA
Prêts et comptes à terme							
Prêts subordonnés et participants							
Valeurs reçues en pension à terme							
Créances rattachées							
Total Brut	508 006	416 536	431 300	-18,00%	3,54%	347 145	-19,51%
Dépréciation							
Total Net	508 006	416 536	431 300	-18,00%	3,54%	347 145	-19,51%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

La baisse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti sont passé de 431 300 Kdh en 2022 à 347 145 Kdh en S1 2023 soit une baisse de 19,51%. Cette baisse est due à la baisse des encaissements par chèques au niveau des caisses Wafasalaf.

Revue analytique 2021-2022

La hausse des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti sont passé de 416 536 Kdh en 2021 à 431 300 Kdh en 2022 soit une hausse de 3,54%. De plus, la hausse de ce poste entre 2021 et 2022 est due à la remise d'encaissement des chèques en 12/2021 mais encaissés qu'en 01/2022.

Revue analytique 2020-2021

A fin 2021, les prêts et créances sur les établissement de crédit consolidées atteignent 416 536 Kdh contre 508 006 Kdh une année auparavant soit une évolution de -18,0%. Cette baisse est due à la baisse de 18,0% des comptes ordinaires.

II.4.4 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Crédits de trésorerie							
- Comptes à vue débiteurs							
- Créances commerciales							

- Crédits à l'exportation								
Crédits à la consommation	9 147 267	8 931 350	9 144 786	-2,40%	2,39%	9 467 993	3,53%	
Crédits à l'équipement								
Crédits immobiliers	1 406	943	583	-32,90%	-38,13%	583	0,07%	
Intérêts courus à recevoir	40 294	34 760	28 060	-13,70%	-19,28%	30 822	9,84%	
Agios réservés	-268 054	-275 392	-270 181	2,70%	-1,89%	-263 259	2,56%	
Valeurs reçues en pension								
Créances acquises par affacturage								
Autres créances	8 175 554	8 553 919	8 971 545	4,60%	4,88%	9 581 510	6,80%	
Encours bruts	17 096 467	17 245 581	17 874 794	0,90%	3,65%	18 817 649	5,27%	
Dépréciations	2 119 522	2 170 888	2 172 831	2,40%	0,09%	2 245 979	3,37%	
Encours nets	14 976 945	15 074 693	15 701 962	0,70%	4,16%	16 571 670	5,54%	

Source : Wafasalaf

Présentation des buckets sur les prêts et créances sur la clientèle, au cout amorti :

Date d'arrêté	Bucket 1			Bucket 2			Bucket 3		
	Encours	Provision	Taux de couverture	Encours	Provision	Taux de couverture	Encours	Provision	Taux de couverture
déc-20	12 939 839	294 771	2,28%	1 677 774	196 531	11,71%	2 478 854	1 628 219	65,68%
déc-21	13 444 259	163 031	1,21%	1 412 388	228 385	16,17%	2 388 933	1 779 472	74,49%
déc.-22	14 131 036	128 164	0,91%	1 252 215	214 147	17,10%	2 491 543	1 830 520	73,47%
juin-23	14 964 254	129 737	0,87%	1 291 901	191 141	14,80%	2 561 508	1 925 115	75,16%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

Au 1^{er} semestre 2023, les prêts et créances sur les clientèles consolidées atteignent 16 571 670 Kdh contre 15 701 962 Kdh auparavant soit une évolution de 5,54%. Les principaux postes qui ont connu une nette amélioration sont les suivants :

- Une hausse de 3,53% du crédit à la consommation passant de 9 144 786 Kdh en 2022 à 9 467 993 Kdh en S1 2023 soit une évolution de 3,53% ;
- La hausse de 0,1% des crédits immobiliers s'établissant à 583 Kdh en quasi-stabilité par rapport 2022 ;
- Une hausse de 9,8% des intérêts courus à recevoir qui s'établissent à 30 822 Kdh en S1 2023 ;
- Cette progression est l'effet de la reprise de l'activité et l'amélioration du risque.

En juin 2023, le bucket 1 s'élève à 14 964 Mdh contre 14 131 Mdh en 2022 soit une évolution de 5,9%. Le bucket 2 s'élève à 1 292 Mdh contre 1 252 Mdh en 2022 soit une évolution de 3,2%. Enfin le bucket 3 évolue de 2 492 Mdh en 2022 à 2 562 Mdh en S1 2023 soit une évolution de 2,8%.

Revue analytique 2021-2022

A fin 2022, les prêts et créances sur les clientèles consolidées atteignent 15 701 962 Kdh contre 15 074 693 Kdh une année auparavant soit une évolution de 4,16%. Les principaux postes qui ont connu une nette amélioration sont les suivants :

- Une hausse de 2,4% du crédit à la consommation passant de 8 931 350 Kdh en 2021 à 9 144 786 Kdh en 2022 soit une évolution de 2,4% ;
- La baisse de 38,1% des crédits immobiliers s'établissant à 583 Kdh en baisse par rapport 2021 ;
- Cette progression est l'effet de la reprise de l'activité et l'amélioration du risque.

En 2022, le bucket 1 s'élève à 14 131 Mdh en 2022 contre 13 444 Mdh en 2021 soit une évolution de 5,1%. Le bucket 2 s'élève à 1 252 Mdh en 2022 contre 1 412 Mdh en 2021 soit une évolution de -11,3%. Enfin le bucket 3 évolue de 2 388 Mdh en 2021 à 2 492 Mdh en 2022 soit une évolution de 4,3%.

Revue analytique 2020-2021

A fin 2021, les prêts et créances sur les clientèles consolidées atteignent 15 074 693 Kdh contre 14 976 945 Kdh une année auparavant soit une évolution de 0,65%. Cette faible évolution est due au retour à la normal de l'activité post-COVID.

En 2021, le bucket 1 s'élève à 13 444 Mdh en 2021 contre 12 940 Mdh en 2020 soit une évolution de 3,9%. Le bucket 2 s'élève à 1 412 Mdh en 2021 contre 1 678 Mdh en 2020 soit une évolution de -15,8%. Enfin le bucket 3 évolue de 2 388 Mdh en 2021 à 2 479 Mdh en 2022 soit une évolution de -3,6%.

II.4.5 Comptes de régularisation et autres actifs

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués							
Créances fiscales	139 901	141 849	135 183	1,39%	-4,70%	231 490	71,2%
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	203 640	91 693	74 723	-54,97%	-18,51%	147 121	96,9%
Débiteurs Divers	74 154	181 879	103 416	145,27%	-43,14%	139 239	34,6%

Comptes de liaison							
Comptes de régularisation	160 577	147 544	159 637	-8,12%	8,20%	175 765	10,1%
Opérations Diverses en instance	14 418	14 340	38 669	-0,54%	169,66%	30 828	-20,3%
Valeurs et emplois Divers	542	471	427	-13,10%	-9,40%	559	30,8%
Total	593 232	577 776	512 055	-2,61%	-11,37%	725 001	41,6%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

En S1 2023, les comptes de régularisation et autres actifs consolidés ont enregistré une hausse de 41,6% pour s'établir 725 001 Kdh contre 512 055 Kdh en 2022. Les principaux postes impactés sont :

- La hausse de 71,2% des créances fiscales qui sont de 231 490 Kdh en S1 2023 contre 135 183 Kdh en 2022 ;
- La hausse de 96,9% des produits à recevoir et charges comptabilisés d'avance qui passent de 74 723 Kdh en 2022 à 147 121 Kdh en S1 2023 ;
- La hausse de 10,1% des comptes de régularisation qui passent de 159 637 Kdh en 2022 à 175 765 Kdh en S1 2023.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, les comptes de régularisation et autres actifs consolidés ont enregistré une baisse de 11,37% pour s'établir 512 055 Kdh contre 577 776 Kdh en 2021. Les principaux postes impactés sont :

- La baisse de 4,7% des créances fiscales qui sont de 135 183 Kdh en 2022 contre 141 849 Kdh en 2021 ;
- La baisse de 18,5% des produits à recevoir et charges comptabilisés d'avance qui passent de 91 693 Kdh en 2021 à 74 723 Kdh en S1 2022 ;
- La baisse de 43,14% des débiteurs divers qui passent de 181 879 Kdh en 2021 à 103 416 Kdh en 2022 ;
- La hausse de 8,2% des comptes de régularisation qui passent de 147 544 Kdh en 2021 à 159 637 Kdh en 2022.

Revue analytique 2020-2021

En 2021, les comptes de régularisation et autres actifs consolidés ont enregistré une baisse de 2,61% pour s'établir 577 776 Kdh contre 593 232 Kdh en 2020. Cette baisse est due essentiellement aux Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance qui ont baissé 55,0% pour s'établir à 91 693 Kdh en 2021.

II.4.6 Immobilisations corporelles

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Terrains et constructions	25 144	25 144	25 144	0,00%	0,00%	25 144	0,00%
Matériels, outillages et matériels de transport	1 371	1 371	1 387	0,00%	1,19%	1 408	1,54%
Mobiliers, matériels de bureau et aménagements divers	307 213	312 158	318 348	1,60%	1,98%	323 864	1,73%

Autres immobilisations corporelles	1 825	1 825	1 825	0,00%	0,00%	1 825	0,00%
Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles	259 580	272 133	282 964	4,80%	3,98%	288 364	1,91%
Immobilisations en-cours	79	0	0	-100,00%	0,00%	0	NA
Crédit-bail mobilier							
Amortissements pour dépréciation immobilisation en Ijara w iqtina							
Amortissements pour dépréciation Droits d'utilisation (IFRS 16)	145 508	133 005	115 873	-8,60%	-12,88%	128 015	10,48%
Total	221 560	201 370	179 613	-9,10%	-10,80%	191 892	6,84%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

Au titre de l'exercice S1 2023, les immobilisations corporelles nettes sont en hausse de 6,8% avec une valeur de 191 892 Kdh contre 179 613 Kdh en 2022.

La hausse est due notamment aux éléments suivants :

- La hausse de 1,54% du matériels, outillages et matériels de transport qui sont de 1 408Kdh en S1 2023 contre 1 387 Kdh en 2022 ;
- La hausse de 1,7% des mobiliers, matériels de bureau et aménagements divers qui passent de 318 348 Kdh en 2022 à 323 864 Kdh en S1 2023 ;
- La hausse de 10,5% des droits d'utilisation (IFRS 16) passant de 115 873 Kdh en 2022 à 128 015 Kdh en S1 2023.

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, les immobilisations corporelles nettes sont en baisse de 10,80% avec une valeur de 179 613 Kdh contre 201 370 Kdh en 2021. La hausse est due notamment aux éléments suivants :

- La hausse de 1,19% du matériels, outillages et matériels de transport qui sont de 1 387 Kdh en 2022 contre 1 371 Kdh en 2021 ;
- La hausse de 2,0% des mobiliers, matériels de bureau et aménagements divers qui passent de 312 158 Kdh en 2021 à 318 348 Kdh en 2022 ;
- La baisse de 12,9% des droits d'utilisation (IFRS 16) passant de 133 005 Kdh en 2021 à 115 873 Kdh en 2022.

Cette baisse est due essentiellement à aux droits d'utilisation qui sont passé de 133 005 Kdh à 115 873 Kdh sur la période.

Revue analytique 2020-2021

Au titre de l'exercice 2021, les immobilisations corporelles nettes sont en baisse de 9,11% avec une valeur de 201 370 Kdh contre 221 560 Kdh en 2020. Cette baisse est due principalement à la baisse de 8,6% des droits d'utilisation.

II.4.7 Immobilisations incorporelles

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Valeur brute	454 334	492 343	519 283	8,37%	5,47%	525 032	1,11%
Amortissement	259 875	273 553	291 173	5,26%	6,44%	300 752	3,29%
Valeur nette	194 459	218 790	228 110	12,51%	4,26%	224 279	-1,68%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022- S1 2023

Les immobilisations incorporelles nettes ont enregistré une baisse de 1,68% pour atteindre 224 279 Mdh au 1^{er} semestre 2023 contre 228 110 Mdh au 31 décembre 2022. L'augmentation est due à la politique de cybersécurité de Wafasalaf.

Revue analytique 2021-2022

Les immobilisations incorporelles nettes ont enregistré une hausse de 4,26% pour atteindre 228 110 Mdh au 31 décembre 2022 contre 218 790 Kdh en 2021. L'augmentation est due à la politique de cybersécurité de Wafasalaf.

Revue analytique 2020-2021

Les immobilisations incorporelles nettes ont enregistré une hausse de 12,51% pour atteindre 218 790 Mdh au 31 décembre 2021 contre 194 459 Kdh en 2020. L'augmentation des immobilisations incorporelles à fin 2021 par rapport à fin 2020 est due au renforcement du système d'information par des logiciels informatiques plus puissants et sécurisés.

II.4.8 Passif du bilan

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 21/20	S1 2023	Var. S1 23/22
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat							
Passifs financiers détenus à des fins de transaction							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option							
Instruments dérivés de couverture							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 725 129	3 615 104	4 938 268	-23,50%	36,60%	5 568 955	12,77%
Dettes envers la clientèle	3 340 157	3 069 252	3 269 655	-8,10%	6,53%	3 468 117	6,07%

Titres de créance émis	5 489 551	6 247 451	5 266 355	13,80%	-15,70%	4 962 458	-5,77%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux							
Passifs d'impôt exigible	2 006	52 180	22 459	> 100%	-56,96%	61 682	174,60%
Passifs d'impôt différé	82 465	187 080	271 628	> 100%	45,19%	289 840	6,70%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 067 299	1 390 168	1 276 947	30,30%	-8,14%	1 875 436	46,90%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés							
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance							
Provisions	42 295	77 343	71 423	82,90%	-7,65%	71 095	-0,46%
Subventions et fonds assimilés							
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	506 327	506 042	506 242	-0,10%	0,04%	506 863	0,12%
Autres passifs							
Primes liés au capital							
Capitaux propres							
Capitaux propres part du groupe							
Capital et réserves liées	113 180	113 180	113 180	0,00%	0,00%	113 180	0,00%
Réserves consolidées	1 568 887	1 249 432	1 283 995	-20,40%	2,77%	1 361 864	6,06%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1 039	-3 013	-4 848	<-100%	60,90%	-4 871	0,50%
Résultat de l'exercice	-120 109	333 926	378 005	<-100%	13,20%	147 464	-61,00%
Intérêts minoritaires							
TOTAL PASSIF	16 816 148	16 838 147	17 393 309	0,10%	3,30%	18 422 082	5,91%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

Le passif consolidé est en hausse sur la période avec une valeur en S1 2023 de 18 422 082 Kdh soit une augmentation de 5,91% sur la période. La hausse du passif est due aux éléments suivants :

- Hausse de plus de 100% du passif d'impôts exigible qui passe de 22 459 Kdh en 2022 à 61 682 Kdh en S1 2023 ;
- Une hausse de 12,8% des dettes envers les établissements de crédit entre 2022 et le S1 2023 ;
- La hausse de 6,1% des dettes envers la clientèle.

Revue analytique 2021-2022

Le passif consolidé est en hausse sur la période 2021-2022 avec une valeur en 2022 de 17 393 309 Kdh soit une augmentation de 3,30% sur la période 2021-2022.

- Dettes envers les établissements de crédit : la hausse est due à la suite de la mobilisation des CMT et à l'augmentation des taux.
- Titres de créances émis : la baisse s'explique par le remplacement des BSF par des CMT.

Revue analytique 2020-2021

Le passif consolidé est en stagnation sur la période 2020-2021 avec une valeur en 2021 de 16 838 147 Kdh soit une augmentation de 0,1% sur la période. Les principales variations sont les suivantes :

- Baisse de 23,5% des dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'établissant à 3 615 104 Kdh ;
- Baisse de 8,1% des dettes envers la clientèle s'établissant à 3 069 252 Kdh en 2021 ;
- Hausse de plus de 100% des passifs d'impôts exigibles et différés.

II.4.9 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var.S1 23/22
Comptes ordinaires créditeurs	277 596	81 611	100 562	-70,60%	23,22%	273 192	171,66%
Valeurs données en pension							
- au jour le jour							
- à terme							
Emprunts de trésorerie	100 000		250 000	-100,00%	-	0	NA
- au jour le jour							
- à terme	100 000		250 000	-100,00%	-	0	NA
Emprunts financiers	4 300 000	3 500 000	4 550 000	-18,60%	30,00%	5 250 000	15,38%
Intérêts courus à payer	47 533	33 493	37 706	-29,54%	12,58%	45 763	21,37%
Autres dettes							
Total	4 725 129	3 615 104	4 938 268	-23,50%	36,60%	5 568 955	12,77%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

Au 30 juin 2023, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a connu une hausse de 12,77%, à 5 568 955 Kdh contre 4 938 268 Kdh en 2022. L'évolution des principales variations concernent :

- La hausse de plus de 100% des comptes ordinaires créditeurs qui se sont établis à 273 192 Kdh en S1 2023 ;
- La hausse de plus de 15,3% des emprunts financiers s'établissant à 5 250 000 Kdh en S1 2023 ;
- La hausse de 21,73% des intérêts courus à payés s'établissant à 45 763 Kdh en S1 2023.

la forte hausse des dettes envers les établissements de crédit s'explique par le remplacement Des titres de créances émis afin de diversifier et d'optimiser les ressources de refinancement.

Revue analytique 2021-2022

Au 31 décembre 2022, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a connu une hausse de 36,60 %, passant de 3 615 104 Kdh à 4 938 268 Kdh.

- La hausse de plus de 23,2% des comptes ordinaires créditeurs qui se sont établis à 100 562 Kdh en 2022 ;
- La hausse de plus de 30,0% des emprunts financiers s'établissant à 4 550 000 Kdh en 2022 ;
- La hausse de 12,6% des intérêts courus à payés s'établissant à 37 706 Kdh en 2022.

Entre 2021 et 2022, la forte hausse des dettes envers les établissements de crédit remplacées par les titres de créances émis afin de diversifier et d'optimiser les ressources de refinancement.

Revue analytique 2020-2021

Au 31 décembre 2021, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a connu une baisse de 23,49 %, passant de 4 725 129 Kdh à 3 615 104 Kdh.

- La baisse de plus de 70,6% des comptes ordinaires créditeurs qui se sont établis à 81 611 Kdh en 2021 ;
- La baisse de plus de 18,6% des emprunts financiers s'établissant à 4 300 000 Kdh en 2021 ;
- La baisse de 29,5% des intérêts courus à payés s'établissant à 33 494 Kdh en 2021.

Entre 2020 et 2021, la forte baisse des dettes envers les établissements de crédit remplacées par les titres de créances émis afin de diversifier et d'optimiser les ressources de refinancement.

II.4.10 Dettes envers la clientèle

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Comptes à vue créditeurs							
Comptes d'épargne							
Dépôts à terme							
Valeurs données en pension							
Autres comptes créditeurs	3 340 157	3 069 252	3 269 655	-8,10%	6,53%	3 468 117	6,07%
Intérêts courus à payer							
Total	3 340 157	3 069 252	3 269 655	-8,10%	6,53%	3 468 117	6,07%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

En S1 2023, le total des dépôts de la clientèle a enregistré une hausse de 6,07% pour s'établir à 3 468 117 Kdh, contre 3 269 655 Kdh en 2021 expliquée par la hausse des dépôts de la clientèle de 6,07% par rapport à fin 2022. La hausse des dépôts de la clientèle est due à la bonne performance de l'activité LOA qui a connu une augmentation de 8% ce qui a généré une augmentation des apports clients par versement sur le compte bancaire de WAFASALAF.

Revue analytique 2021-2022

En 2022, le total des dépôts de la clientèle a enregistré une hausse de 6,53% pour s'établir à 3 269 655 Kdh, contre 3 069 252 Kdh en 2021. Cette hausse s'explique par la bonne performance de l'activité LOA sur la période.

Revue analytique 2020-2021

En 2021, le total des dépôts de la clientèle a enregistré une baisse de 8,11% pour s'établir à 3 069 252 Kdh, contre 3 340 157 Kdh en 2020. La baisse des dépôts de la clientèle de -8,1% par rapport à fin 2021 est due la baisse de l'activité de la LOA avec garantie pendant la période de la crise sanitaire.

II.4.11 Titres de créance émis

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Bons de caisse							
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables							
Emprunts obligataires							
Autres dettes représentées par un titre							
Bons de sociétés de financement émis	5 415 000	6 165 000	5 190 000	13,90%	-15,82%	4 890 000	-5,78%
Intérêts courus à payer	74 551	82 451	76 355	10,60%	-7,39%	72 458	-5,10%
Total	5 489 551	6 247 451	5 266 355	13,80%	-15,70%	4 962 458	-5,77%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

En S1 2023, les titres et créances émis se sont établis à 4 962 458 Kdh contre 5 266 355 Kdh en 2022 soit une baisse de 5,77% sur la période. Cette baisse est due aux postes suivants :

- La baisse de 5,8% des bons de sociétés de financement sur la période s'établissant à 4 890 000 Kdh en S1 2023 contre 5 190 000 Kdh en 2022 ;
- La baisse des intérêts de 5,10% en S1 2023 pour un montant de 72 458 kdh en S1 2023.

Revue analytique 2022-2021

En 2022, les titres et créances émis se sont établis à 5 266 355 Kdh contre 6 247 451 Kdh en 2021 soit une baisse de 15,70% sur la période. Cette baisse est due aux postes suivants :

- La baisse de 15,8% des bons de sociétés de financement sur la période s'établissant à 5 190 000 Kdh en 2022 contre 6 165 000 Kdh en 2021 ;
- La baisse des intérêts de 7,4% en 2022 pour un montant de 76 355 kdh en 2022.

Revue analytique 2020-2021

En 2021, les titres et créances émis se sont établis à 6 247 451 Kdh contre 5 489 551 Kdh en 2020 soit une hausse de 13,81% sur la période. Cette hausse est due aux postes suivants :

- La hausse de 13,9% des bons de sociétés de financement sur la période s'établissant à 6 165 000 Kdh en 2021 contre 5 415 000 Kdh en 2020 ;
- La hausse des intérêts de 10,6% en 2021 pour un montant de 74 551 kdh en 2021.

II.4.12 Comptes de régularisation et autres passifs

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Opération diverses sur titres							
Sommes dues à l'Etat	131 714	235 831	201 755	79,10%	-14,45%	185 600	-8,01%
Fournisseurs avances et acomptes							
Charges à payer	490 700	537 654	520 413	9,60%	-3,21%	525 194	0,92%
Dividendes à payer	1 947	1 024	1 361	-47,40%	32,87%	356 366	>100%
Créditeurs Divers	366 801	484 870	442 610	32,20%	-8,72%	565 235	27,70%
Autres passifs							
Comptes de régularisation	76 138	130 790	110 808	71,80%	-15,28%	243 042	>100%
Total	1 067 299	1 390 168	1 276 946	30,30%	-8,14%	1 875 436	46,87%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

Au titre du S1 2023, les comptes de régularisation et autres passifs ont connu une hausse de 46,9% pour s'établir à 1 875 436 Kdh contre 1 276 946 Kdh en 2022. Cette croissance provient essentiellement de la hausse de 100% des comptes de régularisation et des dividendes à payer de 356 366 Kdh (une évolution de plus de 100%).

Revue analytique 2021-2022

Au titre de l'exercice 2022, les comptes de régularisation et autres passifs ont connu une baisse de 8,14% pour s'établir à 1 276 946 Kdh contre 1 390 168 Kdh en 2021. Cette décroissance provient essentiellement de la baisse de 14,45% des sommes dues à l'état, de la baisse des charges à payer de 520 413 Kdh en 2022 (évolution de -3,21%) et les créditeurs divers avec une baisse à 442 610 Kdh en 2022 contre 484 870 en 2021 (soit une évolution de -8,72%).

Revue analytique 2020-2021

Au titre de l'exercice 2021, les comptes de régularisation et autres passifs ont connu une hausse de 30,3% pour s'établir à 1 390 168 Kdh contre 1 067 299 Kdh en 2020. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation de 79,05% des sommes dues à l'état et des créditeurs divers de Wafasalaf qui ont évolué à hauteur de 484 870 Kdh en 2021 (+32,3% vs. 2020)

II.4.13 Passif d'impôts exigible

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Passifs d'impôt exigible	2 006	52 180	22 459	> 100%	-56,96%	61 682	>100%

Revue analytique 2022-S1 2023

Les passifs d'impôts exigible ont connu une augmentation de plus de 100% entre 2022 et S1 2023 passant de 22 459 Kdh à 61 682 Kdh. Sur l'arrêté de 12/2022, l'IS a été soldé avec les acomptes prévisionnels et à la suite des recommandations des CAC en juin 2023, les acomptes prévisionnels ne sont pas déduits de l'IS calculé.

Revue analytique 2021-2022

Les passifs d'impôts exigible ont connu une baisse de plus de 56,9% entre 2021 et 2022 passant de 52 180 Kdh à 22 459 Kdh. Cette baisse est due au règlement d'un seul acompte de l'IS de 2020 suite au COVID19.

Revue analytique 2020-2021

Les passifs d'impôts exigible ont connu une hausse de plus de 100% entre 2020 et 2021 passant de 2 006 Kdh à 52 180 Kdh. Cette hausse est due au cumul l'IS de 2020 suite au COVID19. Les résultats de Wafasalaf était déficitaire donc report d'échéance à cause du COVID19.

II.4.14 Dettes subordonnées

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	506 327	506 042	506 242	-0,10%	0,04%	506 863	0,12%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

Les dettes subordonnées sont de 506 863 Kdh en S1 2023 soit une hausse de 0,12%. Pas de variation significative, la variation est due essentiellement à la hausse du taux variable de la tranche B.

Il en est de même pour les années précédentes où les dettes subordonnées sont restées stable.

Revue analytique 2021-2022

Les dettes subordonnées sont de 506 242 Kdh en 2022 soit une hausse de 0,04%. Pas de variation significative, la variation est due essentiellement à la hausse du taux variable de la tranche B

Revue analytique 2020-2022

Les dettes subordonnées sont de 506 042 Kdh en 2021 soit une baisse de 0,10%.

II.4.15 Provisions

En Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	12 636	15 603	18 894	23,50%	21,09%	20 683	9,47%
Provisions pour autres risques et charges	29 659	61 740	52 528	> 100,0%	-14,92%	50 412	-4,03%
Total	42 295	77 343	71 422	82,90%	-7,66%	71 094	-0,46%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

Les provisions consolidées ont connu une baisse de 0,46% se chiffrant à 71 094 Kdh en S1 2023 pour un niveau de provisions pour pensions de retraite et obligations similaires atteignant 20 683 Kdh (+9,47%) et des provisions pour autres risques et charges se chiffrant à 50 412 Kdh (-4,03%).

Impact de la mission de contrôle menée par la CNSS :

Une mission de contrôle menée par la CNSS, portant sur les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 est actuellement à Wafasalaf. Le risque social encouru par WAFASALAF est suffisamment provisionné dans les comptes arrêtés au 30/06/2023.

A date de la publication du document de référence, les résultats de la mission d'inspection de la CNSS se sont pas encore partagés avec Wafasalaf et non pas encore fait l'objet de notification.

Revue analytique 2021-2022

Les provisions consolidées ont connu une baisse de 7,66% se chiffrant à 71 422 Kdh en 2022, contre 77 343 Kdh en 2021 pour un niveau de provisions pour pensions de retraite et obligations similaires atteignant 18 894 Kdh (+21,09%) et des provisions pour autres risques et charges se chiffrant à 52 528 Kdh (-14,92%).

Revue analytique 2020-2021

Les provisions consolidées ont connu une augmentation de 82,86% se chiffrant à 77 343 Kdh en 2021, contre 42 295 Kdh en 2020 pour un niveau de provisions pour pensions de retraite et obligations similaires atteignant 15 603 Kdh (+23,48%) et des provisions pour autres risques et charges se chiffrant à 61 740 Kdh (>100%).

II.4.16 Variation des capitaux propres

En Kdh	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	«Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables»	«Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables»	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres de clôture 31 Décembre 2020	113 180	-	-	1 448 778	-	-1 040	1 560 918	-	1 560 918

Changement de méthodes comptables

Autres variations						-	-
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2021	113 180	-	- 1 448 778	-	-1 040	1 560 918	1 560 918
Opérations sur capital						-	-
Paiements fondés sur des actions						-	-
Opérations sur actions propres						-	-
Dividendes			-200 000			-200 000	-200 000
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2021			333 926			333 926	333 926
Immobilisations corporelles et incorporelles						-	-
: Réévaluations et cessions						-	-
(D) Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat						-	-
(E) Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies			730		-1 973	-1 243	-1 243
(F) Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat						-	-
(G) Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	- 730	-	-1 973	-1 243	-1 243
Variation de périmètre						-	-
Autres variations			-77			-77	-77
Capitaux propres de clôture 31 Décembre 2021	113 180	-	- 1 583 357	-	-3 013	1 693 524	1 693 524
Opération sur capital							

Paiements fondés sur des actions				
Opérations sur actions propres				
Dividendes	-300 005		-300 005	-300 005
Résultat de l'exercice au 30 juin 2022	378 005		378 005	378 005
"Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)"				
"Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)"				
"Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies (F)"	679	-1 836	-1 156	-1 156
"Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (G)"				
"Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)"	679	-1 836	-1 156	-1 156
Variation du périmètre				
Autres variations	-36		-36	-36

Capitaux propres de clôture 30 juin 2022	113 180	-	-	1 662 000	-	4 848	1 770 332	1 770 332
Opérations sur capital							0	0
Paiement fondés sur des actions							0	0
Opérations sur actions propres							0	0
Dividendes				-300 005			-300 005	-300 005
Résultat de l'exercice au 30 Juin 2023				147 464			147 464	147 464
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)							0	0

Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)						0		0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (F)			9			-23	-15	-15
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (G)							0	0
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	0	0	0	9	0	-23	-15	-15
Variation de périmètre							0	0
Autres variations				-140			-140	-140
Capitaux propres de clôture 30 Juin 2023	113 180	0	0	1 509 328	0	-4 871	1 617 636	1 617 636

Source : Wafasalaf

Au titre du S1 2023, l'évolution à la hausse des capitaux propres consolidés par rapport à 2022 (1 617 636 Kdh vs 1 770 332 Kdh), correspond à l'effet conjugué des éléments ci-après :

- Baisse des Réserves et résultat consolidés passant 1 662 000 Kdh à 1 509 328 en S1 2023;

Au titre de l'exercice 2022, l'évolution à la hausse des capitaux propres consolidés par rapport à 2021 (1 770 332 Kdh vs 1 693 524 Kdh), correspond à l'effet conjugué des éléments ci-après :

- Distribution de dividendes au titre du résultat de l'exercice 2021 pour 300 005 Kdh;

- Constatation du résultat net consolidé de l'exercice 2022 pour 378 005 Kdh ;

A fin décembre 2021, les capitaux propres part de Wafasalaf se sont établis à 1 693,524 Kdh avec une hausse de 8,50% par rapport à l'année précédente. Cette évolution intègre l'effet combiné des principaux éléments ci-après :

- Distribution de dividendes au titre du résultat de l'exercice 2020 pour 200 000 Kdh ;

- Constatation d'un résultat net consolidé au titre de l'exercice 2021 de 333 926 Kdh.

A fin décembre 2021, les capitaux propres part de Wafasalaf se sont établis à 1 693,524 Kdh avec une hausse de 8,50% par rapport à l'année précédente. Cette évolution intègre l'effet combiné des principaux éléments ci-après :

- Distribution de dividendes au titre du résultat de l'exercice 2020 pour 200 000 Kdh ;

- Constatation d'un résultat net consolidé au titre de l'exercice 2021 de 333 926 Kdh.

II.4.17 Ratios de solvabilité sur base sociale de Wafasalaf

En Kdh	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 22/ S1 23
Fonds propres de catégorie 1	1 449 165	1 238 745	1 313 149	-14,52%	6,01%	1 317 074	1 320 993	0,30%
Fonds propres de catégorie 2 (t2)	400 000	400 000	300 000	0,00%	-25,00%	400 000	250 000	-37,50%
Total fonds propres	1 849 165	1 638 745	1 613 149	-11,38%	-1,56%	1 717 074	1 570 993	-8,51%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	12 811 389	10 373 814	9 925 201	-19,03%	-4,32%	9 792 291	10 493 561	7,16%
Actifs pondérés au titre du risque opérationnel	298 883	2 168 025	2 178 213	>100%	0,47%	2 184 318	2 294 209	5,03%
Ratio de fonds propres CET1 (min.8%)	11,05%	9,88%	10,85%	-1,18 pts	0,97 pts	11,00%	10,33%	- 0,67 pts
Ratio de fonds propres T1 (min. 9%)	11,05%	9,88%	10,85%	-1,18 pts	0,97 pts	11,00%	10,33%	- 0,67 pts
Ratio de fonds propres total (min. 12%)	14,10%	13,07%	13,33%	-1,04 pts	0,26 pts	14,34%	12,29%	-2,05 pts

Source : Wafasalaf

Revue analytique S1 2022-S1 2023

Au premier semestre 2023, le ratio de fonds propres CET1 passe de 11,00% à 10,33% soit une évolution négative de -0,67 pts.

Le ration de fonds propres T1 s'établit à 10,33% contre 11,00% soit une évolution négative de 0,67 pts sur la période.

Le ratio des fonds propres totaux s'établit à 12,29% en juin 2023 contre 14,34% en juin 2022 soit une évolution à la baisse de 2,05 pts.

Revue analytique 2022-2021

Au titre de l'exercice 2022, le ratio de fonds propres CET1 passe de 9,88% à 10,85% soit une évolution de 0,97 pts due notamment à la hausse des fonds propres de catégorie 1 qui ont évolué à 6,01% sous la période respective.

Le ratio de fonds propres T1 s'établit à 10,85% contre 9,88% soit une évolution de 0,97 pts sous la période respective.

Le ratio des fonds propres totaux s'établit à 13,33% contre 13,07% soit une évolution de 0,26 pts sous la période respective.

Revue analytique 2021-2020

Au titre de l'exercice 2021, le ratio de fonds propres CET1 passe de 11,05% à 9,88% soit une baisse de 1,18 pts entre 2020 et 2021.

Le ratio de fonds propres T1 passe 11,05% à 9,88% soit une baisse de 1,18 pts entre 2020 et 2021.

Le ratio des fonds propres totaux passe de 14,10% à 13,07% entre 2020 et 2021 soit une évolution négative de -1,04 pts

II.5. PRESENTATION DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE SUR BASE DES NORMES DE COMPTABILITE MAROCAINE

Depuis 2021, le groupe WAFASALAF publie ses comptes consolidés en normes IFRS/IAS selon le référentiel publié par l'IASB.

Ainsi, la consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2021 et 2022 ainsi que les semestres clos au 30 juin 2022 et 2023. Lesdits comptes consolidés des exercices 2021 et 2022 ont été certifiés par les commissaires aux comptes. Les comptes semestriels précités ont fait l'objet de revue limitée par lesdits commissaires aux comptes.

A titre comparatif, les comptes relatifs à l'exercice 2020 ont été établis et présentés en normes IAS/IFRS. Ces comptes n'ont pas l'objet d'un examen par les commissaires aux comptes.

A titre indicatif, le document de référence comprendra la présentation des trois états financiers consolidés selon les normes marocaines de 2020 (bilan, compte de produits et charges et le tableau des flux).

A noter que l'application des normes IFRS a induit une légère augmentation du total du bilan de 165Mdhs soit +1%. Les capitaux propres ont connu une baisse de -10% soit -140Mdhs, s'explique par les impacts FTA des différentes normes IFRS applicables lors de la transition de WAFASALAF en normes IAS/IFRS.

IFRS 9 Classification et évaluation	IFRS 9 Dépréciation	IAS 16 Immobilisations corporelles	IFRS 16 Contrat de location	Autres normes	IAS 12 Impôts	Total impacts FTA
-167 124	-123 512	26 444	86 250	-34 694	71 839	-140 797

Ci-dessous la présentation du tableau des flux de trésorerie sur la base des normes de comptabilité marocaine :

En Kdh	31/12/2020
Produits sur opérations bancaires perçus	1 451 921
Récupérations sur créances amorties	16 499
Produits divers d'exploitation perçus	284 961
Charges sur opérations bancaires versées	-364 859
Charges diverses d'exploitation payées	-703 792
Charges générales d'exploitation payées	-491 561
Impôts sur les résultats payés	-74 286
Flux de trésorerie net provenant du compte de produits et charges	118 883
Variation des actifs d'exploitation	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (hors liquidités)	-153 390
Créances sur la clientèle	-78 085
Titres de transaction et de placement (hors liquidités)	-29 402
Autres actifs	196 155
Opérations de crédit-bail et de location	30 622
Variation des passifs d'exploitation	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-805 524
Dépôts de la clientèle	
Titres de créance émis	877 831
Autres passifs	-154 896
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-116 688
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	2 195
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-
Produit des cessions d'immobilisations financières	
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	
Acquisition d'immobilisations financières	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 953
Intérêts reçus	
Dividendes reçus	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-1 953
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
Subventions, fonds publics reçus	
Fonds spéciaux de garantie reçus	
Émission d'emprunts et de titres subordonnés	-238
Émission d'actions	
Remboursement des capitaux propres et assimilés	

Intérêts versés	
Dividendes versés	-59
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-297
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	-55
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	1 819
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	1 764

Source : Wafasalaf

II.6. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE IFRS

Tableau des flux de trésorerie IFRS :

FLUX DE TRESORERIE – en Kdh	2020 (retraité IFRS)	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/22
1. Résultat avant impôts (A)	-178 362	553 819	628 459	> 100,0%	13,48%	249 197	-60,35%
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	51 403	47 997	52 195	-6,62%	8,75%	28 098	-46,17%
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations							
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers							
5. +/- Dotations nettes aux provisions	15 666	42 213	-5 921	> 100,0%	<114%	-328	94,50%
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence							
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement							
8. +/- Produits/charges des activités de financement	-8 052	-932	-572	88,43%	38,59%	-738	-29,01%
9. +/- Autres mouvements	128 352	-95 732	-549 817	< -100,0%	<100%	-553 092	0,60%
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans Le résultat net avant impôt et des autres ajustements (B)	187 369	-6 454	-504 115	< -100,0%	<100%	-526 060	-4,40%
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	-983 029	-1 018 554	1 308 400	-3,61%	<100%	714 841	>-100%
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	342 735	-368 652	-426 867	< -100,0%	-15,79%	-671 245	-57,25%
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	855 442	786 260	-982 359	-8,09%	<100%	-303 182	>100%
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-118 431	484 155	4 979	> 100,0%	98,97%	441 579	>-100%
15. - Impôts versés	-69 773	-123 506	-148 782	-77,01%	-20,47%	-148 782	>100%
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant	26 944	-240 298	-244 629	< -100,0%	-2%	33 210	-113,60%

Des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)							
(C)							
17. Flux net de trésorerie génère par l'activité opérationnelle (Total des éléments A, B et C)	35 951	307 067	-120 286	> 100,0%	<100%	-243 653	>-100%
(D)							
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		-26 301	12 500	< -100,0%	>100 %	0	NA
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements							
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-48 212	-52 137	-39 805	-8,14%	23,65%	-36 635	-7,96%
21. Flux net de trésorerie lie aux opérations D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	-48 212	-78 438	-27 305	-62,69%	65,19%	-36 635	34,17%
(E)							
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-200 000	148 782	< -100,0%	>100%	300 005	>100%
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-238	-285	200	-19,46%	>100%	621	>100%
24. Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement (Total des éléments 22 et 23)	-238	-200 285	148 983	< -100,0%	>100%	300 626	1,0178512
(F)							#DIV/0!
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie Et équivalents de trésorerie							
26. Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	-12 500	28 344	1 392	> 100,0%	-95,09%	20 337	>100%
Composition de la trésorerie							
27. Trésorerie et équivalents de trésorerie a l'ouverture	30 115	17 615	45 959	-41,51%	>100 %	47 350	3,00%
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	30 115	17 615	45 959	-41,51%	>100 %	47 350	3,00%
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit							
30. Trésorerie et équivalents de trésorerie a la clôture	17 615	45 959	47 351	> 100,0%	3,03%	67 687	42,95%
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	17 615	45 959	47 351	> 100,0%	3,03%	67 687	42,95%
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue							

auprès des établissements de crédit							
33. Variation de la trésorerie nette	-12 500	28 344	1 392	> 100,0%	-95,09%	20 337	>100%

Source : Wafasalaf

Revue analytique 2022-S1 2023

A S1 2023, il est constaté dans l'ensemble des flux une sortie nette de trésorerie pour 20 337 Kdh, résultante de l'effet compensé des principaux éléments suivants :

- Des sorties nettes de trésorerie pour -243 653 Kdh, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles expliqué par essentiellement par la baisse des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements de -526 060 Kdh ;
- Des sorties nettes de trésorerie de -36 635 Kdh, découlant des activités d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Des entrées nettes de trésorerie pour 300 626 Kdh découlant des opérations de financements provenant des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (+300 005Kdh).

La progression est l'effet de l'augmentation instantané des entrées de flux pendant la fin d'année ,suite à l'amélioration des techniques des encaissements et les règlements des factures des clients institutionnels

Revue analytique 2021-2022

A fin 2022, il est constaté dans l'ensemble des flux une sortie nette de trésorerie pour 1 392 Kdh, résultante de l'effet compensé des principaux éléments suivants :

- Des sorties nettes de trésorerie pour -120 286 Kdh, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles expliqué par (i) la baisse des des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements (-504,1 Mdh), (ii) la hausse du résultat avant impôts (+628,5 Mdh) ;
- Des sorties nettes de trésorerie de 27 305 Kdh, découlant des activités d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Des entrées nettes de trésorerie pour 148 983 Kdh découlant des opérations de financements provenant des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (+148 792 Kdh).

La progression est l'effet de l'augmentation instantané des entrées de flux pendant la fin d'année ,suite à l'amélioration des techniques des encaissements et les règlements des factures des clients institutionnels.

Revue analytique 2020-2021

A fin 2021, il est constaté dans l'ensemble des flux une sortie nette de trésorerie pour 28 344 Kdh, résultante de l'effet compensé des principaux éléments suivants :

- Des sorties nettes de trésorerie pour 307 067 Kdh, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles expliqué par (i) la baisse des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements (-6,4 Mdh), (ii) la hausse du résultat avant impôts (+732,2 Mdh) ;
- Des sorties nettes de trésorerie de -78 438 Kdh, découlant des activités d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Des entrées nettes de trésorerie pour -200 000 Kdh découlant des opérations de financements provenant des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires.

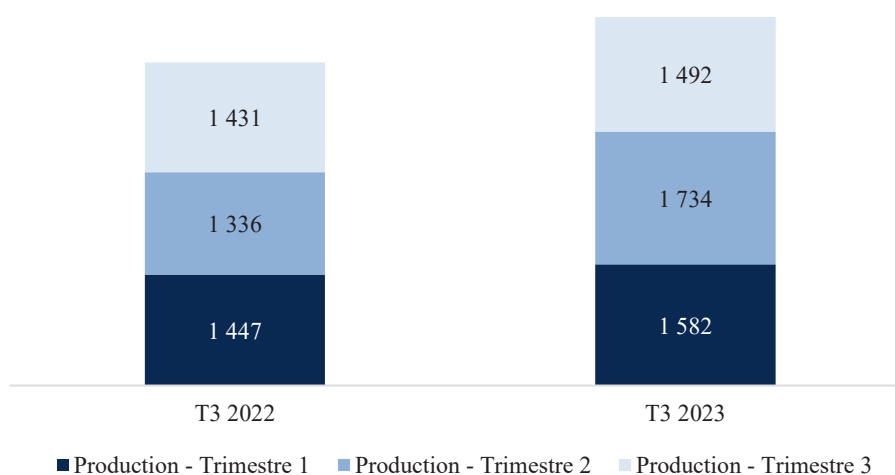
III. COMMUNIQUE DE PRESSE INDICATEURS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2023

Durant le 3^e trimestre de l'exercice 2023, WAFASALAF a réalisé une dynamique commerciale soutenue afin d'accompagner la demande des ménages et des entreprises. La production nette à fin septembre 2023, a enregistré une hausse de 13,37%, s'établissant ainsi à 4 808 MMAD, grâce à la bonne tenue de l'activité portée.

Cette performance a consolidé l'amélioration de l'encours brut, qui ressort à 16463 MMAD, en évolution de 5,23% par rapport à fin 2022.

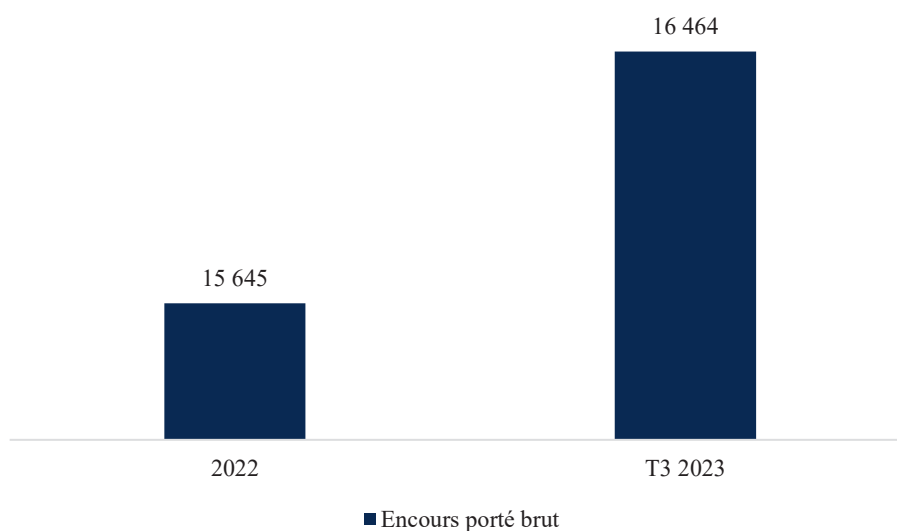
Ces réalisations confirment la pertinence de WAFASALAF au maintien de la dynamique de croissance de ses indicateurs financiers et à l'amélioration de sa profitabilité.

Production nette (en Mdh)



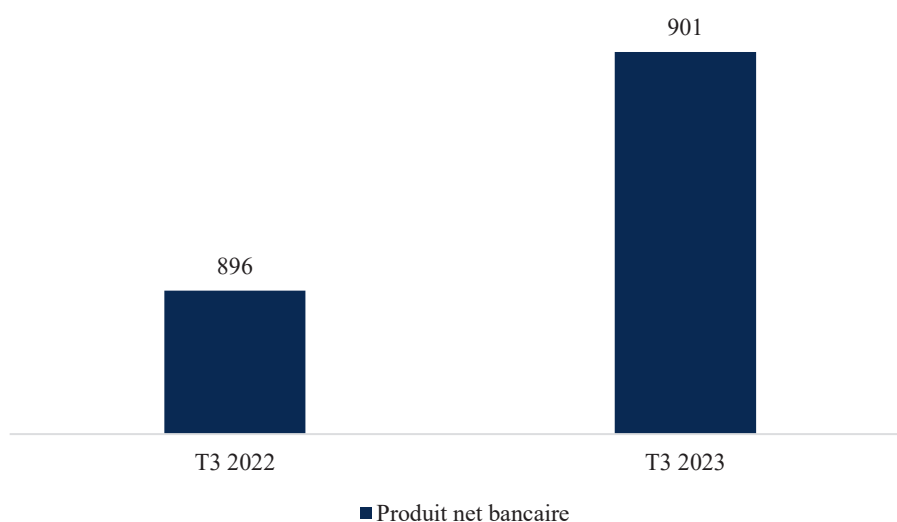
À l'issue du 3^e trimestre, la distribution de crédit est en évolution de 4,26% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette progression s'explique par la performance de l'activité commerciale, principalement sur les segments des financements automobiles et prêts personnels. À fin septembre 2023, la production globale inscrit une hausse représentative de 13,37% s'établissant ainsi à 4 808 millions de dirhams.

Encours porté brut (en Mdh)



L'encours brut a atteint 16 463 millions de dirhams à fin septembre 2023, soit une évolution de 5,23% par rapport à fin 2022, grâce au développement commercial porté principalement par les prêts personnels.

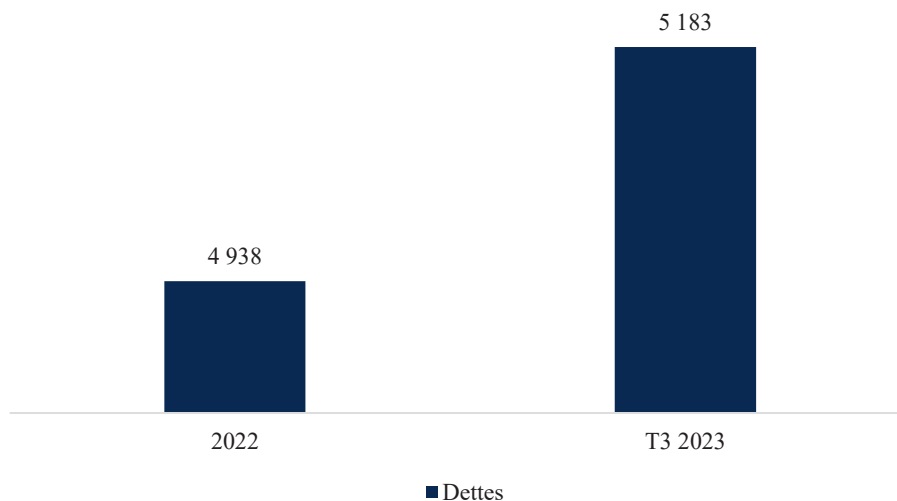
Produit net bancaire (en Mdh)



Le produit net bancaire ressort à 901 millions de dirhams en amélioration de 0,56% comparativement à fin septembre 2022, réalisé grâce aux efforts d'amélioration de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions.

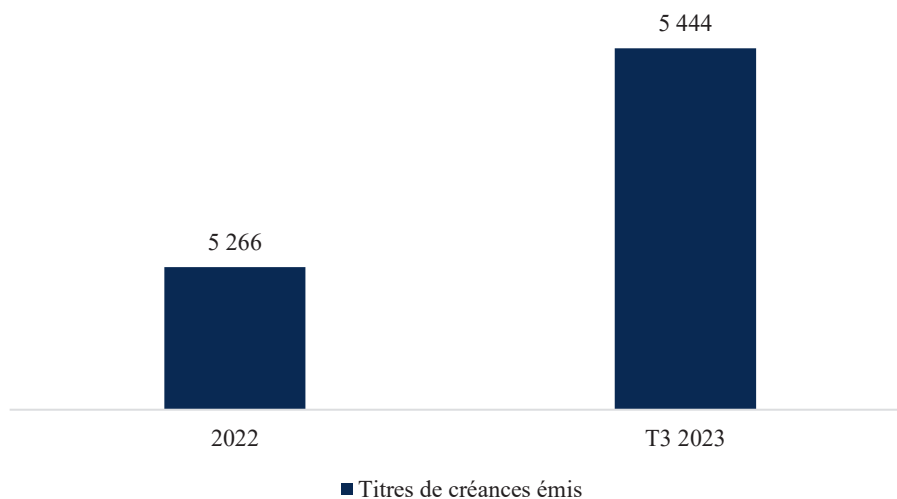
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés & titres de créances émis

Dettes envers les établissements de crédit (en Mdh)



Les dettes ont connu une évolution de 4,96% à fin septembre 2023 en s'établissant à 5 183 millions de dirhams.

Titres de créances émis (en Mdh)



Les titres de créances émis ont enregistré une évolution de 3,38%, enregistrant 5 444 millions de dirhams à fin septembre 2023.

PARTIE IV. **PERSPECTIVES**

I. PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La stratégie de Wafasalaf vise principalement, d'une part, le renforcement de sa position sur les activités représentant son cœur de métier et d'autre part, la diversification de ses produits par la mise en place de nouvelles activités.

Wafasalaf, fidèle à sa signature « DIMA MAAK », souhaite accompagner ses clients et partenaires à travers sa stratégie qui s'articule autour des axes suivants :

- **le client, à travers :**
 - la mise en place d'une tarification compétitive et une expérience client irréprochable en se dotant des outils technologiques avancés de gestion de relation client sur toute la chaîne de valeur ;
 - le focus sur le digital en améliorant le SAV digital et en renforçant la présence médiatique sur les réseaux sociaux ;
 - le maintien d'un engagement fort autour de la qualité de service rendu au client sur toute la chaîne de valeur ;
 - le fort investissement dans le traitement des risques, par la mise en place de nouveaux process de recouvrement et de la mise à niveau des grilles de scores.
- **Le partenaire, à travers :**
 - le renforcement de la proximité avec les réseaux des partenaires ;
 - l'accompagnement de nos partenaires sur leurs projets clés.
- **les canaux de distribution, par :**
 - le développement d'un modèle de distribution 100% digital ;
 - le renforcement des réseaux de prescription de l'équipement des ménages et de l'automobile.
- **les produits, à travers :**
 - la consolidation de la gamme de produits avec la mise en place du leasing TCM et du revolving ;
 - le développement des produits packagés incluant de nouvelles prestations d'assurance.

La stratégie de Wafasalaf porte aussi sur le développement des activités de BPO (Business Project Outsourcing, ou gestion pour compte) pour ses partenaires bancaires.

Présentation l'orientation stratégique de Wafasalaf pour l'année 2024 :

Orientations stratégiques :

- Parcours client 100% digital : Continuer sur notre bon trend digital et améliorer notre parcours client vers du 100% digital incluant tous les produits ;
- Continuer sur le renforcement de notre système décisionnel et sur notre machine de recouvrement. Se repositionner en tant que leader sur le marché du financement automobile ;
- Améliorer notre profitabilité ;
- Optimiser notre modèle RH actuel.

PARTIE V.

FAITS EXCEPTIONNELS

Principaux événement marquant l'exercice 2023 :

L'année 2023 a été marquée par un contexte international attisé par une instabilité géopolitique et des conditions climatiques difficiles susceptibles d'entraîner les principaux impacts suivants :

- La facture énergétique s'est considérablement alourdie : le pétrole a dépassé la barre des 100 dollars par baril.
- La hausse des prix de matières premières agricoles (blé) et énergies (Gaz) ont pesé sur les dépenses de compensation.
- Ces impacts ont été amplifiés en raison de la sécheresse actuelle à l'origine d'une mauvaise campagne céréalière
- Impact sur l'inflation : augmentation générale des prix due à la hausse des coûts de l'énergie et des transports et des produits importés (notamment les intrants pour entreprises industrielles) ;
- Impact sur les entreprises : baisse de la solvabilité des entreprises due à la perturbation du commerce international, hausse des taux d'intérêt et des prix des intrants, ce qui entraîne un ralentissement au niveau de la chaîne de production ainsi qu'une difficulté à transmettre le surcoût à l'acheteur final. En plus, les problèmes spécifiques liés à la perturbation des marchés de destination et capacité à trouver des marchés de substitution font réduire les marges.
- Impact sur le secteur du crédit à la consommation : maintien ou légère hausse du volume global des crédits dû uniquement à l'effet de l'inflation, mais fébrilité attendue au niveau de la consommation des ménages.

Contribution au fonds 126 « don séisme » :

Wafasalaf a contribué au fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre avec une enveloppe de 25 millions de dirhams intégré dans les comptes 2023 par le biais de la constitution d'une provision de risques et charges. La charge sera étalée sur 5 ans et chaque année une partie de cette provision sera consommée en charge.

Mission contrôle de la CNSS :

Une mission de contrôle menée par la CNSS, portant sur les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 est actuellement à Wafasalaf. Le risque social encouru par WAFASALAF est suffisamment provisionné dans les comptes arrêtés au 30/06/2023.

A date de la publication du document de référence, les résultats de la mission d'inspection de la CNSS se sont pas encore partagés avec Wafasalaf et non pas encore fait l'objet de notification.

PARTIE VI. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Il n'existe à ce jour aucun litige ou affaire contentieuse susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société Wafasalaf.

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUE

I. RISQUE DE CREDIT

Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

Pour faire face à ce risque, la société adopte certaines mesures qui consistent à :

- sécuriser les opérations de traitement des dossiers grâce au logiciel de gestion des crédits « EKIP » ;
- apprécier la qualité des engagements (en fonction des comportements historiques des clients) ;
- donner motif à l'étude ou au rejet du dossier à partir d'informations sur le client ;
- suivre en permanence l'évolution de son risque à travers un certain nombre d'indicateurs concernant les dossiers présentant des impayés.

II. RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt est lié aux activités d'intermédiation bancaire par la transformation des ressources à court terme en emplois à moyen et long terme. Ainsi, toute évolution défavorable des taux d'intérêt peut détériorer la rentabilité d'un établissement de crédit, voire, constituer une menace substantielle pour ses fonds propres lorsque son amplitude dépasse certaines limites.

Pour minimiser ce risque, la société entreprend des dispositifs consistant à :

- évaluer l'impact d'une évolution défavorable des taux d'intérêt sur sa situation financière ;
- analyser la structure de refinancement de la société et le risque éventuel de taux d'intérêt ;
- envisager des scénarios de crise, notamment des variations extrêmes des taux d'intérêt et des positions sensibles au taux, et mesurer leur impact sur le résultat et les fonds propres ;
- suivre et analyser le ratio de surface (couverture des emplois par les emprunts).

III. RISQUE DE LIQUIDITE

Il est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances.

La société dispose d'un suivi de ce risque à travers les éléments suivants :

- un état des besoins de refinancement établi sur la base de la projection des encours de production ;
- une situation mensuelle de refinancements.

IV. RISQUE OPERATIONNEL

Il correspond au risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Les sources majeures des risques opérationnels peuvent être liées aux :

- fraudes internes et externes ;
- pratiques inappropriées en matière d'emploi et de sécurité sur les lieux de travail ;
- pratiques inappropriées concernant les clients, les produits et l'activité commerciale ;
- dommages causés aux biens physiques ;
- interruptions d'activités et pannes de systèmes et aux exécutions des opérations ;
- livraisons et processus.

Pour ce, la société a mis en place une structure de contrôle permettant d'identifier ces risques et d'élaborer leur cartographie afin de pouvoir établir des plans d'action pour les contourner.

V. RISQUE INFORMATIQUE

Afin d'améliorer sa sécurité informatique, Wafasalaf a mis en place deux projets structurants : un plan de continuité de l'activité (en cours de déploiement) et un plan de secours informatique.

Wafasalaf a également élaboré une Charte de sécurité visant à sensibiliser et former son personnel aux règles de sécurité et a mis en place un dispositif de contrôle permanent des accès et des Habilitations systèmes qui porte sur la vérification de la pertinence des droits octroyés avec un état des anomalies (comptes obsolètes, inadéquats, ...), ainsi que la formalisation des politiques de sécurité de gestion des accès et des mots de passe.

VI. RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

La baisse des taux d'intérêt favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et aux organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique est à l'origine d'une part, d'une baisse mécanique du taux moyen de sortie pour Wafasalaf et d'autre part, d'un décalage dans l'adossement des emplois et des ressources à l'origine d'un risque de liquidité et de taux.

VII. RISQUE CONCURRENTIEL

Le secteur du crédit à la consommation est fortement concurrentiel, notamment du fait de :

- la forte concurrence des banques à travers :
 - ✓ leur politique de développement volontariste des activités de crédits à la consommation ;
 - ✓ l'intensification de l'agressivité commerciale bénéficiant d'avantages concurrentiels importants : densité des réseaux d'agences, larges bases de clients faiblement exploitées, plus faible coût des ressources.
- la concentration capitalistique et industrielle d'acteurs existants à travers :
 - ✓ le développement de synergies de distribution entre les opérateurs de marché ;
 - ✓ les fusions-acquisitions éventuelles favorisant la consolidation des parts de marché des acteurs actuels.

Pour faire face à ce risque, Wafasalaf a mis en place une stratégie visant à :

- renforcer sa position sur le marché du crédit à la consommation grâce à une offre de produits et services large et originale distribuée dans une logique multi-canal (réseau d'agences en propre, apporteurs d'affaires, courtiers, canal Internet, etc.) ;
- développer le Service Providing dans le domaine de la relation client en commercialisant une partie de son savoir-faire auprès de confrères ou d'acteurs d'autres secteurs d'activité.

VIII. RISQUE DE RUPTURE OU REVISION DE PARTENARIAT

Le non-respect des clauses des contrats conclus entre Wafasalaf et ses partenaires, par l'une ou l'autre des parties contractantes, ou la survenance d'un événement de force majeure, peuvent entraîner la rupture de l'un de ces contrats.

Wafasalaf fait face à ce risque grâce à sa politique de :

- diversification de ses revenus et d'équilibrage de son activité ;
- consolidation de partenariats actuels et de développement d'autres partenariats de gestion pour compte.

Par ailleurs, l'impact de ce risque sur l'activité de Wafasalaf demeure limité, étant donné que, en 2015, la contribution de l'ensemble des partenaires dans le PNB s'est établie à 18,7% seulement.

IX. RISQUE REGLEMENTAIRE

Wafasalaf est amenée à poursuivre son adaptation à l'évolution du cadre législatif et réglementaire des métiers de financement (mesures fiscales de la loi de Finances, mesures de Bank Al-Maghrib, etc.).

X. RISQUE LIE A L'ACTIVITE DIGITALE (NON-MAITRISE DE LA FRAUDE DIGITALE)

Wafasalaf a mis en place une approche d'analyse de risques liée au volet digital permettant d'appréhender en amont l'ensemble des risques techniques tels que les risques d'intrusion, de fuite des données, les risques réglementaires de non-conformité (protection des données, fraude...). Ainsi, tout projet de transformation digitale impactant un processus de vente, de service après-vente ou de recouvrement est analysé selon cette approche avec les différents métiers avant son déploiement.

Wafasalaf diligente régulièrement des missions d'audit externe par des cabinets experts sur les risques liés à la sécurité de son système d'information.

XI. RISQUE DE MANIPULATION DES ESPECES

Wafasalaf a initié depuis ces dernières années une démarche tendant à réduire fortement le risque de manipulation des espèces. En effet, les paiements en espèces ne représentent qu'une faible part dans les règlements de créances au sein de son réseau d'agences (impayés ; remboursement anticipé...). La majorité des paiements se faisant par chèques bancaires.

Par ailleurs, Wafasalaf a procédé à l'externalisation progressive de cette activité de paiement chez un partenaire externe spécialisé de la place (wafacash).

Wafasalaf a également développé depuis un an le règlement des créances sur une application digitale hébergée sur son site internet.

De ce fait, le risque lié à ce processus de manipulation des espèces est fortement réduit.

XII. RISQUE DE FRAUDE

Des mesures ont été prises pour la couverture du risque de fraude, notamment :

- La création d'une fonction détection de la fraude au sein du pôle crédit qui centralise et traite tous les cas de fraude remontés par le réseau et les plateformes d'acceptation ;
- La création d'une fonction pilotage du dispositif de prévention de la fraude qui agit en relation avec les autres fonctions de contrôle ou fonctions support concernées : gestion et contrôle des Risques, Contrôle Permanent, Conformité, Inspection/Audit, Juridique et Sécurité des Systèmes d'Information, la fonction prévention de la fraude crédit.

Elle a pour mission de :

- Coordonner et animer le dispositif de lutte contre la fraude.
- Identifier les sources et les éventuelles défaillances et dysfonctionnements à l'origine de la fraude interne ou externe : falsification des pièces, non- respect des procédures en interne, usurpation d'identité, de mot de passe ...
- Veiller à la mise en place de plan d'action correctif : revue du processus, renforcement du plan de contrôle et du dispositif de maîtrise des risques liés à la fraude...
- Diffuser l'information au niveau des entités concernées notamment sur les dispositions préventives ou de vigilance à observer et présenter un plan de formation de lutte contre la fraude.
- Partager les cas de fraude avérés et évités : profil type, canal de distribution, mode opératoire, montants...

Exemple de fraude :

À la suite de la fraude « taxi », des mesures ont été mises en place pour la couverture de ce risque :

- La révision du cadre d'acceptation des taxis et ses prérequis ;
- La centralisation du traitement du taxi au niveau des engagements ;
- Le renforcement du contrôle 1er niveau et de la surveillance à chaud ;

-
- Contrôle second niveau de l'exhaustivité de la production TAXI ;
 - La validation par la conformité et l'audit de la reprise de l'activité.

XIII. RISQUE FINANCIER LIE A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En application de la réglementation en vigueur, au 30 septembre 2023, aucun risque lié aux changements climatiques n'a été identifié pouvant impacter les système et les procédures de Wafasalaf.

PARTIE VIII. ANNEXES

STATUTS

https://www.wafasalaf.ma/sites/default/files/publication/2020-11/STATUTS_WAFASALAF_2020_2.pdf

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2020 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=172>

2021 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=172>

2022 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=172>

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

2022 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=172>

2023 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=172>

COMMUNICATION FINANCIERE

<https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications?theme=201>